



03.

Mot de la ministre

03 Marina Ferrari, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

04.

Avant-propos

04 Marie-Amélie LE FUR, Présidente de l'Agence nationale du Sport et Marie-Cécile TARDIEU, Directrice Générale de l'Agence nationale du Sport

05.

L'Agence en bref

05 Nos temps-forts 2025
06 La synthèse de 2025

18.

Notre contribution aux politiques publiques

18 Soutien aux politiques publiques du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

26.

Haute Performance

26 Général
30 Le soutien aux fédérations
33 Le soutien aux athlètes
43 L'optimisation de la performance
51 La déclinaison territoriale
59 Autres actions transversales

60.

Développement des pratiques

Développement fédéral et territorial

60 Notre feuille de route
61 L'action nationale
68 L'action territoriale
70 Nos dispositifs territoriaux

74. Développement des pratiques

Équipements Sportifs

74 Éléments de contexte
75 Orientations 2025
76 5 Enveloppes en 2025 pour le financement des équipements sportifs

86.

Notre organisation

86 Notre équipe
88 Notre bilan social
89 Notre bilan financier
91 Nos systèmes d'information
93 Partenariat
96 Communication

101.

Notre gouvernance

101 Notre gouvernance nationale
102 La gouvernance territoriale

105.

Annexes

MOT DE LA MINISTRE



Marina FERRARI

**Ministre des Sports, de la Jeunesse
et de la Vie associative**

« 2025 : l'année de la transformation et de l'héritage

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont révélé une France capable de se rassembler, d'innover et de se dépasser. Ils ont suscité une fierté collective et un élan inédit en faveur du sport. Dans cette dynamique, l'année 2025 a marqué l'entrée dans une nouvelle étape : celle de la transformation, celle où nous avons commencé à transformer l'essai. Au cœur de cette ambition, l'Agence nationale du Sport, joue un rôle essentiel. Opérateur du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative pour le développement du sport et de la Haute Performance, elle traduit en réalisations concrètes les grandes priorités de la politique fixée par le ministère.

En 2025, l'État a mobilisé 367 millions d'euros au bénéfice de l'Agence, dont 153 millions d'euros de dotations budgétaires et plus de 214 millions d'euros de taxes affectées. Au total, l'Agence aura dépensé 427 millions d'euros au service du sport français, avec un taux d'exécution de 98,4 %. Ces résultats témoignent de la solidité de notre gouvernance et de la capacité collective à agir efficacement au service de l'intérêt général.

Inscrire durablement la France parmi les grandes nations sportives : le cap Ambition Bleue

Le 18 novembre dernier, à Roland-Garros, nous avons lancé la stratégie Ambition Bleue 2025-2032. Cette feuille de route fixe un cap : inscrire durablement la France parmi les cinq meilleures nations olympiques et paralympiques et permettre à chaque athlète français d'atteindre son meilleur niveau au moment où tout se joue.

Pour soutenir cette ambition, l'Agence a consacré 113 millions d'euros à la Haute Performance en 2025. Ainsi, 87 millions d'euros ont accompagné les projets de performance de 66 fédérations sportives. Près de 8 millions d'euros ont été attribués à 1 969 sportifs de haut niveau au titre des aides personnalisées, avec l'exigence qu'aucun athlète ne soit empêché de réussir pour des raisons sociales ou économiques. Cet engagement a été tenu.

La préparation des Jeux de Milan-Cortina 2026 a également constitué une priorité. Dès 2025, 6 millions d'euros supplémentaires ont été mobilisés en faveur des six fédérations concernées. Nous avons veillé à garantir à chaque sportif de la délégation française un niveau minimal de ressources de 20 000 euros, tout en anticipant les sélections dès la fin de l'année. Cette mobilisation précoce a permis d'engager les conditions d'une préparation optimale dont les premiers résultats s'annoncent déjà historiques.

Des infrastructures sportives au plus près des territoires

La performance sportive ne peut s'épanouir sans un maillage territorial solide. L'accès à la pratique, l'émergence des talents et la vitalité du mouvement sportif reposent d'abord sur la qualité et la proximité des équipements.

C'est pourquoi nous avons poursuivi un effort d'investissement sans précédent. En 2025, 2 187 équipements sportifs ont été financés, dont 2 056 dans le cadre du Plan 5 000 équipements – Génération 2024. Avec 5 036 équipements soutenus depuis 2024, l'objectif fixé a non seulement été atteint mais dépassé.

Au total, 96 millions d'euros ont été consacrés à ces infrastructures en 2025. Une attention particulière a été portée aux territoires qui en ont le plus besoin : quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones rurales et territoires ultramarins. Les années 2026 et 2027 seront déterminantes pour amplifier cette dynamique et contribuer à l'objectif fixé par le président de la République : permettre à 3 millions de Français supplémentaires de pratiquer une activité sportive régulière d'ici 2027.

Faire du sport un droit effectif pour toutes et tous

Notre ambition, portée par l'ANS, dépasse le seul cadre de la performance. Elle vise à faire du sport un levier d'émancipation, de santé, d'inclusion et de cohésion sociale.

En 2025, 138,6 millions d'euros ont été consacrés au développement des pratiques sportives dans les territoires. Plus de 17 500 structures ont bénéficié d'un soutien direct. Les actions en faveur des femmes et des jeunes filles ont représenté 14 % de la part territoriale, traduisant une progression significative de notre engagement en faveur de l'égalité d'accès à la pratique.

Les personnes en situation de handicap ont bénéficié de 14 millions d'euros de soutien spécifique, auxquels se sont ajoutés 2,5 millions d'euros destinés à renforcer l'accessibilité des équipements sportifs.

Professionnalisation du mouvement sportif, inclusion, sport-santé, réduction des inégalités territoriales et sociales : derrière ces priorités se trouvent des milliers de projets, d'associations, de bénévoles et d'éducateurs qui font vivre le sport au quotidien. C'est grâce à eux que l'héritage de Paris 2024 prend corps dans nos territoires.

L'année 2025 aura ainsi été celle de la consolidation et de la transformation. Elle a permis de poser les fondations d'un modèle sportif plus performant et plus accessible. C'est sur cette dynamique que nous continuerons de nous appuyer pour faire du sport un moteur de cohésion, d'excellence et de confiance pour notre pays. »

AVANT-PROPOS



Marie-Amélie LE FUR

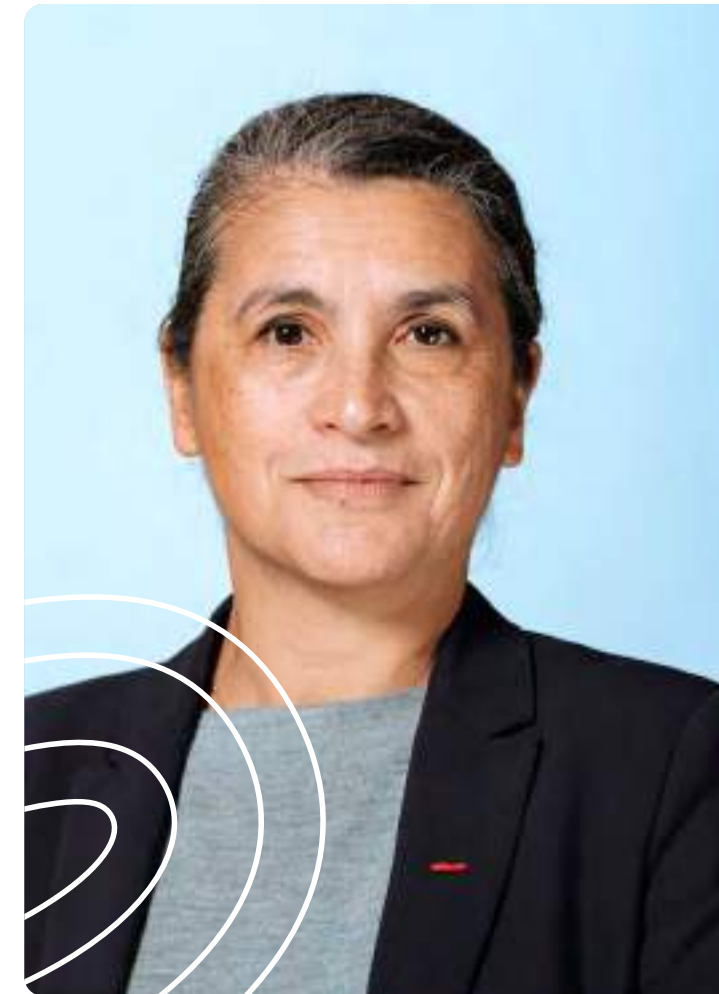
Présidente de l'Agence nationale du Sport

« L'année 2025 aura été une année de défis. Une année charnière également.

Après l'élan exceptionnel des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, l'Agence nationale du Sport a poursuivi son action dans un contexte marqué par de fortes incertitudes politiques, institutionnelles et budgétaires. Les débats sur l'organisation de l'action publique, la maîtrise de la dépense publique et l'évolution des politiques sportives ont conduit à interroger les modalités de notre intervention et, plus largement, la place des opérateurs publics. Loin de nous détourner de notre mission, ce contexte a renforcé notre détermination. L'année 2025 a ainsi été une année d'action, de consolidation et de transformation.

Tout au long de l'année, l'Agence a assuré la continuité de son engagement au service du développement des pratiques sportives, de la Haute Performance et de la réduction des inégalités territoriales. Partout sur le territoire, l'Agence a continué d'accompagner les collectivités, les fédérations, les clubs et les athlètes. Cette année a également permis d'engager des travaux structurants pour faire évoluer notre action et renforcer son impact. Dans un environnement en mutation, notre responsabilité est d'adapter nos modes d'intervention sans jamais renoncer à notre ambition. Les travaux d'évaluation conduits tant par les acteurs de la gouvernance que par les inspections générales, conformément à notre convention constitutive, ont ouvert des perspectives d'amélioration qui guideront nos évolutions futures.

Enfin, je tiens à saluer l'engagement des collaborateurs et collaboratrices qui, dans cette période particulièrement exigeante, ont su se mobiliser pour assurer la continuité de nos actions, porter les évolutions nécessaires et incarner la conviction qui demeure au cœur de notre action : une France qui pratique nourrit la France qui gagne ; une France qui gagne inspire la France qui pratique. »



Marie-Cécile TARDIEU

Directrice générale de l'Agence nationale du Sport

« Alors que j'ai pris mes fonctions le 1^{er} avril 2026, je tiens à remercier les équipes de l'Agence, nos délégués territoriaux et nos partenaires pour les résultats atteints l'année dernière, dans un contexte particulièrement exigeant. L'engagement de chacun a permis de porter toujours plus haut la performance des athlètes français et d'améliorer pour tous et partout en France l'accès et les conditions de pratique sportive.

Après six années consacrées à construire un modèle inédit au service du sport en France, les premiers pas ont été engagés l'an passé, sous l'impulsion de la Présidente de l'Agence, pour ouvrir l'Acte II de l'Agence nationale du Sport.

Il s'agit pour l'Agence de se transformer. Simplifier sa gouvernance sans renoncer à sa collégialité. Territorialiser davantage sans perdre la cohérence nationale. Renforcer les synergies entre ses deux métiers et mieux définir les cibles de son action. Donner à chacun la visibilité corrélée à ses engagements.

A une époque où il faut relever collectivement les défis de profondes mutations – démographiques, numériques, environnementales, économiques et sociales – l'Agence pourra être source d'expertises, capable de porter une vision de long terme et d'accompagner les acteurs dans leurs décisions. Nous pouvons jouer un rôle pivot au service des besoins de nos membres fondateurs. »

L'AGENCE EN BREF

NOS TEMPS FORTS 2025

SOMMAIRE



- ↳ **Janvier**
Communication sur l'héritage Paris 2024 pour maintenir la dynamique sportive
- ↳ **Février**
Adoption du budget 2025
Sécurisation des financements équipements sportifs et Haute Performance.
- ↳ **Mars**
Lancement national des campagnes Projets Sportifs Territoriaux (PST) 2025
Tournée territoriale des acteurs locaux
- ↳ **Avril**
Déploiement des campagnes Projets Sportifs Fédéraux (PSF) 2025
- ↳ **Mai**
Rapport d'évaluation "Ambition Bleue"
- ↳ **Juin**
Phase d'instruction et de validation des Projets Sportifs Territoriaux et Fédéraux
- ↳ **Juillet**
Lancement officiel de la "Fête du sport" 2025 et mobilisation des territoires
- ↳ **Août**
Communication "1 an après Paris 2024" autour de l'héritage olympique et paralympique
- ↳ **Septembre**
Participation à la fête du Sport
- ↳ **Octobre**
Campagnes ANS autour de l'emploi sportif qualifié (ESQ)
Cérémonie nationale du Label « Ville Active et Sportive »
- ↳ **Novembre**
Participation au Salon des Sports et Parasports lors du Salon des Maires
Dévoilement de "Ambition Bleue" 2025-2032
- ↳ **Décembre**
4^e édition des Trophées Impulsion Sport à Créteil

LES CHIFFRES CLÉS 2025

AGENCE NATIONALE DU SPORT



75

COLLABORATEURS

377,4 M€

DE RECETTES

427,7 M€

DE DÉPENSES

98,4%

DE TAUX D'EXÉCUTION

HAUTE PERFORMANCE

113,1 M€

DE DÉPENSES SUR LA
HAUTE PERFORMANCE

69

FÉDÉRATIONS CIBLÉES

1 347

STRUCTURES IDENTIFIÉES
DANS LES PROJETS DE
PERFORMANCE FÉDÉRAUX

1 969

ATHLÈTES SOUTENUS
FINANCIÈREMENT VIA LES
AIDES PERSONNALISÉES.

164

ENTRAÎNEURS DANS
LE PLAN COACHS

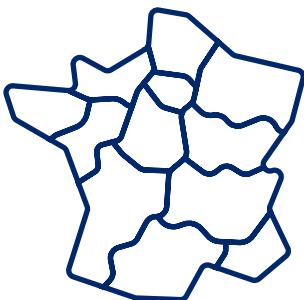
DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

177,6 M€

DE DÉPENSES SUR LE
DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

17 584

ASSOCIATIONS SOUTENUES
LOCALEMENT



143

FÉDÉRATIONS, ASSOCIATIONS
ET GROUPEMENTS NATIONAUX
ACCOMPAGNÉS

3 367

EMPLOIS SPORTIFS ACCOMPAGNÉS

94

PROJETS SOUTENUS DANS LE
CADRE DU FONDS DE SOUTIEN À
LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE



1 058

PROJETS LAURÉATS
IMPACT 2024

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

125,2 M€

DE DÉPENSES POUR LES
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

2 187

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS FINANCÉS

114

ÉQUIPEMENTS ACCOMPAGNÉS DANS
LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

79

ÉQUIPEMENTS FAVORISANT
LE DÉVELOPPEMENT DE LA
PRATIQUE PARASPORTIVE

LA HAUTE PERFORMANCE

ACCOMPAGNER LA PERFORMANCE SPORTIVE ET PRÉPARER LES SUCCÈS DE DEMAIN

113,1 M€

DE DÉPENSES SUR LA HAUTE PERFORMANCE

1 969

ATHLÈTES SOUTENUS FINANCIÈREMENT VIA LES AIDES PERSONNALISÉES.

69

FÉDÉRATIONS CIBLÉES

164

ENTRAÎNEURS DANS LE PLAN COACHS

Une ambition collective au service de la performance sportive

En lien avec l'ensemble des acteurs du sport de haut niveau, l'Agence nationale du Sport accompagne les athlètes, les fédérations et les encadrants afin de créer les meilleures conditions de performance sportive. Son action couvre l'ensemble du parcours de l'athlète, de l'identification des talents à l'accompagnement vers la reconversion.

Ambition Bleue 2025-2032 : une stratégie renouvelée pour performer dans la durée

Lancée le 18 novembre 2025 à Roland-Garros, la stratégie Ambition Bleue 2025-2032 est l'acte fondateur du cycle olympique et paralympique post-Paris. Elle fixe une trajectoire ambitieuse pour conforter la place de la France parmi les grandes nations.

- ↳ Poursuivre la transformation du modèle du haut niveau français
- ↳ Installer une culture de la performance centrée sur l'identification et l'accompagnement des athlètes à haut potentiel
- ↳ Préparer les victoires de demain en investissant dans les générations futures
- ↳ Mobiliser l'innovation, la data et l'IA au service de la Haute Performance

Cette stratégie crée également une nouvelle cible « Ambition 28/30 » et porte le seuil minimum d'accompagnement à 20 000 € pour tous les athlètes qualifiés aux JOP – contre 15 000 € lors des Jeux de Paris. En 2025, l'Agence a tenu l'objectif qu'aucun athlète de la délégation pour Milan-Cortina 2026 ne soit en situation sociale précaire.

Le soutien aux fédérations : 87,3 M€ pour la performance sportive

En 2025, 66 fédérations ont bénéficié d'au moins un Contrat de Performance pour un montant total de 65,8 M€ au titre des contrats initiaux, complétés par des avenants stratégiques. Le financement couvre six leviers essentiels de performance :

Actions sportives	49 743 076 €	76%
Soutien aux entraîneurs	9 488 526 €	14%
Médical et paramédical	2 838 930 €	4%
Surveillance médicale réglementaire	1 805 044 €	3%
Management et influence sportive	1 015 153 €	2%
Accompagnement technique et scientifique	867 382 €	1%

Un avenant hiver stratégique : 6 M€ supplémentaires pour Milan-Cortina 2026 et les Alpes Françaises 2030.

Grâce au soutien du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, une enveloppe exceptionnelle de 6 M€ a été allouée pour renforcer la préparation des 6 fédérations engagées dans les Jeux d'hiver 2026 et 2030..



LA HAUTE PERFORMANCE

ACCOMPAGNER LA PERFORMANCE SPORTIVE ET PRÉPARER LES SUCCÈS DE DEMAIN



Un accompagnement individualisé au service de la performance et de la sécurisation des parcours

En 2025, l'Agence a accompagné 1 969 Sportifs En 2025, l'Agence a poursuivi son engagement afin de garantir aux sportifs de haut niveau les conditions nécessaires à leur préparation sportive, leur équilibre socio-professionnel et leur projection vers l'avenir :

- ↳ 140 athlètes de la Cellule Perf (7% des bénéficiaires) : 1 493 019 € (19% de l'enveloppe)
- ↳ 385 athlètes de la Cellule Ambition 28/30 (20%) : 1 925 939 € (24%)
- ↳ 25 athlètes Radar (1%) : 280 559 € (4%)
- ↳ 1 419 autres SHN (72%) : 4 222 093 € (53%)

Les aides sociales représentent 86,3% de l'enveloppe, confirmant le recentrage opéré sur la sécurisation financière des athlètes. L'aide à la formation a progressé de 30% par rapport à 2024, signal fort de l'investissement de l'Agence dans la reconversion professionnelle des sportifs.

Le Plan Coachs : valoriser le capital humain de la performance

164 coachs inclus dans le programme en 2025 (132 été, 32 hiver), dont 28 ont bénéficié d'un accompagnement individuel approfondi. Deux séminaires structurants ont jalonné l'année :

- ↳ Séminaire Coachs Hiver #4 (juin 2025) – centré sur la préparation terminale pour Milan–Cortina 2026
- ↳ Séminaire Coachs Été #6 (octobre 2025) – tourné vers Los Angeles 2028, avec retours d'expérience de Paris 2024

GAGNER AUX JEUX UNE COORDINATION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE COLLECTIVE

Conçu et piloté par l'Agence, le dispositif “Gagner aux Jeux”, lancé en 2022 sous le nom “Gagner en France” pour les Jeux de Paris, a engagé en 2025 son évolution vers l'international. Réunissant 9 institutions du sport français sous la présidence de la Ministre des Sports, il vise à offrir aux athlètes et à leurs staffs les meilleures conditions pour transformer chaque gain marginal en performance le jour J.

Le programme Paralympique : un engagement continu

Dans la continuité de l'action menée par l'Agence depuis sa création, le programme paralympique s'inscrit pleinement dans la stratégie Ambition Bleue 2025–2032. Les bilans réalisés après Paris 2024 ont conduit à retenir 3 piliers pour poursuivre la progression dela performance paralympique :

- ↳ Le développement de la relève pour construire une performance durable
- ↳ La féminisation des staffs et athlètes
- ↳ L'accompagnement des athlètes « grand handicaps »

Pour les porter, l'Agence accompagne la structuration du secteur et la mobilisation d'une expertise pluridisciplinaire, en y consacrant des moyens humains et financiers inédits (plus de 14,5M€ en 2025).

La plateforme France.Sport : l'IA au service de la performance

2025 marque un tournant majeur pour France.sport avec la publication d'un décret qui formalise sa gouvernance et son fonctionnement. Cette dynamique s'est accompagnée d'une forte montée en puissance des outils de pilotage du sport de haut niveau, d'une adoption croissante de l'application France.sport (plus de 12 000 utilisateurs) et du développement de nouveaux cas d'usage au service de l'optimisation de la performance. Ces derniers sont marqués par une implication grandissante des fédérations et de premières expérimentations autour de l'intelligence artificielle.

Premier cas d'usage majeur de l'IA : en partenariat avec la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA), l'INRIA et la société Seenovate, la plateforme a développé un pipeline complet d'analyse vidéo automatisée. Résultat : la couverture d'annotation des compétitions de niveau 1 atteint désormais 100% (contre des milliers d'heures de travail manuel auparavant).



TÉMOIGNAGE

David LAROSE

Responsable de l'analyse vidéo à la
Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA)

« Depuis 2022, la FFJDA a engagé une démarche ambitieuse de modernisation de son analyse de la performance : passer d'un tagging vidéo 100% manuel à un système d'annotation automatique par intelligence artificielle.

Concrètement, avant le projet, une équipe de 3 à 4 tagueurs traitait manuellement jusqu'à 10 000 combats par an, soit environ 5 000 heures de travail, avec des problématiques de gestion d'erreurs et de décalage horaire pour couvrir les compétitions mondiales à l'autre bout du monde. L'ambition fédérale : annoter l'ensemble du judo planétaire, soit entre 50 000 et 80 000 combats par an selon les années, ce qui était hors de portée humaine.

C'est dans ce contexte que la FFJDA a initié, avec le soutien de l'Agence et la plateforme France.Sport ainsi qu'une collaboration avec Inria et SEENOVATE, le développement d'un pipeline d'IA capable d'automatiser la segmentation des combats, la détection des attaques et la reconnaissance des techniques. Ce projet a bénéficié de l'infrastructure de calcul et de stockage mise à disposition par France.Sport, sans laquelle le

traitement à cette échelle aurait été impossible.

Les premiers résultats sont encourageants : la capacité d'annotation a été multipliée par un facteur significatif, la couverture d'annotation des compétitions de niveau 1 atteint désormais 100% et 95% du niveau 2, et les entraîneurs de l'équipe de France disposent de données structurées en amont des compétitions internationales, là où auparavant il pouvait manquer des compétitions.

Ce projet illustre concrètement la valeur ajoutée d'un écosystème partagé : une fédération qui apporte son expertise métier et ses données, une infrastructure commune qui démultiplie la capacité de traitement, et des partenaires de recherche qui font le lien entre science et terrain. C'est précisément ce modèle que la plateforme France.Sport permet de construire durablement au service de la performance sportive française. »



LA HAUTE PERFORMANCE

ACCOMPAGNER LA PERFORMANCE SPORTIVE ET PRÉPARER LES SUCCÈS DE DEMAIN

Déclinaison territoriale de la Haute Performance

Les Maisons Régionales de la Performance (MRP) constituent le relais territorial de la stratégie Ambition Bleue. Elles assurent un accompagnement de proximité des sportifs, des encadrants et des structures de performance sur l'ensemble du territoire.

Le programme Outre-Mer a bénéficié d'une enveloppe exceptionnelle de 1,75 M€ en 2025 (en augmentation par rapport à 2024), garantissant que la stratégie de Haute Performance irrigue l'ensemble du territoire national, y compris les territoires les plus éloignés.



TÉMOIGNAGE

Félicia BALLANGER

Nouvelle-Calédonie

« La Mission d'Appui au Sport du Haut-Commissariat assure l'accompagnement des coordonnateurs des structures inscrites aux Projets de Performance Fédéraux et des structures au sein desquelles des sportifs listés évoluent.

Au terme du process défini en lien avec l'Agence (transmission des comptes rendus d'actions de l'année N-1 et évaluation des actions financées), les structures et bénéficiaires sont reçus en entretien durant lequel sont identifiés les besoins et projets prioritaires des structures et sportifs listés avec une orientation vers les dispositifs les plus appropriés pour ensuite faire leurs demandes.

La proximité avec les structures des Projets de Performance Fédérale (PPF) est assez facile du fait de leur faible nombre (1 structure excellence, 2 d'accession nationale et 5 d'accession territoriale) et du nombre de sportifs listés sur le territoire évoluant hors structure PPF (une cinquantaine).

Pour faciliter le traitement des projets, une commission a été mise en place avec deux collègues professeurs de sport, un salarié du comité territorial olympique et sportif, l'autre mis à disposition de la collectivité territoriale et la représentante des SHN au sein de la Conférence Régionale du Sport (CRdS). Cette commission se veut

restreinte et réactive afin de répondre au mieux aux besoins des structures et/ou des sportifs listés. En nous appuyant sur la note d'orientation de l'Agence, nous définissons ensemble le périmètre cible de cette enveloppe afin de trouver une cohérence avec le soutien au PST de Nouvelle Calédonie et d'autres dispositifs de l'Etat (soutien au PST, FEBECS, ACT...).

Une réunion d'information sur cette enveloppe est proposée aux structures PPF et aux ligues dans lesquelles des sportifs listés évoluent encore sur le territoire ainsi qu'un accompagnement si besoin sur LCA.

Ces échanges réguliers permettent d'accompagner au mieux les projets du territoire en lien avec les orientations nationales et les cibles locales ainsi que les structures et sportifs listés notamment sur la montée en compétences des staffs et la mise en place de services à la performance en mobilisant un réseau de ressources disponibles sur le territoire via deux projets portés par le Comité Territorial Olympique et Sportif de Nouvelle-Calédonie. »

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE PARTOUT EN FRANCE

177,6 M€

DE DÉPENSES SUR
LE DÉVELOPPEMENT
DES PRATIQUES

149

FÉDÉRATIONS,
ASSOCIATIONS ET
GROUPEMENTS
NATIONAUX
ACCOMPAGNÉS

17 584

ASSOCIATIONS
SOUTENUES
LOCALEMENT

3 367

EMPLOIS SPORTIFS
ACCOMPAGNÉS

1 058

PROJETS LAURÉATS
IMPACT 2024

94

PROJETS SOUTENUS
DANS LE CADRE DU
FONDS DE SOUTIEN
À LA PRODUCTION
AUDIOVISUELLE

UNE AMBITION NATIONALE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

L'Agence nationale du Sport accompagne les fédérations, les associations, les collectivités et les acteurs de terrain afin de favoriser l'accès de tous à la pratique sportive. Son action contribue au développement du sport comme levier de santé, d'éducation, d'inclusion, d'insertion et de cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

L'ACTION NATIONALE : STRUCTURER ET PROFESSIONNALISER

Les contrats de développement fédéraux :
29,6 M€ pour 149 organisations

En 2025, 149 fédérations, associations et groupements nationaux ont bénéficié du soutien de l'Agence à hauteur de 29,5 M€, dont 27,7 M€ pour 111 fédérations agréées. Ces contrats permettent aux fédérations et aux têtes de réseau de développer leurs projets, de structurer leurs activités et d'accompagner les pratiquants sur l'ensemble du territoire.

Les Emplois Sportifs Qualifiés nationaux :
101 emplois, 1,8 M€

L'Agence a financé 101 postes d'ESQ nationaux en 2025 — des professionnels qui développent des domaines d'action spécifiques au sein des fédérations, de l'autisme aux activités motrices, du parasport à l'insertion professionnelle. Ces professionnels contribuent au développement de projets à fort impact social, éducatif et inclusif au sein du mouvement sportif.



TÉMOIGNAGE

Marilyne COLOMBO

Présidente de la Fédération
Française d'Education Physique
et de Gymnastique Volontaire

« Le contrat de développement de l'Agence nationale du Sport permet à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) de faire vivre ce qui fait sa spécificité : l'éducation à la santé par l'activité physique et sportive tout au long de la vie. Notre projet se décline en trois axes : développer une offre de pratiques sport-santé pour toutes et tous, favoriser l'accès des publics les plus vulnérables et soutenir des emplois d'animateurs et animatrices de qualité. Cette coopération nous permet de contribuer aux politiques publiques en matière de sport santé, tout en nous appuyant sur la vitalité associative de nos 4500 clubs, bénévoles et professionnels pour continuer à innover, au plus près des territoires et des habitants, dans leur diversité »

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE PARTOUT EN FRANCE

Le Fonds de soutien à la production audiovisuelle: 94 projets, 57 disciplines, 2 M€

En 2025, le Fonds a soutenu 94 projets représentant 57 disciplines sportives, dont 13 projets parasportifs et 832 K€ accordés à des projets strictement féminins. **Ce dispositif contribue à renforcer la visibilité de disciplines parfois peu exposées médiatiquement et à favoriser leur développement auprès de nouveaux publics.**

Impact 2024 : prolonger l'héritage des Jeux au service des territoires

En partenariat avec le fonds Paris 2024, le CNOSF, le CPSF, la Ville de Paris et France Travail, l'Agence a accompagné 1 058 projets lauréats pour 7,44 M€, sur 2 885 dossiers déposés. Depuis 2020, ce sont plus de 2 576 projets soutenus pour 31,6 M€. La répartition thématique confirme les priorités de l'Agence :

- ↳ Inclusion, égalité, solidarité : 43% de l'enveloppe
- ↳ Insertion professionnelle par le sport : 32% de l'enveloppe
- ↳ Sport-santé et bien-être : 16% de l'enveloppe
- ↳ Éducation, citoyenneté et environnement: 9% de l'enveloppe

La répartition territoriale est particulièrement significative. 3,8 M€ ont bénéficié à des projets situés en Quartiers Prioritaires de la Ville, garantissant que l'héritage des Jeux atteint en priorité les populations qui en avaient le plus besoin.



TÉMOIGNAGE

Elodie COUDERC

Chargée de développement sport et autisme – polyhandicaps à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)

« Depuis cinq ans, je suis conseillère technique fédérale à la FFSA, en charge du secteur sport et autisme et des activités motrices ; deux missions qui me tiennent profondément à cœur car elles concernent des publics souvent éloignés de la pratique sportive. Grâce au dispositif des Emplois Sportifs Qualifiés (ESQ) parasport de l'ANS, j'ai pu déployer des actions concrètes sur le terrain.

Pour sport et autisme, nous avons créé une commission nationale, des outils et un certificat fédéral ayant déjà formé plus de 80 éducateurs. J'anime aussi un réseau de référents et accompagne les clubs pour adapter leurs pratiques. Je participe activement aux travaux de la stratégie interministérielle pour

les troubles neurodéveloppementaux. Parallèlement, je développe les activités motrices pour des personnes présentant des troubles sévères à profonds, avec des formations, des outils dédiés, l'animation du réseau des référents locaux et l'organisation de rencontres sur l'ensemble du territoire à l'occasion de la Journée nationale des activités motrices. »

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE PARTOUT EN FRANCE

L’ACTION TERRITORIALE : 138,56 M€ ET 15 684 STRUCTURES SOUTENUES

138,6 M€

DE DÉPENSES DE LA PART TERRITORIALE DANS TOUTES LES RÉGIONS

15 684

ASSOCIATIONS SOUTENUES LOCALEMENT DONT 11 802 CLUBS

3 266

EMPLOIS COFINANCÉS DONT 1 008 EN QPV

252

ESQ PARASPORT POUR 4,2 M€

Les Projets Sportifs Fédéraux (PSF) : 69,97 M€ pour 15 684 associations

102 fédérations et le CNOSF ont déployé leurs PSF en 2025, finançant 35 588 actions au profit de 15 684 associations. 11 802 clubs ont bénéficié de subventions directes (34 M€), confirmant que le club local reste au cœur du dispositif. Les thématiques prioritaires révèlent l’ambition sociale du dispositif :

- ↳ Développement de la pratique : 71% de l’enveloppe (49,7 M€)
- ↳ Éthique et citoyenneté : 13% (9,3 M€)
- ↳ Sport-santé : 11% (7,9 M€)
- ↳ Accession au sport de haut niveau : 4% (2,9 M€)



TÉMOIGNAGE

Patrick BORRE

Président de l’association Bulles Rebelles

« Depuis quatre ans, l’association Bulles Rebelles développe une initiative innovante de plongée thérapie en partenariat avec le Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris Psychiatrie et Neurosciences.

Chaque semaine, notre club encadre un groupe composé de patients et de soignants dans le cadre de séances de plongée adaptées et sécurisées. Ce dispositif s’inscrit comme un complément aux parcours de soins traditionnels, en proposant une approche thérapeutique fondée sur les bienfaits du milieu aquatique.

Depuis la création du programme, nous avons réalisé plus de 900 immersions au bénéfice d’une centaine de patients. Ces résultats témoignent de l’engagement durable de notre association et de l’intérêt thérapeutique de cette pratique. Au-delà des séances encadrées, plusieurs participants ont pu intégrer notre club et poursuivent aujourd’hui la plongée en dehors du cadre hospitalier, illustrant pleinement la réussite de notre démarche d’accompagnement vers l’autonomie. Les bénéfices observés sont immédiats et significatifs : diminution de l’anxiété, amélioration de la confiance en soi, apaisement des tensions psychiques et développement des interactions sociales. La plongée constitue un véritable levier de reconstruction personnelle, dans un environnement à la fois apaisant et valorisant.

L’Agence nationale du Sport est totalement impliquée et soutient notre projet depuis le début de l’aventure. »

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE PARTOUT EN FRANCE

L’emploi sportif : 51,7 M€, moteur de la professionnalisation du mouvement sportif

L’emploi sportif reste le premier levier de structuration du tissu associatif. En 2025, l’Agence a co-financé 3 266 emplois pluriannuels pour 34,42 M€, 645 postes d’éducateurs sociosportifs pour 12,82 M€, et 177 emplois dans le cadre du Plan Campus 2023 pour 2,1 M€. **Ces emplois renforcent durablement les capacités d’action des associations et participent au développement de l’offre sportive au plus près des habitants.**

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D’ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE

En 2025, une part majoritaire des financements d’équipements a bénéficié aux territoires confrontés à des besoins plus importants en matière d’accès à la pratique sportive, notamment dans les quartiers prioritaires, les territoires ruraux et les outre-mer. Cette attention portée à l’équité territoriale constitue l’un des marqueurs de l’action de l’Agence nationale du Sport.



TÉMOIGNAGE

Léa CASTAGNE

Chargée de mission accompagnement des territoires – Fédération Française de Gymnastique

« Le Projet Sportif Fédéral constitue un outil stratégique majeur de la Fédération Française de Gymnastique pour structurer, soutenir et dynamiser le développement des clubs et des structures déconcentrées. À travers ce dispositif, la FFGym réaffirme son rôle d’impulsion et d’accompagnement dans le déploiement de sa politique sportive sur l’ensemble du territoire.

La campagne PSF 2025 a constitué une étape significative, avec l’instauration d’une gestion régionalisée des demandes de subventions, traduisant une volonté affirmée de renforcer la proximité, l’efficacité et la responsabilisation des échelons territoriaux. Dans ce contexte, en tant que chargée de mission PSF, j’ai contribué activement à la mise en œuvre de cette évolution, en accompagnant les structures déconcentrées dans l’exercice de ces nouvelles missions. J’assure par ailleurs un appui aux clubs, tant dans la présentation du cadre fédéral que dans l’accompagnement méthodologique de leurs démarches, afin de garantir une appropriation claire et cohérente des orientations définies par la FFGym. »

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

INVESTIR DANS DES ÉQUIPEMENTS AU CŒUR DES TERRITOIRES

125,2 M€

DE DÉPENSES POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

2 187

ÉQUIPEMENTS FINANCÉS DONT 2 056 PLAN 5000

1 606

ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DONT 733 À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

376

ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS CIBLE LARGEMENT DÉPASSÉE

114

ÉQUIPEMENTS ACCOMPAGNÉS DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

79

ÉQUIPEMENTS FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PARASPORTIVE

96 M€ INVESTIS : 2 187 ÉQUIPEMENTS FINANCÉS EN 2025

L'investissement dans les équipements sportifs est l'action la plus visible et la plus durable de l'Agence nationale du Sport dans le paysage français. En 2025, l'Agence a financé 2 187 équipements, dont 2 056 dans le cadre du Plan 5000 équipements — Génération 2024, et a été autorisé à engager 96 M€ en 2025. **Ce plan contribue à renforcer l'accès à la pratique sportive et à répondre aux besoins exprimés par les territoires.**

LE PLAN 5000 ÉQUIPEMENTS — GÉNÉRATION 2024 : OBJECTIF DÉPASSÉ

Avec 5 036 équipements financés depuis 2024 (2 980 en 2024 + 2 056 en 2025), la cible de 5 000 équipements sur la période 2024–2027 a été atteinte en deux ans seulement. **L'objectif initial a été atteint avec anticipation, illustrant la forte mobilisation des collectivités, du mouvement sportif et de l'ensemble des partenaires engagés dans le dispositif.**

Près de 80 % des subventions ont bénéficié à des territoires identifiés comme prioritaires en matière d'accès aux équipements sportifs, dont 48 % en Quartiers Prioritaires de la Ville.

96 M€ D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT POUR CINQ ENVELOPPES STRATÉGIQUES

Plan 5000 équipements – Génération 2024	76,9 M€	Équipements de proximité et structurants, lien scolaire
Équipements à cadre contractuel	8,9 M€	Projets dans un cadre interministériel
Plan outre-mer (équipements structurants)	6,4 M€	36 projets financés en 2025
Développement de la pratique parasportive	2,5 M€	79 projets, accessibilité et équipements adaptés
Projets Sportifs et Territoriaux Spécifiques	1,3 M€	Centres fédéraux, grands événements internationaux

PARTENARIATS : MOBILISER AU-DELÀ DES CRÉDITS PUBLICS

L'Agence a poursuivi en 2025 son partenariat stratégique dans le cadre du Fonds d'aide au football amateur (FAFA) :: au total, 207 terrains de football co-financés sur 4 ans, dont 55 en 2025, pour 15,3 M€ mobilisés (9,3 M€ ANS + 6 M€ FFF). 145 terrains sont situés en territoires ruraux carencés, 43 en QPV et 6 en outre-mer. **Ces partenariats illustrent la volonté de l'Agence à fédérer différents acteurs autour de projets répondant aux besoins des territoires.**

Le projet 1 000 Dojos Solidaires a atteint 424 dojos financés depuis 2022 (48 en 2025) pour 20,23 M€ au total – des équipements souvent implantés dans des écoles ou collèges, véritables espaces de vie sportive et associative dans les quartiers les plus fragiles.

Le dispositif Rugby Héritage a permis 74 projets de rénovation (vestiaires, mise aux normes, éclairage LED) pour 2,5 M€, pérennisant l'impact de la Coupe du Monde 2023. Le Plan Outre-Mer (36 projets, 6,375 M€ attribués sur une enveloppe de 7,25 M€) confirme l'engagement de l'Agence pour l'équité territoriale.



NOTRE ORGANISATION

UNE EXPERTISE AU SERVICE DU SPORT

75

COLLABORATEURS
AU 31/12/2025

59%

PART DES FEMMES
PARMI LES ÉQUIPES

UNE ÉQUIPE PLEINEMENT MOBILISÉE

Avec 75 collaborateurs au 31 décembre 2025 dont 10 apprentis, l'Agence nationale du sport poursuit ses missions au service des sportifs, des fédérations, des associations et des territoires. Dans un contexte de transformation et d'évolution de ses missions, elle s'appuie sur des équipes engagées et des compétences diversifiées au service de l'action publique sportive.

L'Agence a procédé en 2025 à 9 recrutements, à la promotion interne de 2 collaborateurs et à la pérennisation de 14 contrats, consolidant ainsi les compétences nécessaires à ses missions dans un contexte de transition organisationnelle importante.

UN CLIMAT SOCIAL POSITIF, DES MARGES DE PROGRÈS IDENTIFIÉES

Le baromètre social 2025 (taux de participation : 64,4%) révèle une organisation en bonne santé, avec des points de satisfaction significatifs :

- ↳ 80,9% des collaborateurs estiment que les conditions de travail permettent un bon équilibre vie professionnelle/vie personnelle — en forte hausse par rapport à 67,7% en 2024
- ↳ 89,3% se sentent reconnus par leurs collègues
- ↳ 78,7% sont satisfaits de leur protection sociale complémentaire, désormais effective depuis le 1^{er} janvier 2025

Les résultats du baromètre constituent un outil précieux pour poursuivre l'amélioration des conditions de travail et accompagner les évolutions de l'organisation.

LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'EFFICACITÉ : UN LEVIER STRATÉGIQUE DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

La transformation numérique de l'Agence nationale du Sport n'est pas un objectif en soi : elle est le vecteur d'une action publique plus rapide, plus transparente et plus proche de ses bénéficiaires. **En 2025, l'Agence a poursuivi la modernisation de ses outils afin d'améliorer la qualité du service rendu aux bénéficiaires et de simplifier ses processus internes :**

- ↳ Un nouvel outil budgétaire et comptable permettant d'avoir 100% des crédits dématérialisés
- ↳ Infrasport, une plateforme plébiscitée par ses utilisateurs
- ↳ La contribution stratégique de l'Agence à la feuille de route numérique ministérielle

TRANSITION VERS LA DNE : CONTINUITÉ GARANTIE, SYNERGIES RENFORCÉES

La migration des systèmes d'information de l'Agence vers la Direction du Numérique de l'Éducation Nationale (DNE) s'est effectuée en 2025 sans interruption de service. Cette transition a permis de renforcer les synergies avec les services ministériels tout en assurant la continuité des outils nécessaires aux missions de l'Agence.



NOTRE GOUVERNANCE

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE AU SERVICE DU SPORT FRANÇAIS

UNE GOUVERNANCE NATIONALE AU SERVICE DE LA DÉCISION PARTAGÉE

L'Agence nationale du Sport réunit au sein d'une même gouvernance l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et les acteurs économiques. Cette gouvernance partagée favorise le dialogue, la coordination des actions et la mobilisation des acteurs autour d'objectifs communs au service du sport.

CE QUE LA GOUVERNANCE PARTAGÉE PERMET :

La gouvernance partagée de l'Agence permet d'accompagner des projets très différents, allant de la préparation des sportifs de haut niveau au développement des équipements sportifs, en passant par le soutien aux associations et aux initiatives favorisant l'accès de tous à la pratique sportive.

LA GOUVERNANCE TERRITORIALE : 20 CONFÉRENCES RÉGIONALES DU SPORT, UNE AMBITION COMMUNE

Quatre ans après son déploiement, la déclinaison territoriale de la gouvernance partagée **poursuit sa montée en puissance**. Les Conférences Régionales du Sport (CRdS) et les Conférences des Financeurs assurent désormais une coordination des politiques sportives à l'échelle de chaque territoire, au plus près des réalités locales.

2025 a été marquée par l'installation de la 20ème Conférence Régionale du Sport à Saint-Pierre-et-Miquelon, accompagnée de sa Conférence des Financeurs (la 19ème). Ce maillage complet du territoire national – y compris les collectivités d'outre-mer – illustre concrètement la portée universelle de la nouvelle gouvernance du sport.

Plus de 40 Contrats Pluriannuels d'Orientation et de Financement (CPOF) ont été signés, engageant les acteurs territoriaux dans des projets sportifs à fort impact social, environnemental et économique. Ces contrats portent l'ambition d'un sport qui crée du lien, réduisant les inégalités d'accès tout en construisant des territoires plus attractifs.

Depuis septembre 2025, les membres fondateurs de l'Agence ont engagé une réflexion collective sur son évolution. Ces travaux ont pour objectif d'adapter son organisation et ses modalités d'intervention afin de renforcer l'efficacité de l'action publique sportive au bénéfice des sportifs, des clubs et des territoires.

Les instances de pilotage en 2025

- ↳ 1 Assemblée Générale (9 décembre 2025) – présentation de l'évaluation indépendante de l'Agence et lancement de la stratégie Ambition Bleue 2025–2032
- ↳ 3 Conseils d'administration – validation des critères d'intervention, deux budgets rectificatifs et le budget 2026
- ↳ 3 réunions de Bureau (mars, juin, novembre 2025)
- ↳ 2 Comités d'audit, d'éthique, de déontologie et des rémunérations
- ↳ Comités thématiques : Développement des Pratiques, équipements sportifs, emploi, développement des modèles économiques



NOTRE CONTRIBUTION AUX POLITIQUES PUBLIQUES

SOUTIEN AUX POLITIQUES PUBLIQUES DU MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

En 2025, l'Agence a contribué à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive et à la promotion de l'insertion du sport dans les différentes politiques publiques.

L'Agence nationale du Sport doit mener, conformément à ses statuts, une action résolue de correction des inégalités d'accès à la pratique sportive. Les territoires où l'offre de pratiques est limitée (quartiers prioritaires de la politique de la ville et zones de revitalisation rurale particulièrement) et dans lesquelles les populations sont les plus éloignées du sport (public féminin, personnes en situation de handicap, public socialement défavorisé, jeunes, etc.) représentent le plus fort potentiel de développement du sport.

Dans ce cadre, les crédits déconcentrés de l'Agence affectés aux publics, territoires ou thématiques prioritaires représentent **135,43M€** en 2025 (hors financements de Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Corse, territoires qui bénéficient de dispositions particulières).



Part des moyens financiers consacrés à des actions en direction...	Réalisation							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024
Des personnes en situation de handicap	10,3 %	9,3 %	8,6 % (10,77 M€)	8,6 % (13,15 M€)	8,9 % (13,47 M€)	9,4 % (12,78 M€)	10,1% (14,09 M€)	10,31% (14,07 M€)
Des jeunes filles et des femmes	16,4 %	13,2 %	11,3 % (14,22 M€)	9,6 % (14,75 M€)	9,3 % (14,14 M€)	9,4 % (12,79 M€)	9,79% (14,43 M€)	14,05% (19,03 M€)
Des territoires socialement défavorisés / total des moyens mobilisés	52,5 %	53,8 %	52,9 % (66,46 M€)	49,6 % (76,2 M€)	48,9 % (74,1 M€)	47,7 % (64,76 M€)	51,75% (74,15 M€)	53,44% (72,37 M€)
De la professionnalisation du mouvement sportif	38 %	40 %	36,6 % (45,96 M€)	34 % (52,18 M€)	38,8 % (58,7 M€)	35,8 % (49,3 M€)	33,57% (48,01 M€)	37,98% (51,01 M€)
Du sport-santé / total des moyens mobilisés	13,5 %	12,4 %	12 % (15,05 M€)	10,9 % (16,69 M€)	11,8 % (17,8 M€)	11,5 % (15,6 M€)	11,19% (16,21 M€)	10% (13,54 M€)

Source : Base de données OSIRIS (2025) hors financements Corse, Wallis-et-Futuna et Polynésie française, territoires qui bénéficient de dispositions particulières).

LE SOUTIEN
DE L'AGENCE AU
« SPORT-SANTÉ »

Les subventions aux projets de fonctionnement

L'Agence nationale du Sport a fait du soutien au développement de projets en faveur du « sport – santé » dans le cadre de la part territoriale une priorité. En 2025, il a ainsi été demandé aux acteurs territoriaux de soutenir les actions :

- ↳ **De préservation de la santé par le sport** en lien avec les priorités de développement définies par les fédérations,
- ↳ **Partenariales et en réseau** avec les agences régionales de santé (ARS),
- ↳ **Au titre des plans régionaux « Sport, Santé, Bien-être »**, qui fixent le cadre privilégié d'une intervention de qualité pour toutes et tous et à tous les âges de la vie,
- ↳ **En faveur du « sport sur ordonnance »**, qui doivent permettre aux associations sportives d'intensifier, en liaison avec les collectivités et avec l'appui coordonné des Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et des ARS, leur implication dans l'encadrement des patients atteints d'affection de longue durée (ALD),
- ↳ Qui favorisent l'implication dans l'opération **« Sentez-Vous Sport »** coordonnée par le CNOSF.

En 2025, l'Agence nationale du Sport a attribué, au titre de la part territoriale, **13,54M€** (contre 16,2M€ en 2024), soit 10% de la part territoriale globale aux structures développant des actions en faveur du « Sport – santé », ce qui a permis la réalisation de 5227 actions (sur 43 362 actions, soit 12,05%).

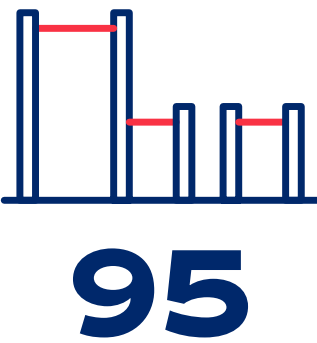
Les financements dédiés aux équipements sportifs

En 2025, dans le cadre du Plan 5000 équipements– Génération 2024, l'Agence nationale du Sport a financé 95 équipements de proximité destinés aux activités de forme et de santé en accès libre pour un montant global de près de **1,9 M€**.

Ces équipements concernent en majorité des aires de fitness, ou encore des parcours de santé.

13,54 M€

2025



ÉQUIPEMENTS FINANCÉS

LES CRÉDITS 2025
DÉDIÉS AUX
TERRITOIRES
ULTRAMARINS

Les subventions aux projets de fonctionnement

En 2025, l'Agence nationale du Sport a attribué à des territoires ultramarins, au titre de la part territoriale, **18,13M€** (18,4M€ en 2024) soit 13,39% de la part territoriale globale (11,4% en 2024), répartis comme suit :

Guadeloupe	2 433 214 €
Martinique	2 311 949 €
Guyane	1 649 996 €
La Réunion	5 065 232 €
Mayotte	2 049 219 €
Sous-total ROM	11 197 661 €
Saint-Pierre et Miquelon	358 000 €
Nouvelle-Calédonie	1 588 000 €
Polynésie française	1 232 000 €
Wallis-et-Futuna	407 000 €
Corse	1 481 000 €
Sous-total COM	5 966 000 €
Total OM 2024	17 157 661 €
Part territoriale 2024	135,43M €
% Part territoriale	12,7%



LES CRÉDITS 2025
DÉDIÉS AUX
TERRITOIRES
ULTRAMARINS



Les financements dédiés aux équipements sportifs

La correction des inégalités sociales et territoriales passe notamment par des projets de construction et de rénovation des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement au sein des territoires carencés que sont les territoires ultramarins. L'Agence poursuit donc son engagement au côté de ces territoires dans le cadre des Contrats de Convergence et de Transformation (CCT) pour la période 2024 – 2027.

Dans le cadre des CCT 2024–2027, l'Agence s'est engagée à soutenir des projets d'équipements sportifs à hauteur de 28 M€.

En 2025, l'Agence a subventionné 114 équipements sportifs en outre-mer pour un montant total de 13,8 M€ toutes enveloppes confondues. 41 projets ont été fléchés au titre des CCT 2025, pour plus de 9,4 M€.

Fin 2025, la répartition de l'ensemble des investissements toutes enveloppes confondues est la suivante :

Territoire	Consommation OM en 2025							Fléchage CCT 2025			
	Env. OM 2025	Env. contractuelle 2025	Plan 5000 G 2024 Axe 1 (Proxi)	Plan 5000 G 2024 Axe 2 (Structurants)	Plan 5000 G 2024 Axe 1 National	Plan 5000 G 2024 Axe 1 – FAFA – National	Mise en accessibilité	Rugby – Héritage 2023 – National	Total Campagne 2025	Nb de dossiers	CCT 2024
La Réunion	1 125 000 €	1 500 000 €	1 163 636 €	1 183 754 €	–	–	112 000 €	–	4 084 390 €	2	1 831 739 €
Mayotte	1 375 000 €	625 000 €	93 157 €	342 098 €	–	–	–	–	2 435 255 €	6	2 342 098 €
Guadeloupe	1 202 850 €	–	108 348 €	424 389 €	–	310 000 €	57 000 €	93 000 €	2 195 587 €	8	1 545 587 €
Guyane	1 125 000 €	–	86 435 €	305 683 €	–	–	–	–	1 517 118 €	8	1 213 452 €
Martinique	1 125 000 €	–	100 804 €	383 521 €	41 776 €	–	34 000 €	–	1 685 101 €	6	1 225 804 €
Nouvelle-calédonie	–	–	263 565 €	579 084 €	–	–	35 000 €	–	877 649 €	4	461 351 €
Polynésie française	250 000 €	–	70 130 €	379 872 €	–	–	21 000 €	–	721 002 €	2	449 259 €
Saint-Pierre et Miquelon	125 000 €	–	–	205 558 €	–	–	–	–	330 558 €	3	315 558 €
Wallis-et-Futuna	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0	–
Saint-Martin	41 150 €	–	–	–	–	–	–	–	47 150 €	2	47 150 €
Total	6 375 000 €	2 125 000 €	886 075 €	3 803 959 €	41 776 €	310 000 €	259 000 €	93 000 €	93 000 €	41	9 431 998 €

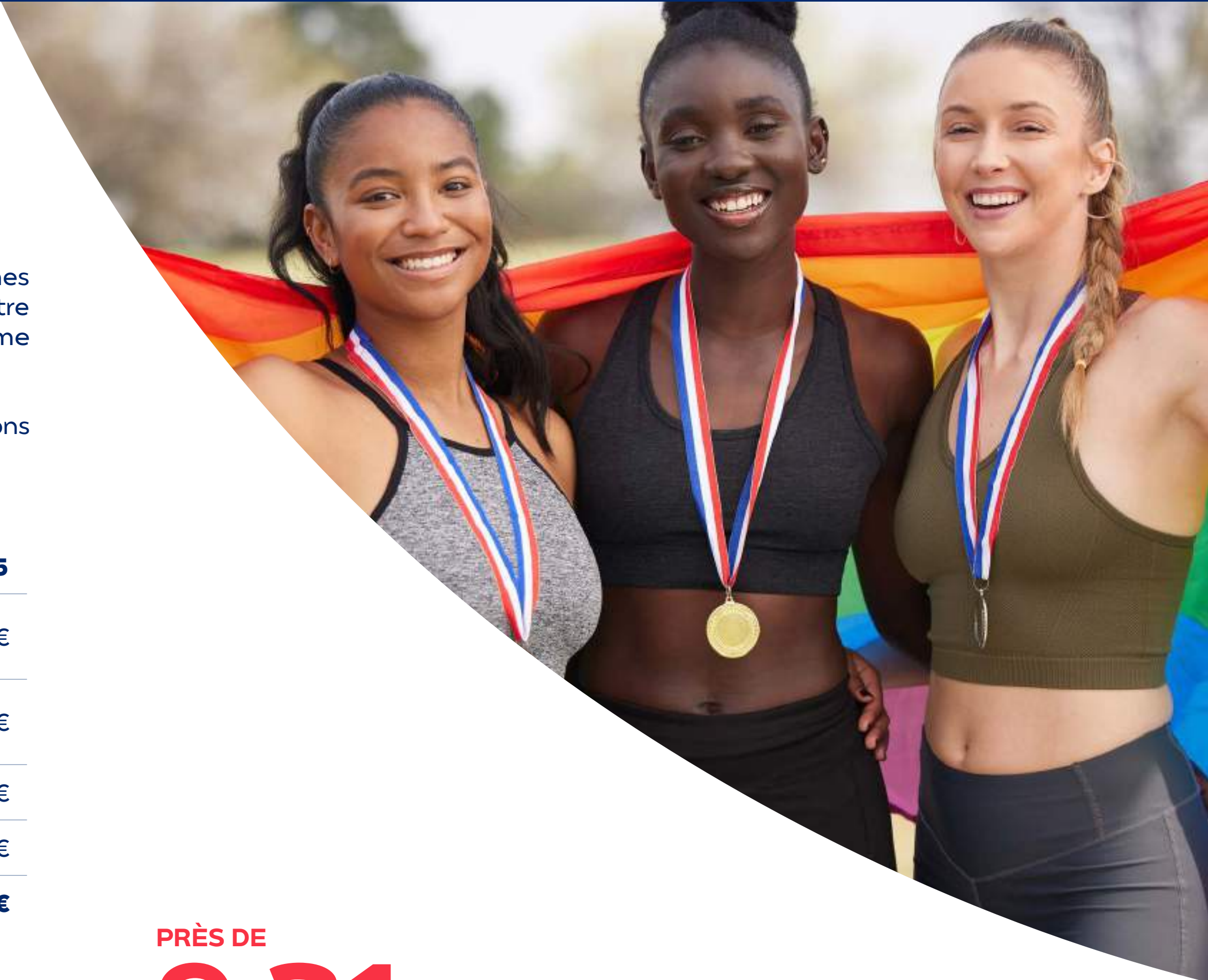
LA PROMOTION DE L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

L'Agence accompagne les actions menées en faveur de la lutte contre toutes formes de discrimination, contre le harcèlement et les violences sexuelles dans le sport, contre les incivilités, et du développement durable... actions regroupées sous une même thématique intitulée « Développement de l'éthique et de la citoyenneté ».

En 2025, **9,31M€**, soit **6,88%** de la part territoriale auront été attribués à des associations menant des actions sur ces thématiques répartis comme suit :

	Montants 2025
PST – Lutte contre toutes les discriminations, violences, pour la promotion du fair-play	1 861 401 €
PST – Lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles	152 491 €
PST – Action développement durable	581 742 €
PSF – Développement de l'éthique et la citoyenneté	643 385 €
Total	9 314 726 €

PRÈS DE
9,31 M€
ATTRIBUÉS À DES
ASSOCIATIONS LUTTANT POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE
ET DE LA CITOYENNETÉ

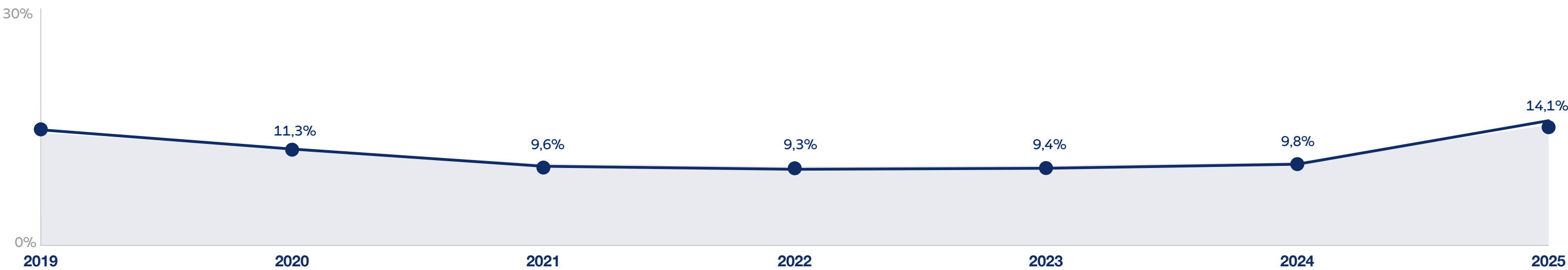


LA PROMOTION
DE L'ÉGALITÉ
LES FEMMES ET
LES HOMMES

Le développement du sport pour tous nécessite un soutien renforcé aux actions visant les publics les plus éloignés de la pratique, au premier rang desquels le public féminin.

Au regard de la baisse de la part des crédits en faveur des femmes et des jeunes filles, il a été demandé aux fédérations, notamment dans le cadre de leurs projets sportifs fédéraux (PSF), de porter une attention particulière aux actions développées en la matière.

Moyens financiers consacrés à des actions en direction
des jeunes filles et des femmes / total des moyens mobilisés (%)



LES CRÉDITS
DÉDIÉS À LA
JEUNESSE

À compter de 2020, l'Agence a repris le soutien financier aux fédérations sportives, dont les fédérations sportives scolaires et universitaires, au plan national (hors fonds de compensation aux fédérations). Ce soutien, qui comprend les actions liées au développement des pratiques et l'accompagnement du projet sportif fédéral (PSF), a représenté en 2025 un montant de **2 228 000 €** répartis comme suit :

Contrats de développement 2025	
Fédération Française Sport Universitaire	890 000 €
U.G.S.E.L.	188 000 €
Union Nationale des Clubs Universitaires	120 000 €
Union Nationale Sport Scolaire	780 000 €
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	250 000 €
Total FF scolaires et universitaires	2 228 000 €

Au plan territorial, au titre des Projets Sportifs Fédéraux et des Projets Sportifs Territoriaux (PST), l'Agence a attribué, en 2025, aux actions menées en faveur des jeunes (mineurs, collégiens et élèves du primaire), plus de 36,33 M€ (dont 4,9 M€ pour les seules fédérations scolaires et universitaires), soit 26,84its d'intervention déconcentrés.

La répartition 2025 est la suivante :

Crédits déconcentrés 2025	
Fédération Française Sport Universitaire	231 000 €
U.G.S.E.L	244 507 €
Union Nationale des Clubs Universitaires	309 000 €
Union Nationale Sport Scolaire	1 599 210 €
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	2 543 958 €
Autres fédérations dont actions en faveur des mineurs, adolescents et jeunes adultes	31 410 000 €
Total FF scolaires et universitaires	36, 33M €



LES CRÉDITS DÉDIÉS À DES ACTIONS CONCOURANT À LA POLITIQUE DE LA VILLE

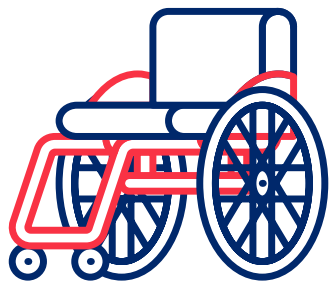
L'Agence nationale du Sport a consacré ainsi une partie de ses crédits au soutien à des actions relevant de la politique de la ville :

- ↳ Soutien aux projets sportifs fédéraux et projets sportifs territoriaux en QPV pour 44,47M€
- ↳ Constructions et rénovations d'équipements sportifs (37,9 M€).

S'agissant des équipements sportifs, sur les 2 187 équipements financés en 2025 toutes enveloppes confondues, 1 179 équipements (224 dossiers) concernent des projets situés dans une commune comprenant un ou plusieurs QPV pour un montant total de subventions attribuées de **37,9 M€**.

Les crédits dédiés aux projets pour les personnes en situation de handicap

Le financement des projets menés en faveur des personnes en situation de handicap par les associations sportives locales représente **14,07M€** en 2025. A cette enveloppe s'ajoutent **2,5M€** destinés à améliorer l'accessibilité des équipements sportif



14,07 M€

DE FINANCEMENT DE PROJETS
EN FAVEUR DES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP



LA HAUTE PERFORMANCE

GÉNÉRAL

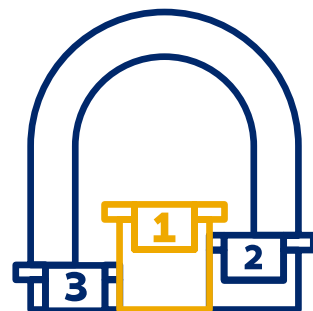
CHIFFRES CLÉS DU HAUT NIVEAU



69
FÉDÉRATIONS
CIBLÉES



39
FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES



30
FÉDÉRATIONS
DE HAUT NIVEAU



219
DISCIPLINES RECONNUES
DE HAUT NIVEAU



1 347
STRUCTURES IDENTIFIÉES DANS LES PROJETS
DE PERFORMANCE FÉDÉRAUX (PPF)



5 376
SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (LISTÉS ELITE, SENIOR,
RELÈVE ET RECONVERSION) SUR L'ANNÉE 2025



17 155
ATHLÈTES SUR LISTES MINISTÉRIELLES
(TOUS LES ATHLÈTES LISTÉS HAUT
NIVEAU, AINSI QUE LES LISTÉS ESPOIRS
ET COLLECTIFS NATIONAUX)



27 989
ATHLÈTES SUIVIS DANS LES PPF
(LISTÉS OU S'ENTRAINANT DANS
DES STRUCTURES IDENTIFIÉES PPF)

LES GRANDS DISPOSITIFS HAUTE PERFORMANCE



UN SOUTIEN
AUX FÉDÉRATIONS

87,4 M€



Pour accompagner les fédérations dans la mise en œuvre et le financement de leur projet de performance et des structures d'accès au sport de haut niveau, dans une logique partenariale de confiance.



UN SOUTIEN INDIVIDUALISÉ
AUX ATHLÈTES

13,5 M€



Pour permettre aux athlètes de s'investir pleinement dans leur préparation sportive, sécuriser leurs conditions de vie et faciliter l'organisation de leur formation initiale et continue.



L'OPTIMISATION DE
LA PERFORMANCE

3,2 M€



Pour incuber des initiatives transverses et mutualisées au service de la performance sportive (Sport Data Hub, Sciences du Sport, ...).



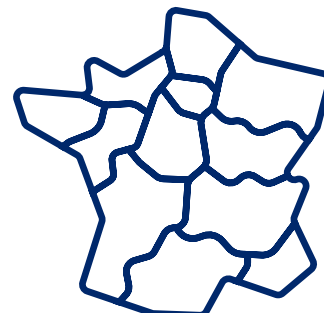
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS NATIONAUX
HAUTE PERFORMANCE

3,2 M€

(en CP hors CPIJ).



Pour poursuivre le renouvellement des matériels lourds et d'optimisation de la performance pour les publics engagés dans la Haute Performance.



UNE DÉCLINAISON
TERRITORIALE

4,4 M€



Pour financer les actions des Maisons Régionales de la Performance et les structures d'outre-mer.

LE TEMPS FORT 2025

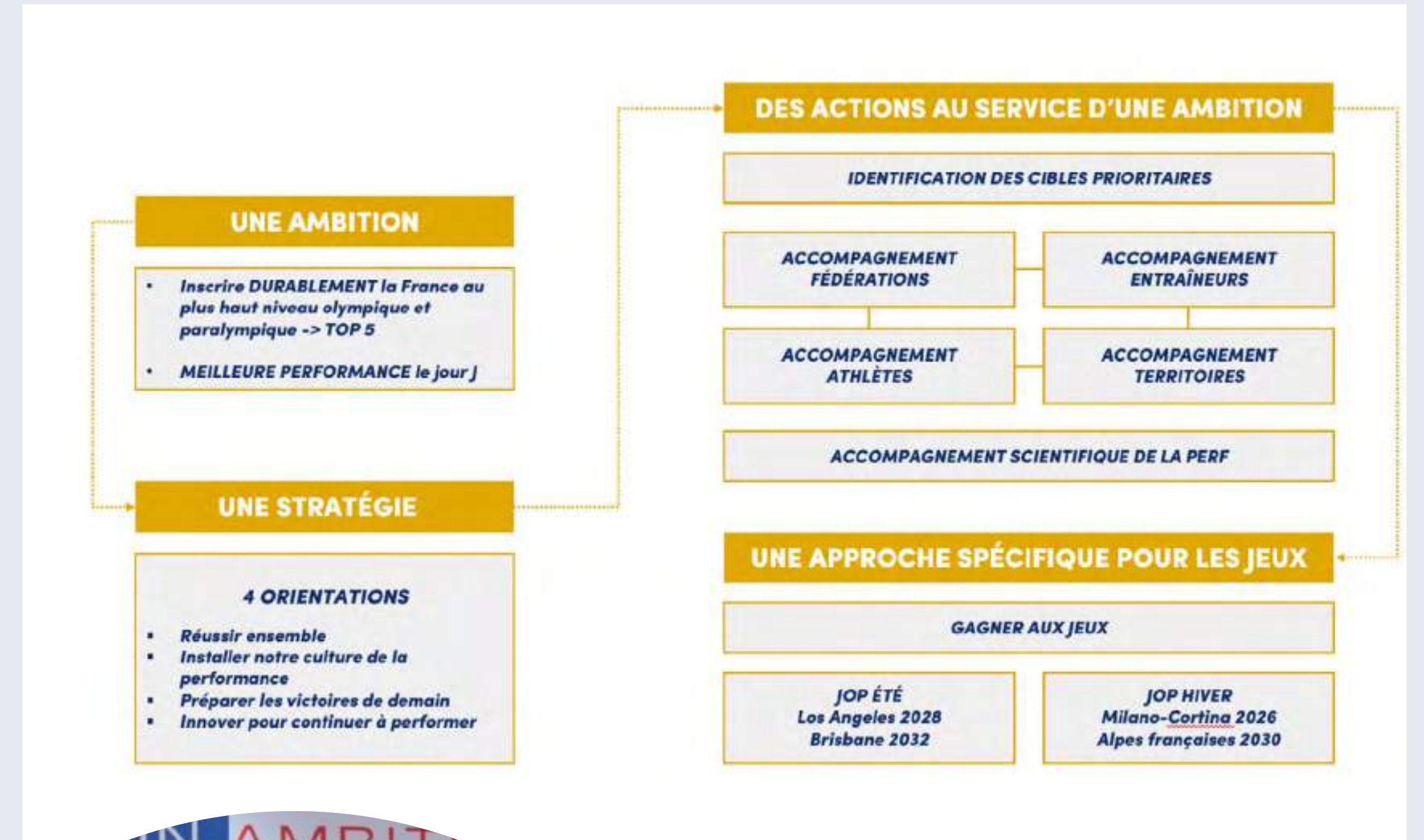
AMBITION BLEUE 2025-2032

La stratégie Ambition Bleue 2020 – 2024 a démontré toute sa pertinence aux Jeux de Paris 2024 grâce à un accompagnement structurant et innovant. Lancée en 2019 par Claude ONESTA, elle a incarné une transformation profonde du modèle du sport de haut niveau pour le faire passer du prêt-à-porter à la haute couture. Grâce à son approche centrée sur l'athlète et son entraîneur, et à des moyens humains et financiers renforcés, le système a pu devenir plus efficient avec un meilleur ciblage des publics prioritaires, un accompagnement plus personnalisé, et un suivi de proximité.

En concentrant les ressources sur les disciplines à fort potentiel et en renforçant la coordination entre les acteurs de la Haute Performance, la stratégie Ambition Bleue a permis une prise en compte de l'individualisation des besoins des athlètes pour transformer le potentiel de médailles dans un environnement international toujours plus compétitif.

Face à une concurrence mondiale en perpétuelle progression, le Pôle HP a conduit une évaluation approfondie : analyses internes et externes, retours d'expériences des fédérations, débriefings avec les acteurs du sport français...

De ce bilan collectif est née une stratégie renouvelée : **la stratégie de performance AMBITION BLEUE 2025-2032.**



L'ambition est claire : **inscrire durablement la France au plus haut niveau olympique et paralympique, tout en s'attachant à amener chaque athlète à réaliser sa meilleure performance le jour J.**

AMBITION BLEUE

LE TEMPS
FORT 2025

AMBITION BLEUE 2025-2032

Cette ambition se concrétise grâce à une stratégie reposant sur 4 orientations :

- ↳ Poursuivre ensemble la transformation du modèle du haut niveau français.
- ↳ Installer notre culture de la performance en identifiant, ciblant et en accompagnant les athlètes et para-athlètes à haut potentiel.
- ↳ Préparer les victoires de demain en investissant dans les générations futures
- ↳ Mobiliser l'innovation, la recherche, la data et l'IA pour les mettre au service de la Haute Performance.

Au service de cette ambition, le Pôle HP met en place des actions clés :

Ambition Bleue 2025-2032 élargit ainsi les cibles prioritaires avec la création de la cible « Ambition 28/30 » qui vient compléter les cibles « Cellule Perf» et « Radar » et de nouveaux seuils de ressources.

Le seuil minimum est désormais porté à 20 000 € pour tous les athlètes qualifiés aux JOP contre 15 000€ lors des derniers Jeux de Paris.

Le Pôle HP se mobilise également pour être plus ciblé après accompagnement du socle de performance.

Accompagnement des fédérations

- ↳ Combiner un accompagnement systémique et individualisé désormais anticipé sur 8 années, pour une vision sur 2 cycles olympiques/paralympiques, toujours en grande proximité, avec un pilotage et une agilité renforcés. Le projet paralympique bénéficiera d'une feuille de route dédiée pour renforcer ses sports stratégiques, féminiser et diversifier la pratique et placer la relève au cœur du projet.

Accompagnement des entraîneurs

- ↳ Valoriser et conserver le capital stratégique et durable que représentent les entraîneurs, avec le maintien et le renfort du Plan Coachs.

Accompagnement des athlètes

- ↳ Mieux recenser les situations pour sécuriser l'environnement de l'athlète, grâce à des engagements financiers améliorés et à une pérennisation des dispositifs d'accompagnement socioprofessionnel. Des actions seront également menées pour renforcer la reconversion, la formation des SHN et mieux informer les athlètes.

Accompagnement des territoires

- ↳ Les Maisons Régionales de la Performance constituent un maillon central au plus près du terrain. Ce dispositif sera consolidé pour en améliorer la cohérence, la communication et pour impliquer davantage l'ensemble des acteurs territoriaux. Un accompagnement spécifique sera consacré à la structuration de la stratégie dans les territoires ultramarins.

Accompagnement scientifique de la performance

- ↳ La recherche et l'innovation représentent des vecteurs d'optimisation de la performance. Les fédérations seront soutenues en ce sens, la valorisation de la data au cœur de la performance sera poursuivie, et le travail autour des mesures d'impact sera renforcé.



LE SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS

BILAN CONTRATS DE PERFORMANCE 2025

La France a pour ambition de s’inscrire durablement parmi les grandes nations olympiques et paralympiques. Pour réussir cet objectif, il est indispensable de redonner des repères, de tracer une ligne directrice et d’embarquer tout le sport de haut niveau français dans son couloir de performance. C’est à cette condition que nous pourrons capitaliser sur les réussites de Paris 2024.

La volonté formalisée par la démarche « **Ambition Bleue** » consiste à orienter prioritairement le soutien financier en direction des fédérations et disciplines sportives en capacité de contribuer à l’amélioration du rang de la France au tableau des médailles olympiques et paralympiques. En ce sens, plusieurs axes stratégiques ont été identifiés :

- Conforter les résultats immédiats en visant les titres (médaille d’or olympique et paralympique) tout en préparant ceux de demain ;
- Prioriser le soutien aux disciplines à potentiel de médailles olympiques et paralympiques ;
- Renforcer l’accompagnement individualisé des athlètes des cellules de performance et de leur encadrement.

Afin de répondre à ces besoins, l’Agence finance les projets de performance des fédérations sportives (PPF) dans le cadre de conventions (contrats de performance).

A cet effet, elle établit un ou deux contrats de performance :

- **Un contrat de performance « durable »** (généraliste et sur une temporalité longue). Ce contrat pourra également être proposé aux fédérations délégataires nouvellement reconnues de haut niveau au regard de leur PPF ;
- **Un contrat de performance « olympique et/ou paralympique »**, dédié aux collectifs « Olympiques et Paralympiques » (spécifique et sur une temporalité courte).

En 2025, **87,3 M€** ont été alloués pour le soutien aux projets de performance des fédérations sportives. Ces crédits ont fait l’objet de plusieurs versements :

- ↳ d’une part l’affectation de crédits dits « initiaux » suite à l’instruction des demandes des fédérations et,
- ↳ d’autre part, le financement d’actions spécifiques : matériels spécifiques, valorisation des entraîneurs, Plan Coaches, Aides à la professionnalisation, actions complémentaires notamment dans le cadre des JOP de Milan–Cortina et Accession nationale.



LES CONTRATS DE PERFORMANCE INITIAUX

66 fédérations ont bénéficié d'au moins un **Contrat de performance** pour un montant total de **65 758 111 €** à destination des **39 fédérations** ayant *a minima* une épreuve inscrite au programme des Jeux Olympiques et Paralympiques et **4 980 000 €** à destination des **27 fédérations** reconnues de **haut niveau**.

Oly & Para	60 778 111 €	92%
HN	4 980 000 €	8%
Total	65 758 111 €	100%

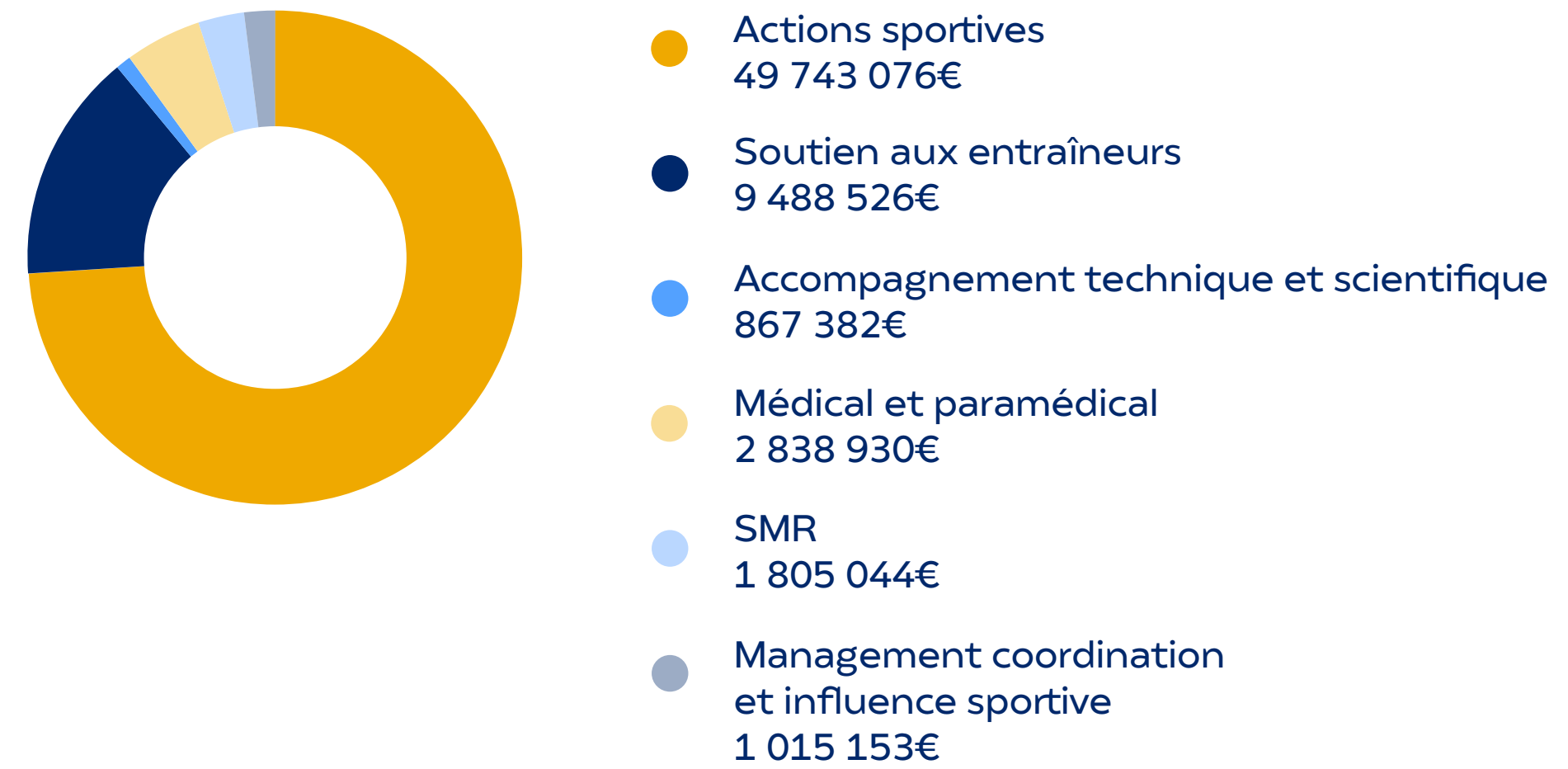
Au total, 103 contrats ont été signés avec les fédérations :

- 37 contrats de performance OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE pour un montant total de 43 632 € (64%) ;
- 66 contrats de performance DURABLE pour un montant total de 23 163 479 € (36%).

Contrat Perf Oly et Para	42 594 632 €	65%	37 contrats sur 39 fédérations Oly / Para
Contrat Perf Durable	23 168 479 €	35%	66 contrats sur 66 fédérations Oly / Para et HN
Total contrats de Perf initiaux	65 758 111 €	100%	103 contrats

Par ailleurs, le financement global des contrats de performance se décline en 6 grandes rubriques qui couvrent les différents leviers de performance avec la ventilation suivante :

Type d'actions	Montants	%
Actions sportives	49 743 076 €	76%
Soutien aux entraîneurs	9 488 526 €	14%
Accompagnement technique et scientifique	867 382 €	1%
Médical et paramédical	2 838 930 €	4%
SMR	1 805 044 €	3%
Management coordination et influence sportive	1 015 153 €	2%
Total	68 371 335 €	100 %



LE FINANCEMENT D’ACTIONS COMPLÉMENTAIRES (AVENANTS)

VALORISATION DES ENTRAÎNEURS DU PLAN COACHS

L’Agence nationale du Sport a lancé une stratégie à long terme basée sur une amélioration importante de l’encadrement français en charge des athlètes. Il s’agit de valoriser les coachs référents des athlètes de Cellule Perf particulièrement engagés dans la Haute Performance.

Dans ce cadre, l’Agence a financé **26 fédérations** pour un montant total de **2 385 500 €**.

AIDES A LA PROFESSIONNALISATION

Il s’agit d’accompagner les entraîneurs des cibles prioritaires.

Dans ce cadre, l’Agence a financé **18 fédérations** pour un montant total de **981 750 €**.

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre de besoins complémentaires exceptionnels exprimés par certaines fédérations sportives, l’Agence a financé **44 fédérations** pour un montant total de **9 477 549€**.

PROGRAMME D’ACCESSION AU HAUT NIVEAU

Au-delà de l’accompagnement de la Haute Performance, l’Agence souhaite conforter les conditions de formation de la relève assurée par le programme d’accession au sport de haut niveau des Projets de performance Fédéraux (PPF). En ce sens, ce programme a comme objet la durabilité des systèmes de performance afin d’envisager sur du long terme l’alimentation des Équipes de France au plus haut niveau.

A ce titre, une enveloppe de **3 844 850€** a été attribuée en 2025, au profit de plus de **373 structures** d’accession identifiées de niveau national.

MATERIEL

Dans le cadre de besoins spécifiques l’Agence a financé **38 fédérations** pour un montant total de **4 916 118€**.

AVENANT HIVER

Grâce au soutien de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, une enveloppe supplémentaire de **6 000 000€** a été obtenue afin de soutenir les efforts de préparation des **6 fédérations** concernées par les prochains Jeux d’hiver 2026 et 2030.

SOUTIEN AUX ATHLÈTES

UN ÉLARGISSEMENT DES CIBLES D'ATHLÈTES ACCOMPAGNÉS

Dans la continuité des actions qui ont été menées en 2024 où l'Agence a tenu l'objectif de n'avoir aucun athlète sous le seuil de pauvreté aux JOP de Paris, le Manager général à la Haute Performance a souhaité élargir les cibles des athlètes prioritaires en gardant l'objectif de sécuriser les conditions de vie de l'athlète pour l'aider à construire un cadre de vie propice à la réalisation de ses performances.

Dans cette optique les cibles de l'Agence ont été revues comme suit :

1. Les athlètes en CELLULE PERF : athlètes identifiés comme potentiels médaillables aux prochains Jeux olympiques et paralympiques 2026/2028/2030. L'Agence s'assure qu'ils soient prioritaires sur les dispositifs d'insertion professionnelle et qu'ils bénéficient d'un minimum de 40 K€ brut de ressources/an tous revenus confondus.

2. Les athlètes en RADAR : jeunes arrivés récemment sur le circuit Senior avec un potentiel exceptionnel à proximité des critères de la Cellule Perf. L'Agence s'assure qu'ils soient prioritaires sur les dispositifs d'insertion professionnelle et qu'ils bénéficient d'un minimum de 30 K€ brut de ressources/an tous revenus confondus.

3. Les athlètes en CELLULE AMBITION 2026/2028/2030 : athlètes à proximité des critères de la Cellule Perf pour les JOP 2026/2028/2030. L'Agence s'assure qu'ils soient prioritaires sur les dispositifs d'insertion professionnelle et qu'ils bénéficient d'un minimum de 20 K€ brut de ressources/an tous revenus confondus.

4. Les autres sportifs de haut niveau : athlètes qui composent la relève ou qui sont issus de fédérations reconnues de haut niveau. Ces derniers peuvent également bénéficier du soutien de l'Agence mais dans des conditions de prise en charge différentes.

Les objectifs de seuils ont été atteints grâce à l'analyse des situations sociales, au travail de proximité mené avec les fédérations et les acteurs engagés sur l'accompagnement des sportifs de haut niveau.



LES AIDES FINANCIÈRES : LES « AIDES PERSONNALISÉES »

MODALITES 2025

Depuis 2019, le dispositif des aides personnalisées a été repris par l'Agence nationale du Sport avec un traitement intégral jusqu'au paiement depuis 2023.

Après analyse de l'utilisation de l'enveloppe de l'année précédente et au regard des besoins identifiés notamment grâce au recensement des situations des sportifs de haut niveau, les fédérations se voient allouer une enveloppe en début d'année.

Les Directeurs/Directrices Techniques Nationaux attribuent ensuite les aides personnalisées aux athlètes inscrits en liste de haut niveau (Elite, Senior, Relève, Reconversion) selon les règles définies dans les PPF et selon le cadre défini par l'Agence en priorisant les aides sur les athlètes des cibles prioritaires (montants des seuils calculés au prorata du temps passé dans la cible).

Avec la nouvelle stratégie Ambition Bleue la cible des athlètes à accompagner a été étendue aux athlètes en Radar (seuil de **30 K€** au prorata) et en cellule Ambition 28/30 (seuil de **20 K€** au prorata).

Enfin, comme pour les JOP de 2024, l'Agence a souhaité qu'aucun athlète de la délégation pour les JOP 2026 ne soit en situation sociale précaire. Alors qu'à Paris, grâce notamment à une augmentation des aides à la professionnalisation et des aides personnalisées complémentaires, tous les athlètes avaient été amenés au seuil de **15 K€**, ceux de la délégation MICO 2026 sont au seuil de **20 K€** grâce au travail d'identification des potentiels sélectionnables fait avec les fédérations concernées pour anticiper au mieux l'accompagnement des athlètes, et ce dès la fin de l'année 2025.

Afin de tenir ces différents objectifs et d'intégrer aussi les aides à la parentalité et les aides à la reconversion, les enveloppes des AP 2025 ont été ajustées faisant passer le montant initial de **7,1 M€** à **7,9 M€**.



LES AIDES FINANCIÈRES : LES « AIDES PERSONNALISÉES »

RUBRIQUES DES AIDES PERSONNALISÉES 2025

- A. Aides sociales :** réservées aux SHN dont le cumul des ressources annuelles est inférieur à **40 K€ brut par an** (aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats...).
- B. Remboursements de frais :**

Formation : sur justificatif avec une prise en charge de 80% maximum;

Parentalité : sur justificatif avec une prise en charge de 80% maximum pour des athlètes concernés par une modification de leur mode de garde en raison d'une situation **exceptionnelle** (liée par exemple à un stage Equipe de France ou compétition Equipe de France).
- C. Manque à Gagner Sportif :** en compensation de jours de congés sans solde posés pour participation à des stages ou à des compétitions en Equipe de France.

Bilan de la campagne de versements 2025

Depuis 2021, le traitement des Aides Personnalisées se fait via le Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS) permettant ainsi aux DTN de saisir directement leurs demandes qui, après validation du référent de l'Agence, sont traitées par l'Agent comptable qui effectue les virements sur les comptes des athlètes.

Avec le déploiement de France.Sport, l'Agence a conditionné l'éligibilité des aides personnalisées à la mise à jour de la déclaration de ressources et les fédérations peuvent visualiser facilement dans le PSQS le niveau de revenus des athlètes et voir s'ils peuvent être bénéficiaires notamment d'aides sociales.

Depuis la reprise en intégralité du dispositif par l'Agence, les athlètes peuvent identifier sur leur compte la provenance du virement et ils reçoivent également un mail automatique les informant que l'Agence effectue un virement en leur faveur.

Enfin, pour la première fois, tous les athlètes bénéficiaires d'un accompagnement socio-professionnel (aides personnalisées, dispositif d'insertion) ont reçu un courrier fin 2025 synthétisant l'ensemble des aides perçues.

Ressources (en k€)	Public cible	Catégorie
Entre 20k€ et 30 k€	Cellule ambition 2028	Elite
Sous 20 k€	Cellule ambition 2028	Relève
Supérieur à 40 k€	Cellule perf	Elite
Sous 20 k€	Cellule ambition 2032	Relève
Entre 30 et 40 k€	Cellule ambition 2028	Elite
Sous 20 k€		Relève



LES AIDES FINANCIÈRES : LES « AIDES PERSONNALISÉES »

SOMMAIRE

En 2025, 1 969 SHN ont bénéficié d'aides personnalisées (7 921 609 €) dont 1 837 athlètes valides (6 932 026 € soit 88% de l'enveloppe) et 130 athlètes paralympiques (979 583 € soit 7% de l'enveloppe) en diminution par rapport à 2024 en raison des mises à niveau du seuil de pauvreté pour les Jeux Paralympiques).

Six campagnes de financement ont été organisées au cours de l'année 2025 pour 67 fédérations olympiques, paralympiques et haut niveau. L'une des campagnes n'a concerné que les disciplines hiver pour tenir compte du changement de liste au 1^{er} juillet.

L'enveloppe initiale de 7,2 M€ a été réajustée à 7,9 M€ pour amener les athlètes aux différents seuils et accompagner les besoins d'aide à la parentalité et la reconversion. L'enveloppe a été consommée à 99,7%.

7 921 609 €

Montant total

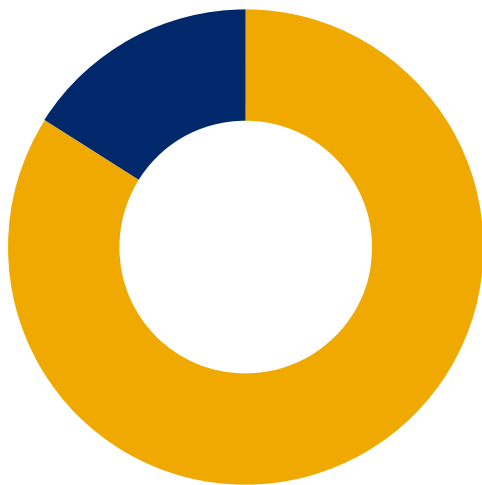
1 969

Bénéficiaires

ANALYSE DES AIDES PERSONNALISEES PAR PUBLIC

140	25	385	1 419
Athlètes « Cellule Perf » (7 %)	Athlètes « Radar » (1 %)	Athlètes « Cellule Ambition 28/30 » (20%)	Athlètes hors public prioritaire (72 %)
pour un montant de 1 493 019 € (19 %)	pour un montant de 280 559 € (4%)	pour un montant de 1 925 939 € (24%)	pour un montant de 4 222 093 € (53 %)

Répartition Para / Valide



- Valide 6 932 026 € 1 837 athlètes (93%)
- Para 979 583 € 130 athlètes (7%)

10 000 €
2 athlètes (0%)

Répartition par sexe



- Homme 4 318 130 € 1 076 athlètes (55%)
- Femme 3 603 480 € 893 athlètes (45%)

ANALYSE DES AIDES PERSONNALISÉES PAR CATÉGORIE

Au nombre de 130, les athlètes paralympiques représentent 7% du volume global pour un montant de 979 583 € (12%). Cela reste cohérent avec le pourcentage d’athlètes paralympiques inscrits sur les listes de haut niveau en 2025 (9,2%).

Les athlètes féminines sont au nombre de 893 (45%) pour un montant de 3 603 480 € (45%). Là encore cela reste cohérent avec 41,9% d’athlètes féminines inscrites sur les listes de haut niveau en 2025.

1 651 athlètes (77%) sont issus de fédérations olympiques et paralympiques pour 7 251 959 € (91,55% de l’enveloppe) et 318 athlètes (23%) sont issus des fédérations de haut niveau pour un montant de 669 950 € (8,45% de l’enveloppe).

ANALYSE DES AIDES PERSONNALISEES PAR PUBLIC

Avec le recentrage des aides sur un volet socio-professionnel, les aides sociales représentent 86,3 % de l’enveloppe globale. Les charges représentent 2,9% de l’enveloppe (en diminution par rapport à 2024 et contre + de 6% en 2019 à la reprise des AP par l’Agence).

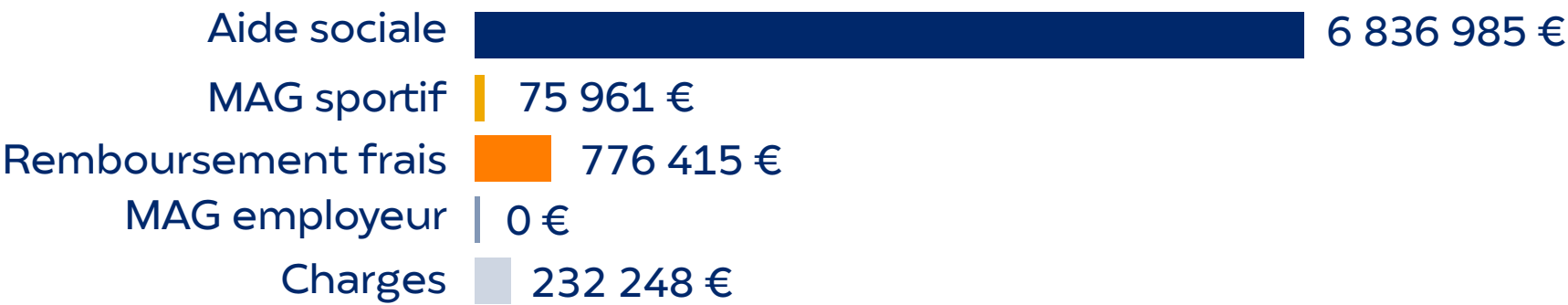
Sur les remboursements de frais (9,7% de l’enveloppe), 25 athlètes (11 femmes/14 hommes) ont bénéficié d’aide à la parentalité pour un montant de 95 964 €.

Avec l’augmentation du nombre d’athlètes en reconversion et l’arrêt de l’AFDAS en septembre 2024, les aides à la formation représentent 88% de la rubrique remboursement de frais (680 452 €), soit une hausse de 30% par rapport à 2024.

RÉPARTITION PAR PUBLIC PRIORITAIRE (MEILLEUR NIVEAU ANNUEL)



RÉPARTITION PAR RUBRIQUE (€)



L'INSERTION PROFESSIONNELLE : CIP/CAE/CI

La volonté de l'Agence nationale du Sport est de développer différents dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle grâce aux :

- Conventions d'insertion professionnelle (CIP) destinées aux entreprises privées ;
- Contrats d'aménagement d'emploi (CAE) réservés aux administrations de l'État ou aux collectivités territoriales ;
- Contrats d'image proposés par des entreprises qui souhaitent soutenir des athlètes permettant un premier contact avec le monde de l'entreprise.

Ces dispositifs permettent d'accompagner au mieux les sportifs et les employeurs à la prise de poste, de valoriser l'action citoyenne par des contreparties financières et par des actions de promotion de l'entreprise et des dispositifs. Les sportifs peuvent ainsi envisager leur insertion professionnelle tout en ayant un aménagement de leur temps de travail pour se consacrer pleinement à leur projet de performance.

Les conventions entre l'Agence nationale du Sport et les employeurs souhaitant établir un contrat avec des sportifs de haut niveau permettent de préciser les attentes mutuelles et les contreparties financières éventuelles.

En 2025, l'Agence a poursuivi son travail de diagnostic, en lien avec les référents socio-professionnels des fédérations, pour identifier précisément les sportifs qui ne présentaient pas une situation socio-professionnelle stabilisée leur permettant de s'engager pleinement dans une logique de performance. Ce travail sur mesure permet à l'Agence d'être force de proposition sur le choix des sportifs auprès des acteurs privés et des entreprises souhaitant aider des sportifs de haut niveau.

Le déploiement de ce dispositif dans sa composante territoriale a mobilisé en 2025 les conseillers territoriaux en charge de l'accompagnement socioprofessionnel.

LES DISPOSITIFS NATIONAUX

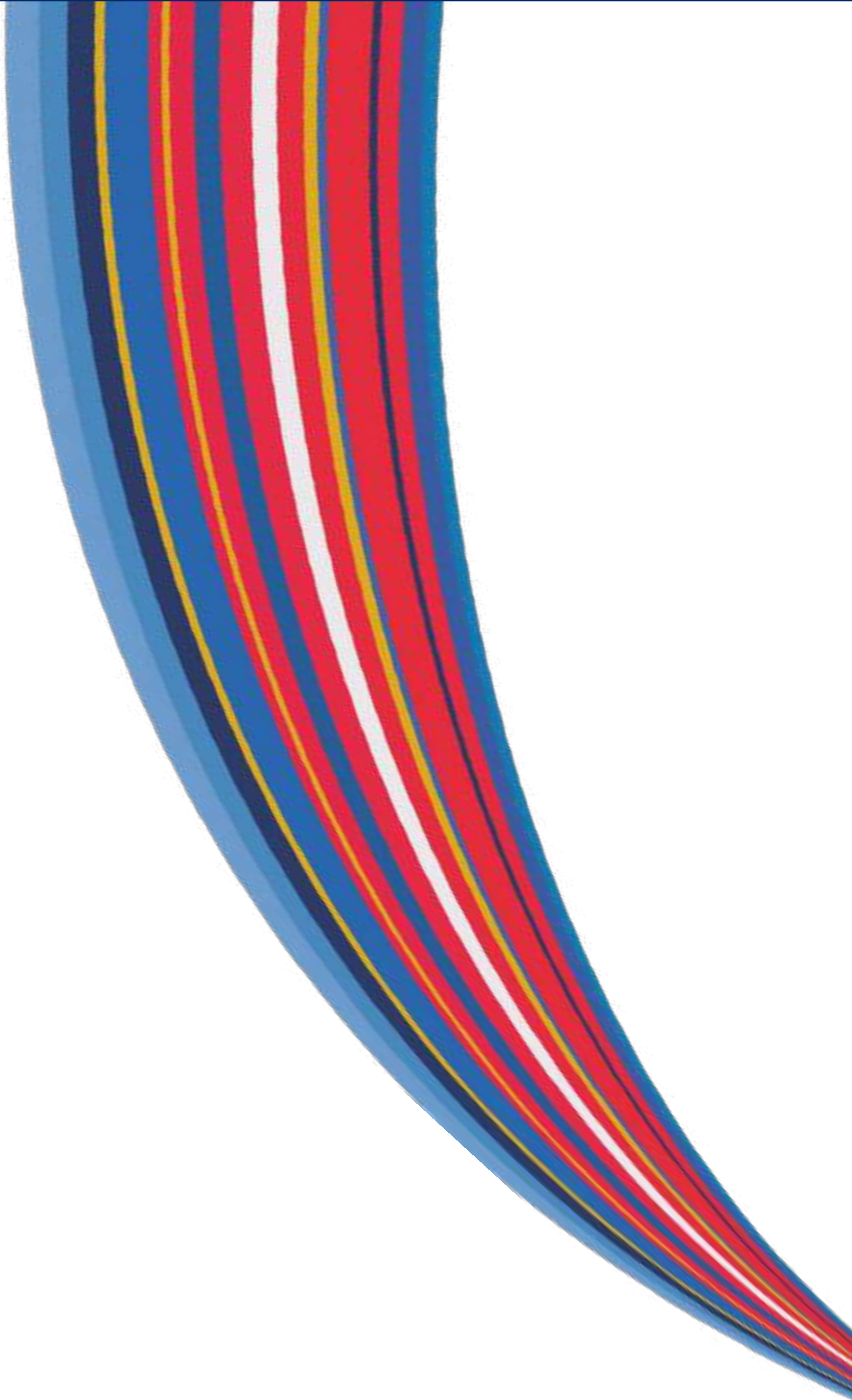
Les CIP et CAE « nationales » sont établies avec des administrations ou des entreprises qui soutiennent des collectifs d'athlètes, dans plusieurs disciplines sportives et/ou sur plusieurs territoires. Les conventions liées aux contrats d'image sont, de la même manière, coordonnées au plan national.

En 2025, 13 organismes (établissements, administrations ou entreprises) ont soutenu **448¹ athlètes (68 athlètes handisport) dont 33 en CIP, 399 en CAE et 22 en Contrat d'Image.**

Pour l'année 2025, le soutien financier a porté sur 295 dispositifs pour un montant total de 174 900 €².

¹ Le nombre d'athlètes est calculé sur la base des contrats en cours pendant l'année 2025 ;

² Le montant financier ne tient compte que des dispositifs faisant l'objet d'une contrepartie financière;



L'INSERTION PROFESSIONNELLE : CIP/CAE/CI

FOCUS SUR FRANCE TRAVAIL

Sous l'impulsion de son directeur général Thibaut Guilluy, France Travail s'est engagé dans une nouvelle convention avec l'Agence nationale du Sport, prolongeant ainsi son partenariat jusqu'en 2028. Forte de ses 35 sportifs de haut niveau, pouvant être salariés de France Travail ou en contrat d'image, la Team Athlètes de France Travail s'inscrit dans une dynamique visant à faire de ces sportifs les ambassadeurs de la promotion de l'insertion, de l'inclusion et de la reprise d'activité des chercheurs d'emploi, en s'appuyant sur les valeurs puissantes et universelles du sport.

Les membres de la Team Athlètes de France Travail interviennent activement sur tous les territoires lors d'actions concrètes sur le terrain, de conférences et de séquences inspirantes. Ces temps qui peuvent aller jusqu'à 200 interventions/an permettent aux sportifs de partager leur expérience à travers des parcours souvent marqués par la résilience et la performance autour de thématiques essentielles telles que l'optimisation du travail collectif, la gestion

des transitions professionnelles et la persévérance face aux obstacles. Ces échanges sont conçus pour motiver et guider les chercheurs d'emploi, animer les entreprises et les partenaires, mais aussi pour inspirer les agents de France Travail dans leur quotidien.

Tous les membres de la Team Athlètes s'inscrivent dans la trajectoire du programme Sport de France Travail, construit autour de différents axes, et font la promotion de nos dispositifs dont notamment :

- ↳ Les clubs sportifs engagés (amateurs et professionnels)
- ↳ La promotion de l'activité physique des salariés de France Travail
- ↳ L'accompagnement des sportifs tout au long de leur vie et de leur reconversion
- ↳ La valorisation des métiers de la filière sport...



LAURENT
COMUCE
**RESPONSABLE
TEAM ATHLÈTES
FRANCE TRAVAIL**



L'INSERTION PROFESSIONNELLE : CIP/CAE/CI

CARTOGRAPHIE “TEAM ATHLÈTES”

Régions métropolitaines :

Normandie 1

Sebastien CAVAILLON — Equitation

Bretagne 1

Antoine PRAUD — Para Athlé 1 500 m

Pays de la Loire 3

Louise MARAVAL — 400 m haies
Frederic CATTANEO — Tennis Fauteuil
Maxime PIANFETTI — Escrime Sabre

Centre-Val de Loire 2

Esteban HERRAULT — Para Tennis de Table
Romane LUNEL — Natation Synchronisée

Île-de-France 3

Thalya Sombé — Karaté
Clara MATEO — Football
Coraline VITALIS — Escrime

Hauts-de-France 3

Sofia PACE — Para Athlé 400 m
Erwan Konate — Saut en longueur
Antoine PEREL — Para-triathlon

Grand Est 1

Magda WIET HENIN — TAE KWONDO

Bourgogne Franche Comté 1

Nina DURY — Handball

Nouvelle-Aquitaine 3

Marie Julie BONNIN — Athlétisme Saut à la perche
Timothy LOUBINEAUD — Patinage de Vitesse
ARA & NAQ
Lou MECHICHE — Para Surf

Occitanie 2

Clément BESSAGUET — Tir Sportif
Elsa GAUBERT — Canoe Kayak

Auvergne-Rhône-Alpes 3

Cécile DEMAUDE — Escrime fauteuil
Robin GALINDO — Ski alpinisme
Aurélie RICHARD — Paraski Alpin

Provence-Alpes Côte d’Azur 1

Remy TARANTO — Para Aviron

Départements et régions d’outre-mer :

Martinique 1

Ludvy VAILLANT — Athlétisme 400 m Haies

Mayotte 1

Raphael MOHAMED — Athlétisme 110 m Haies

Guyane 1

Gémima JOSEPH — Athlétisme 100 m et 200 m

Guadeloupe 1

Anita BLAZE — Escrime Fleuret

La Réunion 1

Manon LEBON — Escalade

France Travail DGA TECH 1

Gloria D’ALMEIDA — Boxe anglaise

France Travail Service 2

Sébastien PATRICE — Escrime Sabre
Jean-Philippe PATRICE — Escrime Sabre

France Travail Siège 3

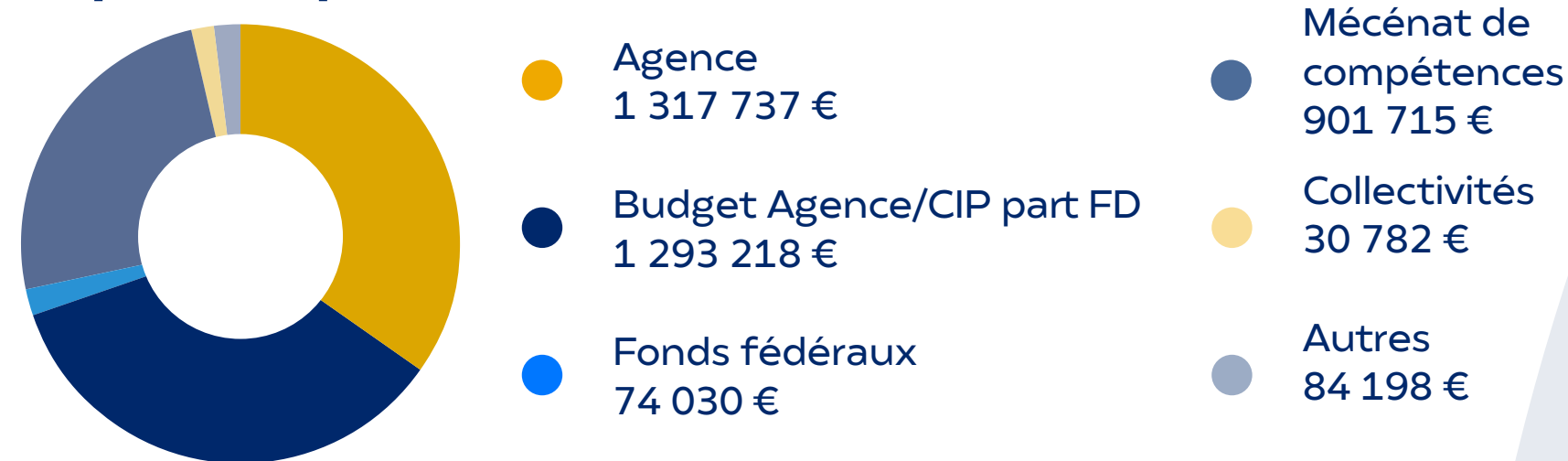
Rebecca CASTAUDI — Pentathlon Moderne
Joan B. GABA — Judo
Laure OBRY — Coach Nationale équipes
de France Natation Synchronisée



LES CIP ET CAE DANS LES TERRITOIRES

Les CIP/CAE régionales sont instruites par les conseillers des Maisons Régionales de la Performance. En lien avec les athlètes, les fédérations, les entreprises et l'Agence, ils sont chargés d'accompagner la mise en place des aménagements d'emploi. En 2025, **342 dispositifs** ont été signés, 238 CIP et 104 CAE, pour une contrepartie financière directe de l'Agence de **2 610 955 €**.

Répartition par financeur



LES AIDES À LA PROFESSIONNALISATION

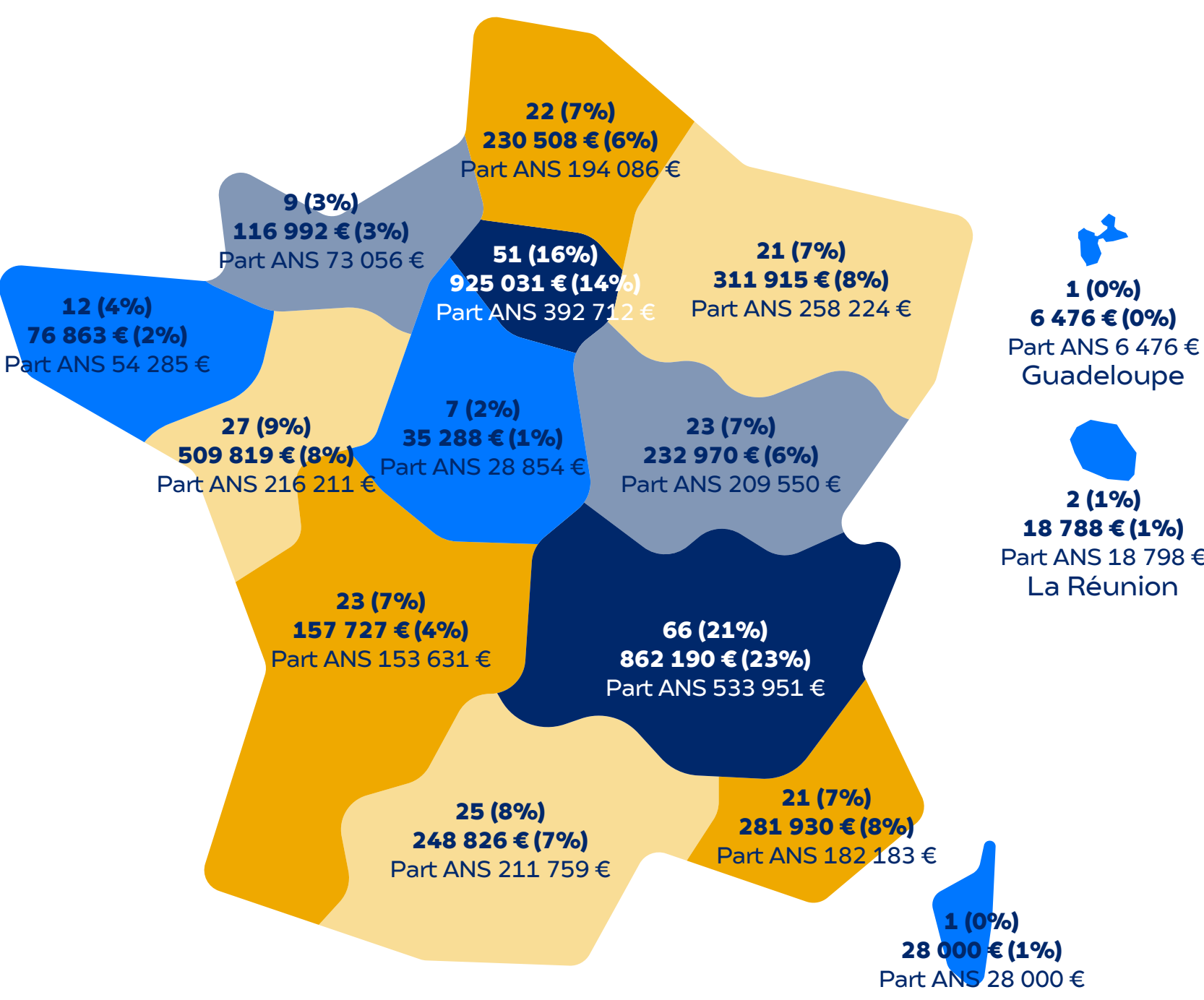
En 2025, l'Agence a poursuivi le déploiement des Aides à la professionnalisation mises en place en 2021, sous l'intitulé « Emplois SHN », dans le cadre de sa stratégie *Ambition Bleue*. Le dispositif permet à des structures associatives, des groupements d'employeurs ou des coopératives d'employer des sportifs en bénéficiant d'une subvention de l'Agence à hauteur de **15 000 € /an** maximum sur la base d'un temps plein.

Après un début timide à son lancement (35 Emplois en 2021), le dispositif a concerné **159 athlètes** en 2025 pour un budget total de **2 474 526 €**.

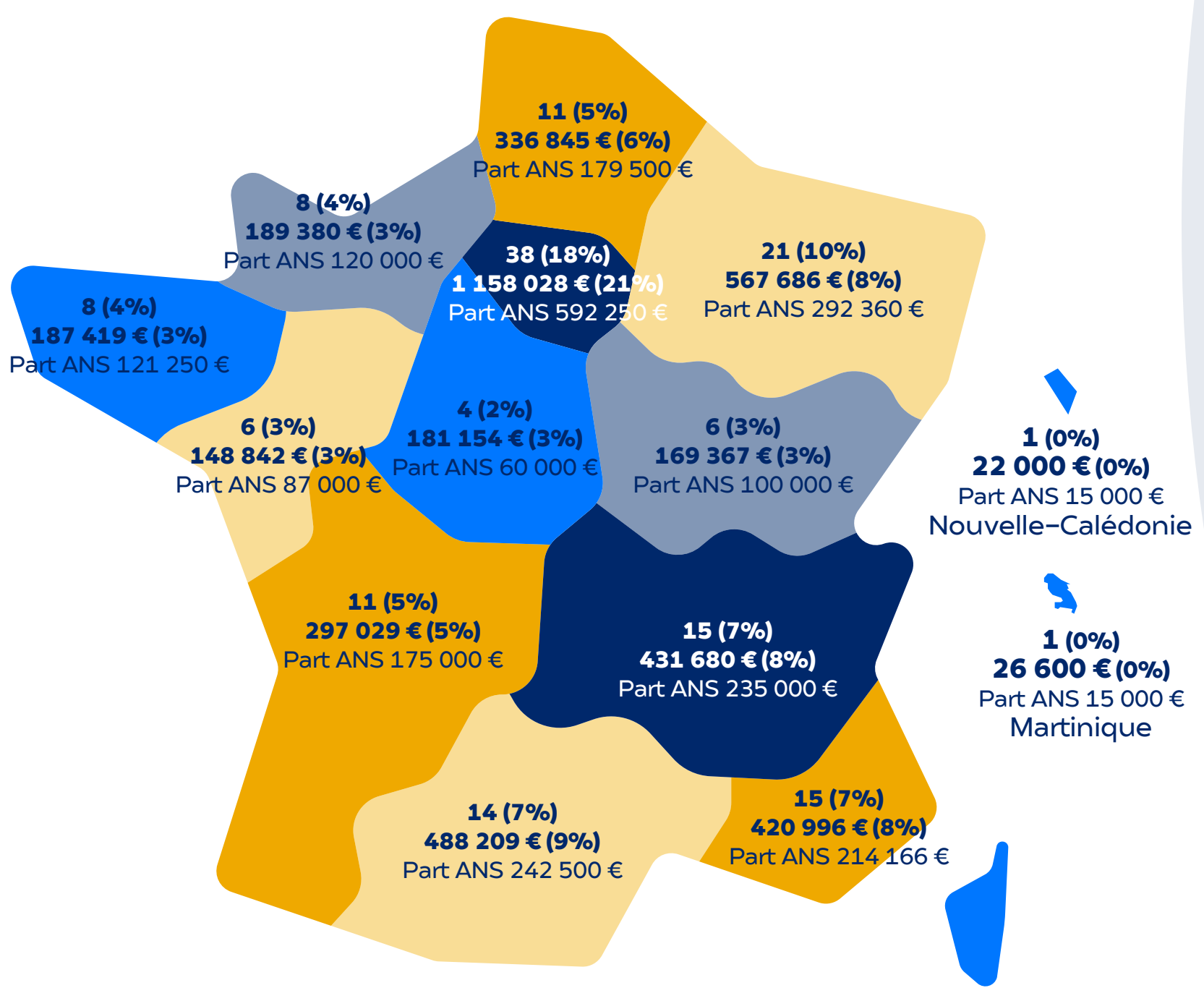
Grâce à une enveloppe identique à celle de 2024, les athlètes en Cellule Perf dont les ressources étaient inférieures à 40 K€ bruts/an ont pu bénéficier d'une aide pouvant s'élever jusqu'à 25 000 €.

Avec l'installation des Maisons Régionales de la Performance, les Aides à la professionnalisation sont, depuis fin 2022, mises en place par les conseillers Haute Performance en charge du suivi socio-professionnel qui peuvent accompagner les associations dans leurs démarches.

Répartition régionale des conventions



Répartition géographique des Aides à la professionnalisation – 2025



FACILITER
L'ORGANISATION
DES FORMATIONS
DES SHN

Le projet de vie des SHN est bâti sur deux axes d'intervention complémentaires et indissociables : la réussite éducative, professionnelle et la recherche de la Haute Performance sportive. L'organisation du projet d'études relève de la responsabilité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur tandis que le projet sportif relève de la responsabilité des fédérations sportives dans le cadre de la définition des projets de performances fédéraux (PPF).

Les dispositifs sport-études

La circulaire interministérielle du 15 décembre 2023 a pour objectif de clarifier les finalités et les modalités d'aménagement prévues pour les élèves sportifs dans le premier et le second degré. Elle propose un schéma global d'accompagnement des élèves sportifs porté respectivement par les ministères en charge de l'éducation nationale et des sports et répond à une volonté de mise en cohérence et de lisibilité de l'offre pour les élèves sportifs et leurs représentants légaux. Elle marque également la nécessité de proposer des aménagements pour l'élève sportif, afin de s'adapter à ses besoins spécifiques et à ses objectifs, tant scolaires que sportifs.

En tant que membre du comité de pilotage national du sport de haut niveau (CPNSHN), l'Agence a participé aux travaux de structuration du dispositif, aux côtés de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

(DGESCO), la Direction des Sports (DS) et l'Inspection Générale de l'Éducation du Sport et de la Recherche (IGESR). Elle a également animé le réseau des Maisons Régionales de la Performance (MRP) qui font partie des acteurs territoriaux incontournables dans la mise en œuvre du dispositif avec les services de l'Éducation Nationale. La collaboration entre les MRP et les IA-IPR a été soulignée lors des réunions bilatérales réalisées sur le dernier trimestre 2025.

18 901 élèves bénéficiaires ont été recensés à la rentrée scolaire 2025.

Grâce notamment à la mobilisation de tous et à l'accompagnement des services de l'AFDAS et de l'ensemble des réseaux professionnels, l'enveloppe de **10,5 millions d'euros** consacrée à ce dispositif expérimental par le Ministère du Travail et des Solidarités, a été entièrement consommée pour un total de **652 bénéficiaires**.

652

BÉNÉFICIAIRES POUR UN TOTAL DE

10,5 M€

UN RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION

Afin de mieux accompagner les sportifs sur différentes thématiques extra-sportives, l'Agence a mis en place des webinaires tout au long de l'année en lien avec ses partenaires, La Fondation du Sport Français, l'INSEP, le CNOSF et le CPSF.

Ouverts aux SHN et aux référents socio-professionnels des fédérations et des MRP, 4 webinaires ont ainsi été organisés en 2025 : présentation des dispositifs socio-professionnels aux athlètes de la Cellule Perf, présentation des dispositifs aux autres SHN, déclaration de ressources, reconversion.

L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

PLAN COACHS

SOMMAIRE

Les coachs contribuent grandement à l'amélioration des performances sportives des athlètes français. La création du Plan Coachs en 2022 répondait donc au souhait de l'Agence nationale du Sport de lancer une stratégie à long terme basée sur une transformation importante de l'encadrement français en charge des athlètes.

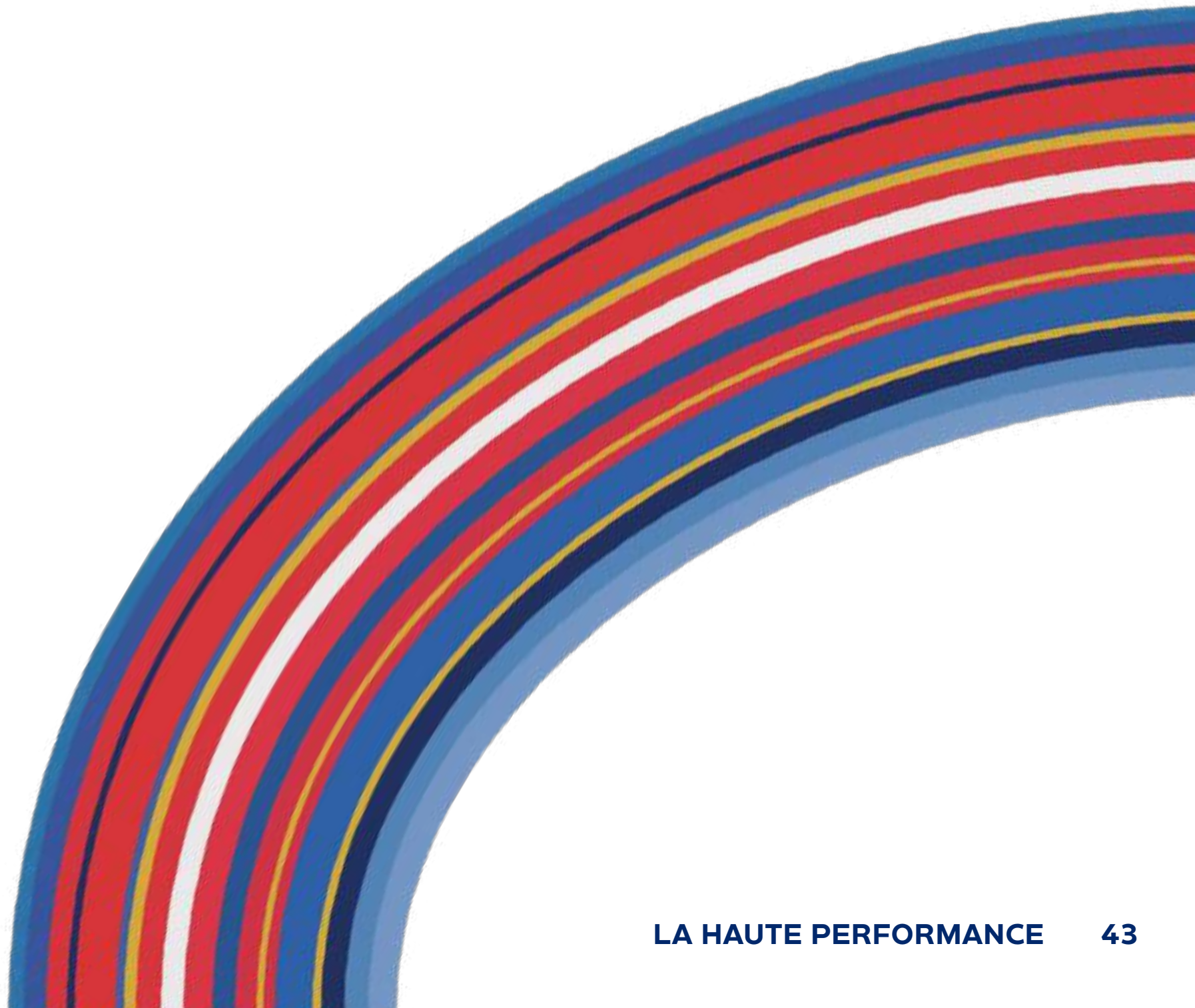
Le Plan Coachs a fait le choix de partir de l'athlète médaillé aux JOP ou aux grandes compétitions mondiales afin d'accompagner et d'optimiser la montée en compétences des head coachs essentiels à leurs performances.

Si la pertinence du projet Plan Coachs tient à la synergie de l'ensemble des dispositifs, l'accompagnement des coachs se décline sur plusieurs axes privilégiés :

- Être reconnu à sa juste valeur dans ses missions professionnelles afin d'instaurer confiance et légitimité;
- Développer et améliorer son expertise professionnelle dans le champ de la Haute Performance ;
- Être inspiré et aussi bousculé afin de continuer à être challengé sur le chemin de la Haute Performance ;
- Faire « Equipe de France » et « vestiaire », rompre l'isolement lié à cette mission si particulière de *Head Coach*.

Après les JOP de Paris 2024, l'Agence a fait le choix de reconduire l'ensemble des dispositifs dédiés aux entraîneurs du Plan Coachs.

Le nombre total de coachs inclus dans le programme du Plan Coachs était de 164, dont 132 coachs « été » et 32 coachs « hiver ».



PLAN COACHS

NOS TEMPS FORTS EN 2025

→ Le séminaire Coachs Hiver #4 organisé en juin 2025

Dernier regroupement des coachs avant l'échéance des JOP de Milan–Cortina 2026, a eu pour thème « Être prêt à Milan et réaliser sa meilleure performance le jour J ». Des coachs ayant vécu les JOP de Paris 2024 ont notamment eu l'occasion de partager avec leurs confrères de l'hiver leur propre expérience de la dernière ligne droite et du jour J.



→ Le séminaire Coachs Eté #6 qui s'est déroulé en octobre 2025

Le nombre total de coachs inclus dans le programme du Plan Coachs était de 164, dont 132 coachs « été » et 32 coachs « hiver ».

En 2025, 28 entraîneurs du Plan Coachs ont pu bénéficier d'un accompagnement individuel.

L'attention particulière portée à la performance des coachs a permis de lancer une dynamique positive chez nos coachs, d'augmenter leur confiance et a aussi contribué à favoriser l'esprit de conquête de nos athlètes.



Le nombre total de coachs inclus dans le programme du Plan Coachs était de 164, dont 132 coachs « été » et 32 coachs « hiver ».

En 2025, 28 entraîneurs du Plan Coachs ont pu bénéficier d'un accompagnement individuel.

L'attention particulière portée à la performance des coachs a permis de lancer une dynamique positive chez nos entraîneurs, d'augmenter leur confiance et a aussi contribué à favoriser l'esprit de conquête de nos athlètes.

GAGNER AUX JEUX

En 2025, le dispositif Gagner aux Jeux a continué sa mue pour réussir son exportation dans un contexte international. Lancé en tant que « Gagner en France » en 2022 à l’occasion des Jeux de Paris, le dispositif fédère 9 institutions du sport français sous la présidence de la Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et le pilotage de l’Agence nationale du Sport (Agence, Ministère des Sports, CNOSF, CPSF, INSEP, DIJOP, DIGES, ASDTN et CPDE). Son objectif principal : offrir aux athlètes et aux staffs les meilleures conditions pour exploiter chaque gain marginal pour atteindre leur niveau optimal de performance le jour J. À cet effet, les instances dirigeantes de l’ensemble des institutions se réunissent deux fois par an en Comité de pilotage afin d’arbitrer collectivement les stratégies à mettre en œuvre. Des comités opérationnels et des groupes de travail complètent le dispositif pour traiter les sujets plus spécifiquement.

Ainsi, pour plus d’efficacité, le groupe de travail « délégation » constitué de l’ANS, du CNOSF et du CPSF rencontre individuellement chaque fédération sur leurs stratégies de préparation terminale et leurs besoins spécifiques pendant les Jeux.

→ MILAN CORTINA 2026

La dispersion géographique des sites de compétition des Jeux Olympiques et Paralympiques de Milan–Cortina 2026 impose un accompagnement individualisé, site par site, afin de garantir à chaque discipline un niveau de services équivalent. En 2025, les fédérations sportives d’hiver ont ainsi bénéficié d’un soutien à la fois sur le volet de la préparation sportive et sur des aspects plus opérationnels : acquisition de matériel médical et de récupération destiné à être utilisé durant les Jeux et identification de solutions d’hébergement complémentaires sur les sites spécifiques de compétition.

→ LOS ANGELES 2028

Dans le même temps, le dispositif Gagner aux Jeux se projette vers Los Angeles 2028. Le Manager général de la Haute Performance (MGHP) et le pilote du dispositif ont effectué un déplacement sur place en juillet 2025 qui a permis d’appréhender la configuration des sites de compétition, de visiter des emplacements stratégiques susceptibles d’accueillir un déploiement de l’Agence et de nouer des contacts avec des partenaires locaux clés.

Les enseignements de ce déplacement ont ensuite alimenté la réflexion collective avec le mouvement sportif et les fédérations. Un groupe de travail dédié à l’organisation de la délégation française se réunit également de manière bimensuelle, composé de l’Agence, du CNOSF et du CPSF. 3 lieux ont d’ores et déjà été identifiés pour organiser des services complémentaires à la délégation française au sein du dispositif « Maison de la performance LA28 ».

Afin d’avancer sur l’organisation et d’accompagner les fédérations dans leurs projections, une journée de travail dédiée à la préparation LA 2028 s’est tenue à l’INSEP le 9 octobre 2025. Conçue à la fois comme un temps de partage d’informations et de réflexion collective, elle a réuni les Directeurs techniques nationaux (DTN) et les Directeurs de performance de l’ensemble des fédérations d’été, autour de séances plénières et d’ateliers thématiques. Cette journée a servi de déclencheur pour une bonne partie des fédérations qui ne s’étaient pas encore projetées sur l’olympiade. De nouvelles journées de travail sur ce modèle seront organisées en 2026, couvrant à la fois la préparation de Los Angeles 2028 et celle des Alpes 2030.

→ ALPES 2030

En 2030, il s’agira de nouveau de « Gagner en France ». La préparation de cette échéance à domicile a d’ores et déjà débuté, avec pour objectif d’identifier les gains marginaux et les avantages liés à la réception que le territoire national peut offrir. Une collaboration étroite a ainsi été engagée entre l’Agence et le comité d’organisation Alpes 2030, afin d’anticiper au mieux les conditions d’une performance maximale sur sol français.

LA PLATEFORME FRANCE.SPORT

Après Paris 2024, l'enjeu était de capitaliser sur la première phase du Sport Data Hub pour engager de nouvelles étapes, y compris celle du développement de l'intelligence artificielle au service de la Haute Performance.

2025 a donc été une année riche à plusieurs titres :

- ➔ Plusieurs nouvelles fédérations se sont engagées dans des projets ambitieux d'optimisation de la performance à travers la data ;
- ➔ Un projet d'envergure intégrant l'analyse vidéo grâce à l'intelligence artificielle a été engagé avec la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées en partenariat avec l'INRIA et la société Seenovate ;
- ➔ Le pilotage national à travers Vis'Or et la préparation du suivi des JOP de MICO s'est encore renforcé et déployé ;

- ➔ Le décret encadrant et installant la plateforme France.Sport dans la durée et la légalité a été publié le 7 mai 2025 et la convention tripartite a été renouvelée jusqu'en 2030.
- ➔ Plusieurs situations salariales ont pu être consolidées avec le soutien du CREPS HDF ;

Une évolution du modèle économique avec une avec une participation financière des fédérations pour accéder aux outils et services du catalogue a été validée en COSTRAT et sera appliquée en 2026.



FRANCE.SPORT | SPORT DE HAUT NIVEAU | DISPOSITIFS SOCIO-PROFESSIONNELS | SPORT DATA HUB | ACTEURS | [CONNEXION](#)

POUR ALLER PLUS LOIN



Vis'OR
Vis'OR est un outil national de pilotage qui permet, en étant croisé avec l'expertise terrain des experts, d'apporter une aide à la prise de décision (financière, sportive) pour l'optimisation de la performance sportive française.



Suivi des actions des MRP
Les 17 Maisons Régionales de la Performance (MRP) sont positionnées au sein des CREPS et organismes équivalents (CPE). Ces MRP assurent la mise en œuvre de la déclinaison territoriale du programme Ambition Bleue de l'ANSP sur les territoires. Elles permettent d'offrir un accompagnement de proximité, s'appuyant notamment sur 80 cadres dédiés et des moyens financiers nouveaux.



Enquête emploi activité
L'enquête effective activités permet de disposer annuellement, aussi bien pour les 22 établissements publics du sport sous tutelle du MSJOP que pour la direction des sports, de la situation des effectifs au sein des établissements et leur qualité de travail répartie en fonction des missions prioritaires identifiées (formation, sport de haut niveau, soutien à la vie associative, recherche et innovation, relations internationales, fonctions supports et divers).

➔ PILOTAGE NATIONAL ET ORGANISATION DU SPORT DE HAUT NIVEAU

La dématérialisation des dispositifs d'Ambition bleue, bien qu'entièrement réalisée, continue de s'affiner et de s'améliorer en intégrant de nouvelles fonctionnalités dans les contrats de performance pour un suivi encore plus précis.

Le travail sur les inscriptions en liste reconversion (uniquement via France.Sport) permet là aussi une simplification pour les sportifs et un meilleur pilotage du dispositif.

Au-delà de la data descriptive, très utile pour le suivi administratif, financier et quotidien des équipes du pôle HP, de plus en plus de cas de data analytique se mettent en place. L'analyse des PPF et des flux au sein des structures validées dans les programmes d'accession et d'excellence en sont un bon exemple.

En outre, le pilotage a élargi son périmètre pour travailler plus en cohérence avec le pôle DFT avec comme perspective un possible croisement des données pour aboutir, entre autres, à une fiche fédération synthétisant l'ensemble des dispositifs et accompagnements de l'Agence.

La perspective des JOP de Milan Cortina et le souhait de passer là aussi à une dématérialisation complète du suivi sportif des JOP a été un travail au long court afin d'être prêt en 2026.

Fin 2025, Vis'OR comptait :

- ➔ + de 100 tableaux de bord disponibles selon les droits des utilisateurs ;
- ➔ + de 500 utilisateurs (Pôle Haute Performance, fédérations, MRP, établissements, Direction des Sports, Cabinet de la Ministre...);
- ➔ Tous les dispositifs Pôle HP sont désormais couverts par des tableaux de bord Vis'Or.

LA PLATEFORME FRANCE.SPORT

→ OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

L'après Paris 2024 et la nécessité pour les fédérations de s'inscrire dans la dynamique numérique et les datas a conduit plusieurs acteurs à se tourner vers France.Sport en 2025.

Les projets datas étant souvent compliqués, englobant de nombreux paramètres, des compétences techniques diverses et étant souvent très coûteux, l'expérience et la mutualisation qui sont les bases de France.Sport en font un modèle vertueux.

Le modèle utilisé par le badminton dans la construction de « Badminton manager », semble être le plus pertinent. Il a été rendu possible grâce au sport scientist et à l'ingénieur intégrés au staff et à une volonté politique et stratégique forte du directeur de performance et de la fédération.

En croisant l'utilisation d'outils comme Athlètes 360 et l'accompagnement des sports scientists, la base collecte externe (intégration de données de capteurs) et la base résultats, il est possible de construire un projet de monitoring et d'optimisation de la performance sur mesure dans un environnement sécurisé et souverain s'appuyant sur l'entrepôt de données (DWH) de France.Sport.

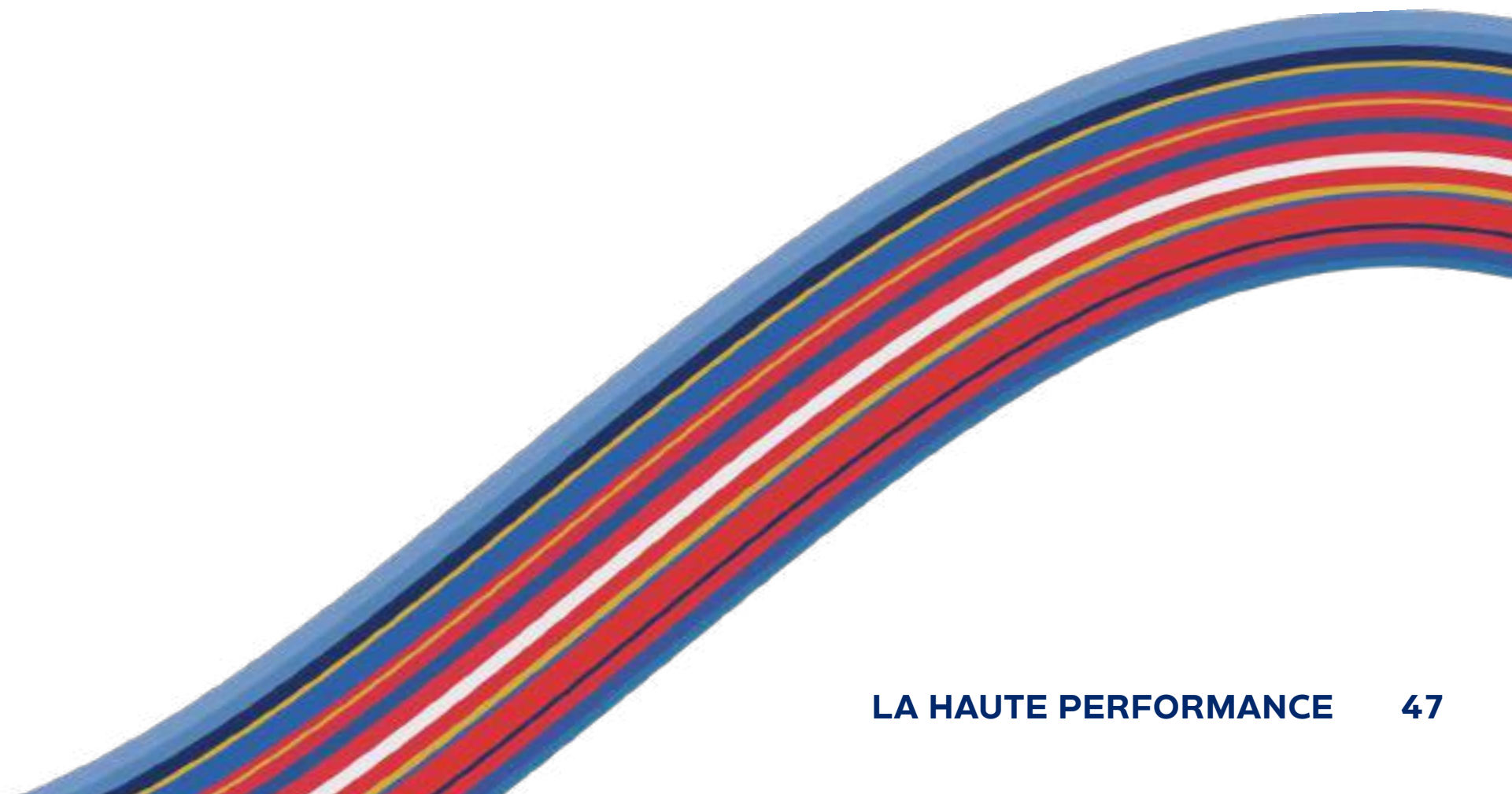
Plusieurs fédérations se sont engagées ou s'engagent dans cette voie (natation, athlétisme, handisport, judo, aviron, tennis de table, squash, tir, ...).

→ L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SEIN DE France.Sport

La collecte et le stockage d'une donnée de qualité dans un environnement souverain et maîtrisé permet de se projeter sur l'intégration de l'intelligence artificielle.

Le 1^{er} cas d'usage d'importance a ainsi pu démarrer en 2025 avec la fédération de Judo, aidée par la société Seenovate, en partenariat avec l'INRIA au sein de la plateforme France.Sport.

Il s'agit d'un projet d'analyse vidéo avec un pipeline automatisé complet de dépôt, indexation, stockage, découpage, reconnaissance technique et tagage automatisé des vidéos jusqu'à la production d'indicateurs de performance et d'analyse technico-tactique des judokas français et de la concurrence internationale.



LA PLATEFORME FRANCE.SPORT

→ STRUCTURATION DE LA DONNEE

Au-delà de l'entrepôt de données de France.Sport (« DWH ») qui permet la structuration et la centralisation des données réglementaires (listes ministérielles, structures des PPF, données administratives et financières, droits des sportifs, ...) et des données de terrain en lien avec l'optimisation de la performance, les équipes techniques ont construit des templates utilisables par les fédérations et les établissements permettant la création d'applications web sur mesure mais sécurisées.

Le modèle mixte (staff intégré / plateforme France.Sport) prend alors tout son sens avec la duplication possible du pionnier « Badminton Manager ».

→ APPLICATION MOBILE France.Sport

Plusieurs améliorations ont été apportées en 2025 et de nouvelles fonctionnalités sur la déclaration des ressources et l'inscription en liste reconversion ont été développées.

Fin 2025 l'application mobile a été téléchargée par plus de 12 000 personnes.

Avec cette plateforme d'accès sécurisé et simplifié, tous les acteurs qui s'occupent du haut niveau en France possède un outil moderne et capable de simplifier la communication et la gestion des droits des sportifs.

→ ANIMATION DE L'ECOSYTEME ET PROJETS TRANSVERSAUX

De nombreux projets transversaux structurants et profitant à l'ensemble des acteurs du sport de haut niveau ont été conduits en 2025 :

- ↳ Réseau des délégués à la protection des données (DPO) des fédérations et des établissements ;
- ↳ COP Data perf : partage d'expériences et de bonnes pratiques (100 pers. en moyenne) ;
- ↳ Webinaire mensuel pour présenter les avancées et bénéficier des retours utilisateurs ;
- ↳ Colloque sur le droit des plateformes publiques et l'exemple de France.Sport le 4 décembre 2025 à l'INSEP en partenariat avec l'université de Nancy.

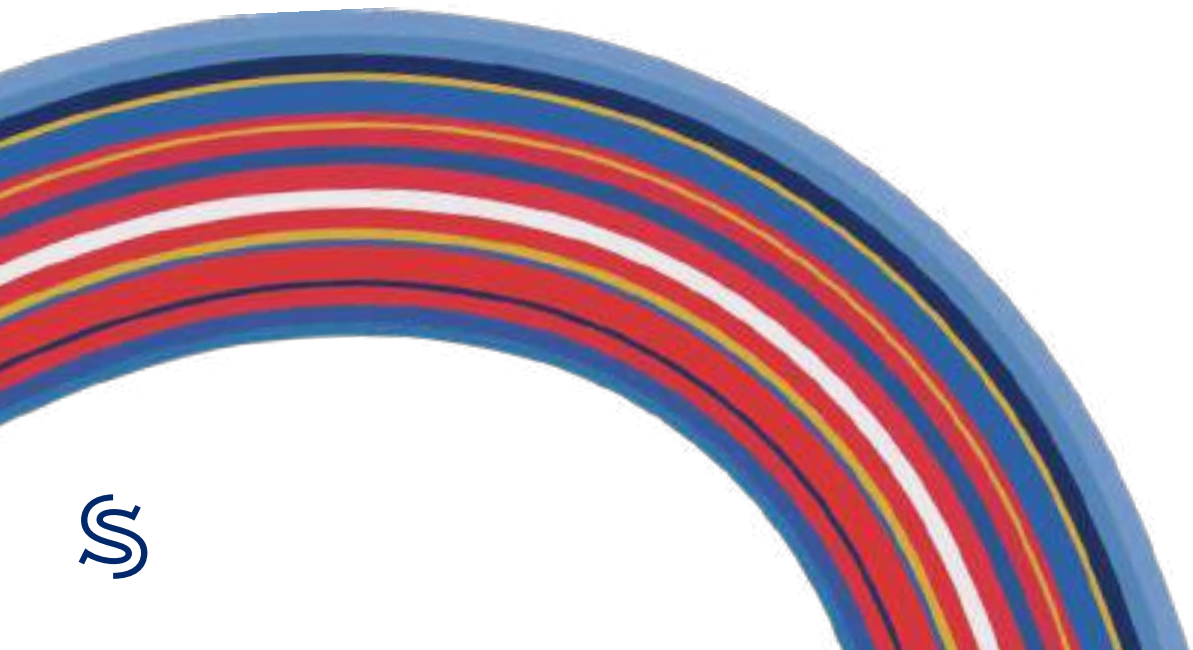
→ GOUVERNANCE, BUDGET, RH ET FEUILLE DE ROUTE

La gouvernance partagée a été renouvelée à travers une nouvelle convention tripartite signée le 15 décembre 2025 pour la période 2026-2030. La co-responsabilité, le mandat de signature et la participation financière des utilisateurs ont été, entre autres, revus et précisés dans cette nouvelle version.

Le budget 2025 a déjà été revu à la baisse en année post Paris 2024 car plusieurs avenants spécifiques étaient venus l'abonder. Il s'élevait ainsi à 3 900 526 € en 2025 contre 4 617 221 € en 2024. Cette baisse est en partie liée au passage de 4 postes en prestation de services sur un statut d'agent public au sein du CREPS HDF mais en poste à l'INSEP dans le cadre d'une convention de collaboration.

En 2026 de nouveaux postes de prestataires devraient être intégrés au sein du PRNSI / CREPS PDL sur le même modèle pour stabiliser ces compétences clés au bon fonctionnement de la plateforme et du suivi des fédérations et des établissements.

La stabilisation de ces postes avec le recrutement en interne à l'INSEP sur son plafond d'emploi d'un développeur informatique et l'arrivée d'un RSSI doivent permettre de continuer à renforcer et sécuriser la plateforme. Un des objectifs majeurs d'ici fin 2028 est de réinternaliser plusieurs outils dans l'environnement France.Sport dont la partie questionnaire de l'AMS qui est le pilier du monitoring.



ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE DE LA PERFORMANCE : DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME ORFÈVRE

SOMMAIRE

En 2022, à l’issue des JOP de Tokyo, cette méthode a permis aux fédérations de réaliser un bilan complet des 5 dernières années à travers l’utilisation d’outils de débriefing formalisés qui abordent les thématiques suivantes :

- ↳ ANALYSE de la performance des Français ;
- ↳ ANALYSE de la concurrence internationale ;
- ↳ ANALYSE des forces et des faiblesses du système de l’olympiade 2017/2021 ;
- ↳ IDENTIFICATION des enseignements pour Paris 2024 : STOP – START – CONTINUE.

L’Agence a également entrepris d’acculturer les acteurs clés du sport français à cette méthodologie à travers des journées de formation destinées aux MRP et à l’INSEP (Pôles Performance et Formation).

La méthode ORfèvre a par exemple aidé les fédérations à prioriser les axes de travail et à identifier les leviers clés en amont des JOP de Paris.

Ce travail de priorisation a été décliné dans les contrats de performance à travers la définition des actions prioritaires pour les publics cibles. En complément, la méthode ORfèvre a aussi été mobilisée au besoin, dans la préparation terminale des JOP et surtout pour la réalisation des bilans post JOP.

Ce marché public a été renouvelé en 2025 dans la perspective des prochaines échéances olympiques et paralympiques.



LA RECHERCHE

Renforcer la place de la science dans le sport de Haute Performance est une condition nécessaire à l'atteinte des objectifs de performance durable de la France fixés par le président de la République et une nécessité pour développer un avantage concurrentiel dans la perspective notamment des Jeux olympiques et paralympiques des Alpes françaises 2030.

2025 a été une année de transition et de restructuration des directions techniques nationales à la suite des changements de gouvernance de bon nombre de fédérations. Cette période a été peu favorable au lancement de projets de recherche ou d'innovation. Pour autant, elle a permis de nombreux échanges entre l'Agence, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et le ministère des sports autour du bilan du programme prioritaire de recherche (PPR) et de la définition des contours du prochain programme de recherche.

L'Agence a également conduit une réflexion de restructuration interne, précisée dans le nouveau projet « Ambition Bleue », afin de pouvoir mieux accompagner la mise en place du futur PPR, mais aussi de soutenir plus fortement les sujets de recherche, d'innovation ou d'accompagnement scientifique des fédérations en parallèle du PPR.

En complément de ces actions de structuration et sur la base des bilans de performance réalisés avec les fédérations, l'Agence a continué d'accompagner le financement de certains projets en recherche et développement, au travers des contrats de performance des fédérations.



LA DÉCLINAISON TERRITORIALE
DU HAUT NIVEAU

LES MAISONS RÉGIONALES
DE LA PERFORMANCE



Les athlètes de haut niveau médaillés aux Jeux olympiques et paralympiques sont répartis sur tous les territoires, de manière inégale, selon des logiques différentes en fonction des fédérations et des disciplines.

Les Maisons Régionales de la Performance (MRP) ont pour mission principale la déclinaison du dispositif « **Ambition Bleue** » à l'échelle du territoire. L'objectif est de contribuer à court et moyen terme, au rayonnement de la France aux JOP et parallèlement de transformer et d'améliorer le système d'accession au HN.

La stratégie déployée par l'Agence est d'accompagner en proximité le sportif et son entraîneur où qu'ils se trouvent sur le territoire. C'est ainsi que les MRP constituent, développent et animent un réseau de compétences et d'expertises afin d'apporter des solutions adaptées et individualisées aux projets de performance des athlètes.



Cet accompagnement à 360° met l'accent sur 5 axes stratégiques :

- ↳ Optimisation de la performance ;
- ↳ Suivi Socio Professionnel ;
- ↳ Accompagnement paralympique ;
- ↳ Analyse de la performance ;
- ↳ Montée en compétences de l'encadrement.

En complément, l'Agence accompagne également les Maisons Régionales de la Performance dans le cadre du financement de matériels, notamment répliques, indispensables à la préparation des athlètes pour les JOP. Ce financement supplémentaire (via un avenant spécifique à la convention MRP) permet ainsi aux athlètes ciblés de s'entraîner avec du matériel de haute technologie, constituant un avantage concurrentiel non négligeable vis-à-vis des nations étrangères.

En cohérence avec les spécificités du territoire, en s'appuyant sur les établissements et structures possédant de fortes expertises et savoir-faire, en adéquation avec les projets de performance fédéraux, les MRP accompagnent (le financement varie selon la prise en charge dans les Contrats de Performance) :

- ↳ Les sportifs en « Cellule Perf et Cellule Ambition », et leurs entraîneurs ;
- ↳ Les sportifs de HN pour le suivi socio-professionnel ;

Cette déclinaison a vocation à rendre plus opérationnels et efficaces le suivi et l'accompagnement des sportifs dans leur quotidien, pour leur permettre de disposer en proximité, avec flexibilité et agilité, de tous les outils favorisant leur progression sur la scène internationale.

En 2025, l'Agence a financé dans le cadre de ces conventions, la mise en place d'actions par les MRP sur leur territoire pour un total 2,7 M€.

L'ACCOMPAGNEMENT
DES OUTRE-MER
ET DE LA CORSE

Les territoires ultramarins et la Corse bénéficient depuis 2022 d'un programme d'accompagnement spécifique de l'Agence qui s'inscrit dans la complémentarité des autres dispositifs déployés et des Projets de Performance Fédéraux.

Les objectifs du dispositif doivent permettre de :

- ↳ Développer les projets de Haute Performance,
- ↳ Accompagner les initiatives structurant les territoires,
- ↳ Soutenir l'accession et la détection.

La note de cadrage définit les différents axes éligibles à ce soutien :

- ↳ Accompagnement des projets de performance des athlètes locaux,
- ↳ Emergence de nouveaux talents,
- ↳ Montée en compétences de l'encadrement technique,
- ↳ Accompagnement à l'intégration de structures fédérales,
- ↳ Achat de matériel destiné à l'accompagnement des projets de performance.

Afin de faire leurs demandes de subvention via le Compte Asso, les structures ont pu s'appuyer sur les Maisons Régionales de la Performance.

Le rôle des MRP, au-delà d'accompagner les bénéficiaires, a été d'évaluer, en lien avec l'Agence, les actions prioritaires à mettre en place sur chaque territoire en s'appuyant sur le diagnostic précis des besoins identifiés dans le cadre des orientations précitées.

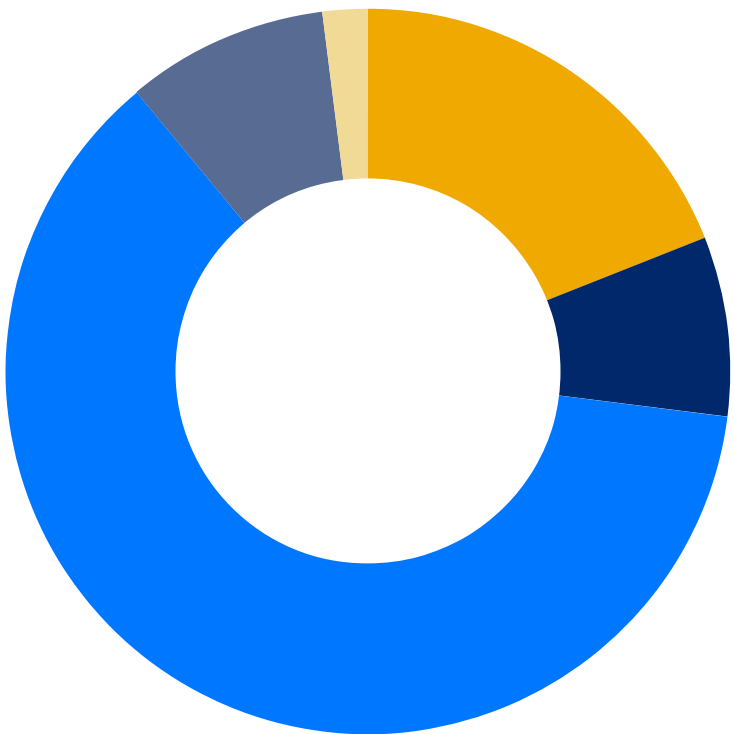
En 2025, l'enveloppe globale allouée au programme Outre-Mer s'est élevée exceptionnellement à 1,75 M € en augmentation par rapport à 2024.

Répartition par territoire

Départements/Territoires	Accordé
Guadeloupe	302 970 €
Guyane	145 231 €
Martinique	234 919 €
Mayotte	155 000 €
Nouvelle-Calédonie	155 155 €
Réunion	310 600 €
Corse	116 440 €

8 territoires accompagnés dont 4 Maisons Régionales
de la Performance (MRP) 1 750 000 €

Répartition par axe



- Émergence de nouveaux talents / Développement de la pré-filière
84 actions
823 900 €
- Montée en compétences de l'encadrement technique
45 actions
119 850 €
- Accompagnement des projets de performance des athlètes locaux
222 actions
945 015 €
- Achat de matériel
50 actions
145 176 €
- Accompagnement à l'intégration des structures fédérales
19 actions
33 100 €



L'ACCOMPAGNEMENT DES OUTRE-MER ET DE LA CORSE

SOMMAIRE

13

Actions menées

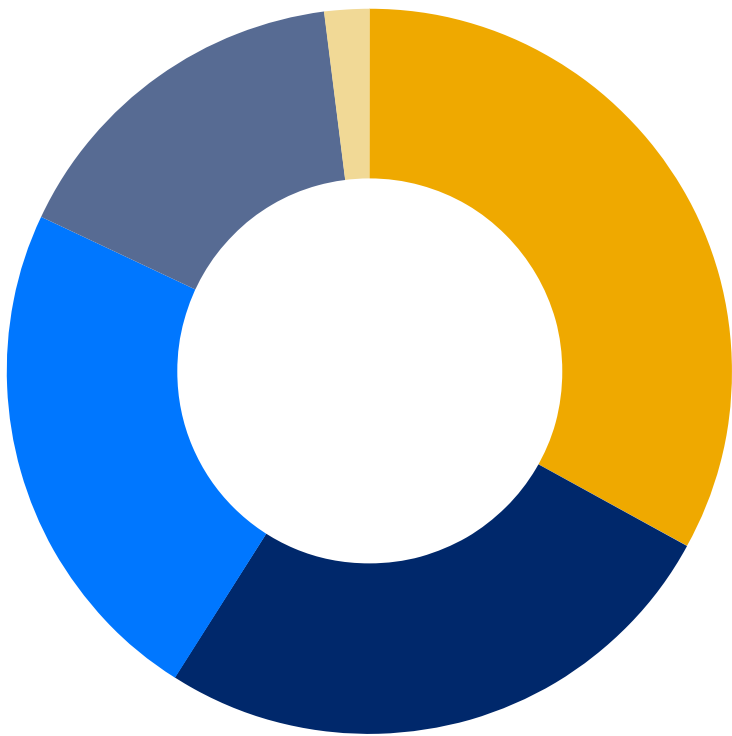
151

Bénéficiaires

61 300 €

Montant engagé par les MRP

Répartition par axe

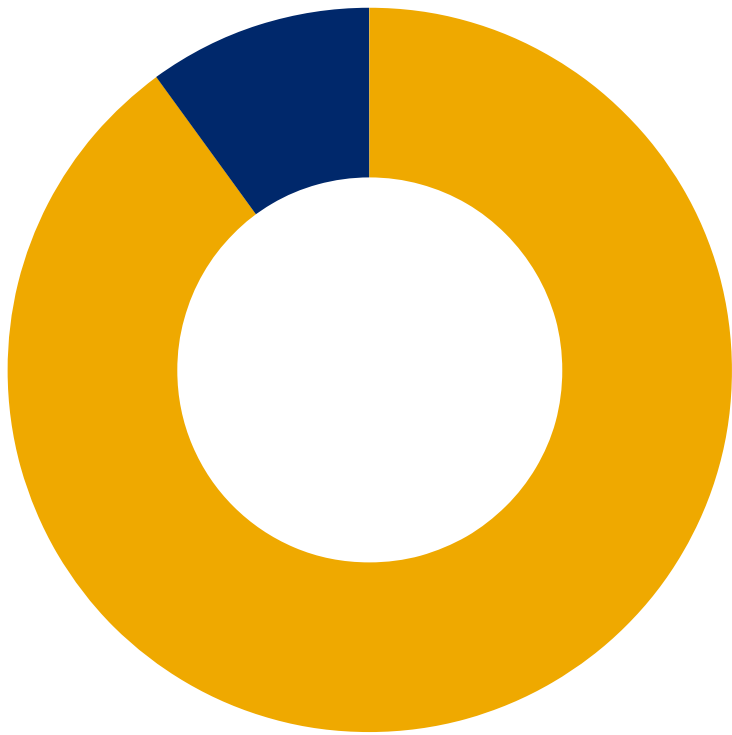


- **Émergence de nouveaux talents**
20 000 €
- **Optimisation de la performance**
16 000 €
- **Matériel sportif**
14 400 €
- **Montée en compétences de l'encadrement**
9 900 €
- **Environnement socio-pro**
1 000 €

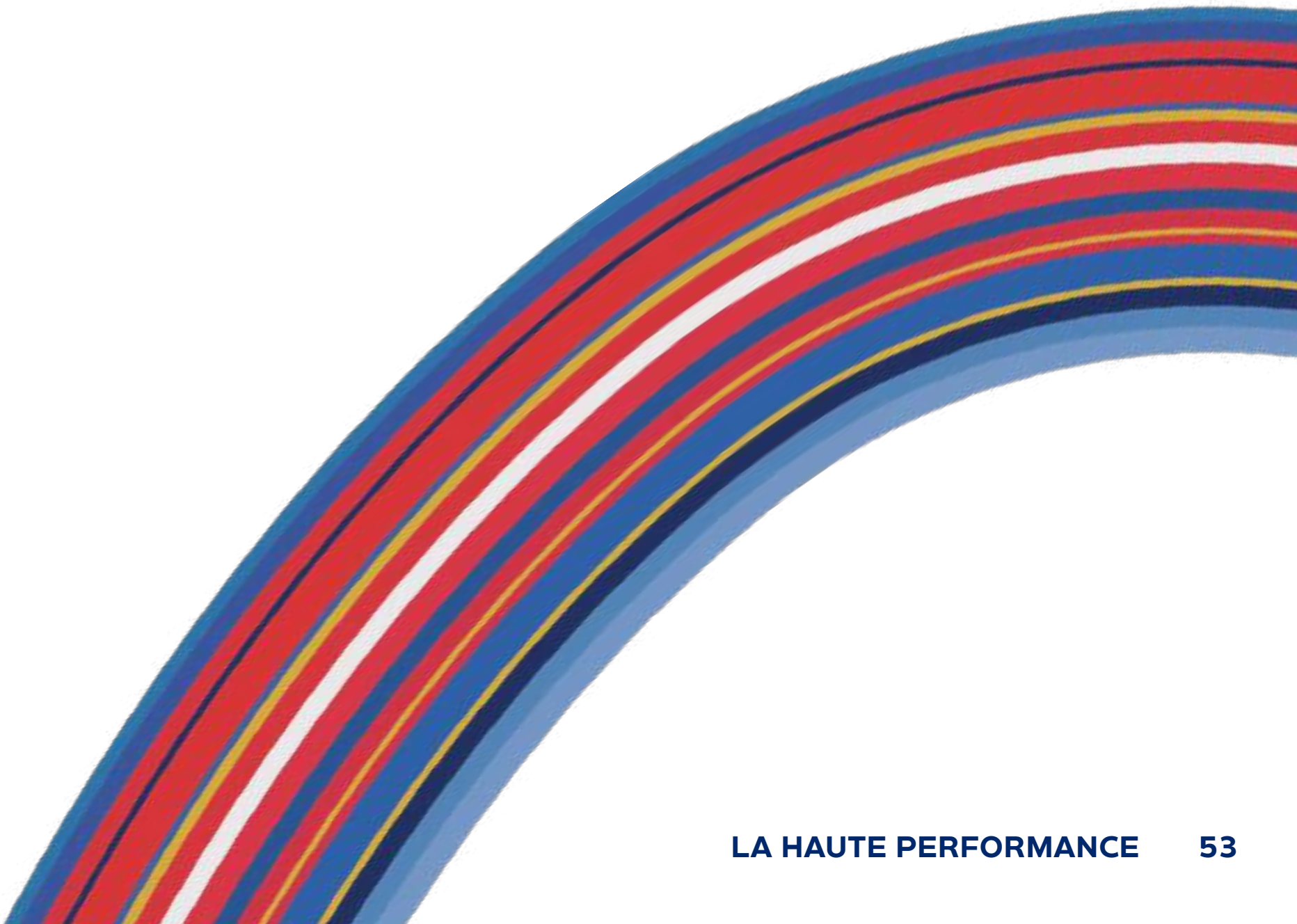
Répartition par territoire

Fédération	Budget prévu
Fédération Française de Surf	– €
Fédération Polynésienne de Judo	22 000 €
Fédération Tahitienne de Natation	35 000 €
Fédération Tahitienne de Surf	23 000 €
Fédération Tahitienne de Tennis de Table	17 000 €
Fédération Tahitienne de Triathlon	15 000 €

Répartition par établissement



- **CREPS ANTILLES-GUYANE**
55 300 €
- **CSJC**
6 000 €

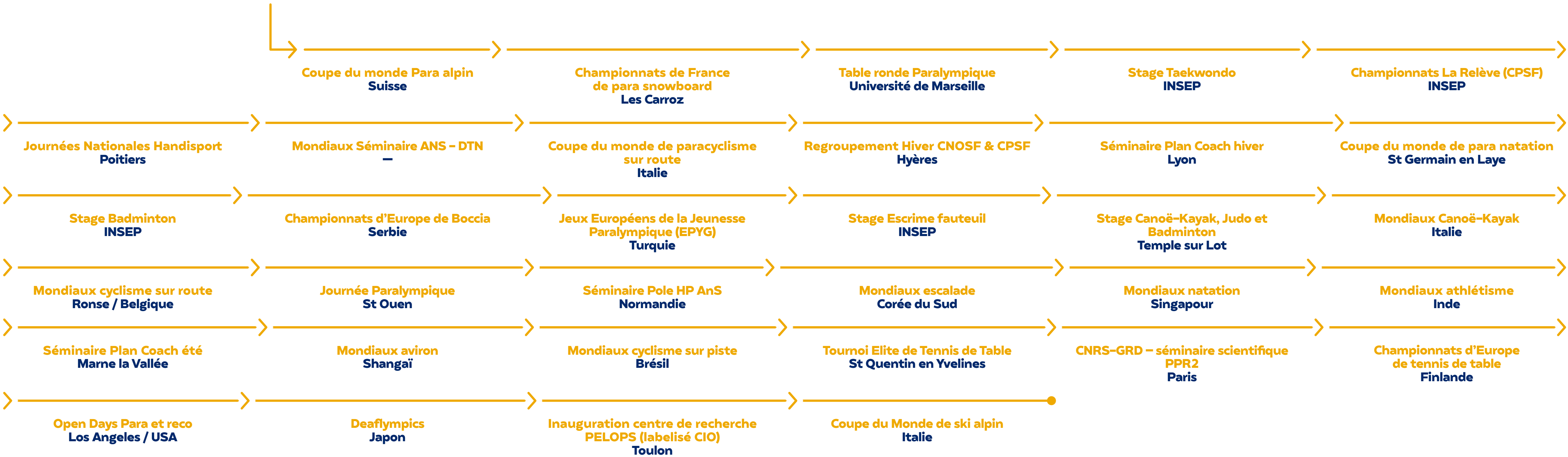


LE PROGRAMME PARALYMPIQUE

L'Agence est restée pleinement engagée auprès des fédérations délégataires paralympiques dans la continuité de la préparation des Jeux de Los Angeles 2028 et de Milan-Cortina 2026.

Dans la suite de son accompagnement mis en place depuis sa création, l'Agence est demeurée mobilisée sur le terrain auprès des fédérations, de l'encadrement et des athlètes lors des regroupements suivants dans l'ordre chronologique :

Lors de la saison 2025, les référents (conseillers experts) des fédérations homologues ont été accompagnés pour une prise en charge du suivi des programmes paralympiques. L'accompagnement a inclus une prise en main des programmes, du dialogue de gestion avec les fédérations en question et le suivi des performances et des évolutions des cibles prioritaires de l'Agence (Cellule Perf et Cellule Ambition).



LE PROGRAMME PARALYMPIQUE

L'arrivée début 2025 d'un nouveau directeur de la performance à la Fédération Française du Sport Adapté dédié aux projets IPC (Paralympiques) a aussi été l'occasion d'assurer un dialogue continu sur la structuration et un alignement optimisé des dispositifs Agence et fédéraux. Ancien conseiller Paralympique en Maison Régionale de la Performance, la prise de poste et l'appui sur les dispositifs Agence ont été facilités et très fluides avec le soutien de sa Directrice technique nationale nommée fin 2024.

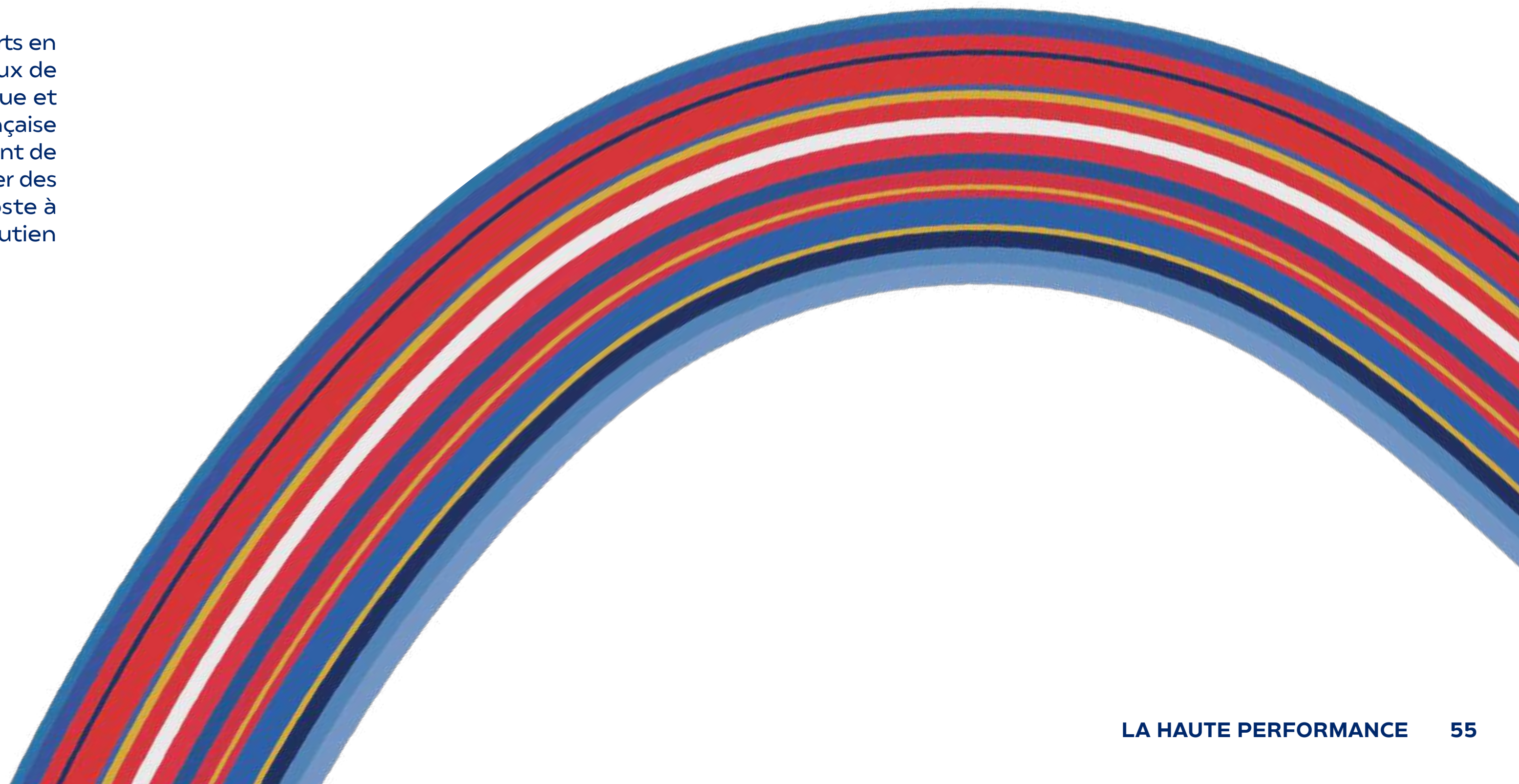
L'année 2025 s'inscrivait également dans le processus final de qualification aux jeux d'hiver 2030 et le dialogue continu avec les responsables disciplinaires et le comité Paralympique a aussi été l'occasion d'aligner les priorités sportives et la préparation optimale des effectifs.

L'avenant hiver alloué par la ministre des Sports en 2025 a aussi permis de travailler sur les enjeux de la Relève, notamment sur le ski alpin, nordique et le snowboard, aux côtés de la Fédération Française Handisport. En complément l'accompagnement de la FF Hockey sur Glace a aussi permis d'apporter des ressources significatives pour sécuriser le poste à temps plein de l'entraîneur national et le soutien du collectif des équipes de France.

Durant l'année 2025 l'Agence et son pôle HP se sont appuyés sur les bilans des JP2024 afin de faire évoluer la stratégie Ambition Bleue pour définir la version 2025-2032.

Les nouveaux enjeux identifiés et particulièrement transversaux comportent des publics peu représentés au sein de la délégation française aux jeux d'été comme d'hiver :

- ↳ La féminisation (staffs et athlètes) ;
- ↳ Les grands handicaps.



LE PROGRAMME PARALYMPIQUE

Médico-sportif :

La collaboration établie avec la SOFMER sur les enjeux médico-sportifs a permis de conduire des temps de travail sur les enjeux de la Surveillance Médicale Règlementaire adaptée aux 10 familles de handicaps éligibles aux Jeux Paralympiques (Cf. Code de classification IPC). Ce réseau d'experts accompagne les sportifs via différentes actions :

- ↳ Accompagnement médico-sportif dans le cadre de leur SMR (fédérations, MRP) ;
- ↳ Accompagnement sur la prophylaxie de la contre-performance (orthèses, prothèses, matériel sportif adapté, etc.) et le profilage guidant les athlètes et leur entraîneur sur les facteurs de vigilance et de risques liés à leur pathologie principale ou associée.

Les réflexions et travaux menés sur le médico-sportif ont aussi été de nature à faire évoluer le positionnement des commissions médicales fédérales afin de repositionner les commissions dans un double rôle selon les circonstances : d'une part le suivi médical et d'autre part le projet de performance avec une approche interdisciplinaire.

Le réseau des Maisons Régionales de la Performance et leurs conseillers paralympiques s'appuient également sur ces réseaux après avoir été sensibilisés au processus d'accompagnement des SHN en situation de handicap et mobilisent les établissements et services spécialisés du réseau de santé. Ce maillage territorial appuie par conséquence la montée en compétences sur le volet parasportif des établissements publics tout en assurant la place centrale des fédérations dans la conduite des projets sportifs.



LE PROGRAMME PARALYMPIQUE

Recherche et innovation :

Les projets prioritaires de recherche, tel que PARAPERF, ont permis d'identifier des axes d'accompagnement des athlètes sur le plan de leur équipement Haute Performance tout en étant en lien avec le sujet précédent. En effet, tout appareillage pour personne à mobilité réduite demeure un dispositif médical car celui-ci peut apporter une réelle plus-value sur la pratique et la performance tout comme il peut s'avérer un facteur de risque sur la santé des SHN si mal adapté à son handicap et sa pratique spécifique.

La continuité des projets prioritaires de recherche, au travers du dialogue continu avec le CNRS et le MESR, a aussi été l'occasion de capitaliser sur l'expérience éprouvée dans le cadre des Jeux 2024 et ainsi continuer à traiter les spécificités Paralympiques pour 2028 et 2030.

Ces échanges riches et continus s'inscrivent dans le cadre d'éligibilité du PPR2 qui devrait être officialisé en 2026.

En parallèle l'université de Toulon qui était fortement impliquée dans PARAPERF, a créé un Centre de recherche PELOPS qui est labellisé par le CIO et qui permet de travailler en collaboration à des travaux internationaux (fonds Européens et autres) mais aussi au sein du réseau national sur les sujets haute-performance.

Finalement, plusieurs fédérations ont inclus à leur stratégie fédérale (PPF 2025-2029) la recherche, de l'optimisation et de l'innovation dans leurs projets Paralympiques (ex. FFSA, FFH, Aviron, Canoë-Kayak, Badminton, etc.).



LE PROGRAMME PARALYMPIQUE

Formation interdisciplinaire :

La structuration des projets de performance paralympiques tels que ceux portés par l'Agence voit depuis 2019 une augmentation continue et marquée des ressources financières et humaines.

L'apport des MRP en matière de services et d'amélioration des conditions de préparation conduit à la prise en compte de l'environnement de préparation au quotidien des athlètes et de ce fait, cela accentue le travail de coordination fédérale des projets individuels.

Les expertises médicales, en analyse de données (SDH), la recherche et l'innovation et des volets juridiques, psycho-sociaux ont permis d'accentuer l'individualisation et le caractère singulier de chaque handicap de ses facteurs de risques associés. Cela a surtout permis de mettre en œuvre des adaptations de dispositifs novateurs ou existants au service des athlètes et donc de leur fédération.

Le croisement de tous ces domaines a amené l'Agence en 2022 à collaborer avec un regroupement interdisciplinaire pour la mise en place d'un diplôme parasport interuniversitaire (DIU). Celui-ci a été validé par France compétences et est en phase finale de validation par le MESRI.

Cette formation a été proposée à l'Ecole des Cadres et constituera une réponse additionnelle à la montée en compétences et en expertise des entraîneurs paralympiques français. Le lancement de cette formation novatrice s'est fait avec le soutien financier de l'Agence. La première cohorte sélectionnée fin 2023 a obtenu son examen final devant un jury auquel a participé activement le pôle Haute Performance de l'Agence. Le bilan réalisé auprès des formateurs, des participants à cette formation a aussi permis de valider la pertinence et la plus-value de cette nouvelle formation interdisciplinaire pour les acteurs terrain paralympiques.

Le bilan a aussi permis d'identifier des pistes d'amélioration sur les modules proposés et surtout pour deux nouveaux modules qui seront intégrés lors de la prochaine cohorte qui sera lancée en septembre 2026.

L'Agence est demeurée avant tout au service des projets fédéraux en les challengeant face à une concurrence internationale professionnalisée mais aussi en déployant des ressources d'accompagnement et des dispositifs à même de répondre aux enjeux que les fédérations, l'encadrement et les athlètes ont pu rencontrer. En 2025 encore, nous avons fait de notre accompagnement terrain un élément essentiel à la mise en place d'environnements propices à l'expression des pleins potentiels, la prise en compte des facteurs de singularité sportive et individuelle que ce soit pour les sportifs, les entraîneurs, l'encadrement et des personnels des fédérations en faisant écho à leurs réalités du quotidien.

Enfin, l'Association des Coachs Paralympiques voit la communauté des entraîneurs paralympiques et parasportifs s'organiser avec le soutien de l'Agence pour animer continuellement l'écosystème, offrir des temps de partage entre pairs et travailler sur des enjeux communs dont un guide sur la préparation aux Jeux d'été et d'hiver, symbole de la professionnalisation engagée et assumée des acteurs pour créer collectivement les conditions gagnantes et atteindre les meilleures performances sportives françaises sur la scène internationale.



AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Comme chaque année, le pôle HP a été sollicité pour analyser chaque demande de **modification des projets de performance fédéraux** et soumettre un avis d'opportunité à la direction des sports. De la même façon, le pôle HP a été mobilisé à l'occasion des campagnes 2025 de **misés en listes ministérielles** pour les disciplines d'hiver et d'été, et plus particulièrement émis des avis sur les demandes de mise en liste exceptionnelles.

Dans le cadre de l'accompagnement SSP des anciens SHN, l'Agence a émis des propositions de modification réglementaire concernant la liste SHN catégorie Reconversion que ce soit sur les critères d'éligibilité que sur les obligations.

Par ailleurs, le pôle HP collabore régulièrement avec la direction des sports, le cabinet de la ministre ainsi que diverses autorités administratives sur l'accompagnement des fédérations dans leurs démarches. Cela peut concerner des demandes de naturalisation, d'obtention et/ou de prolongation de visas, de passeports et autres démarches concernant des athlètes et des entraîneurs mobilisés sur la haute-performance. Le réseau que l'Agence a développé depuis sa création est une plus-value incontestable dans ces démarches.

LES RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Le recrutement des entraîneurs :

Le nombre de postes de Cadres techniques et sportifs (CTS) missionnés sur le haut niveau au sein des fédérations olympiques ou de haut niveau est resté stable en 2025.

Cette année post-olympique était consacrée pour les DTN, reconduits ou nouvellement nommés, à des changements ou évolutions des staffs des équipes de France. Le Pôle HP a donc accompagné les DTN dans les recrutements des nouveaux entraîneurs ou la reconduction des CPO en 2025. En moyenne 27% des entraîneurs des fédérations olympiques ont changé en 2025 (et début 2026). 12 fédérations ont conservé leur staff (dont les sports d'hiver en année pré olympique) et il y eu parfois jusqu'à 100% de changement (FF Surf) dans les staffs équipe de France.

Les demandes de Contrat de Préparation Olympique (CPO) formulées par les DTN sont soumises à l'avis de l'Agence. Le recrutement d'entraîneurs et le renouvellement de leur CPO nécessitent également l'avis du Pôle Haute Performance de l'Agence.

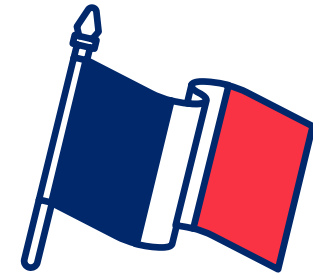
La majorité des entraîneurs nationaux du Plan Coachs était identifiée sur des contrats de préparation olympique (CPO) lorsque le DTN le souhaitait. Le Pôle HP a souhaité que l'échéance des contrats de préparation olympique soit fixée au 31 août 2025, donnant ainsi aux entraîneurs le temps nécessaire à la réflexion sur l'opportunité de poursuivre leur mission après les JOP.

Cette échéance des CPO au 31 août 2025 vise deux objectifs :

- ↳ Permettre aux entraîneurs, qui choisissent de poursuivre leur mission, de garantir la conduite des programmes des équipes de France de la saison post-olympique.
- ↳ Donner aussi aux DTN, nommés en début d'année 2025, la possibilité de décider des orientations RH pour l'olympiade 2025/2028.

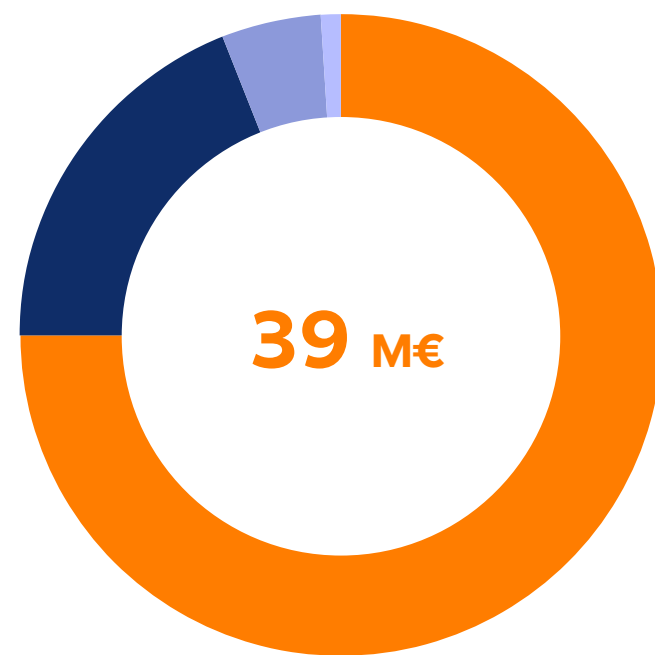
DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES DEVELOPPEMENT FEDERAL ET TERRITORIAL

NOTRE FEUILLE DE ROUTE

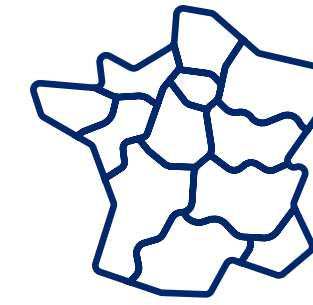


L'ACTION NATIONALE

La part nationale permet d'accompagner des projets structurants répondant aux orientations nationales prioritaires fixées chaque année par l'Agence, notamment à travers le soutien aux fédérations et aux associations nationales.

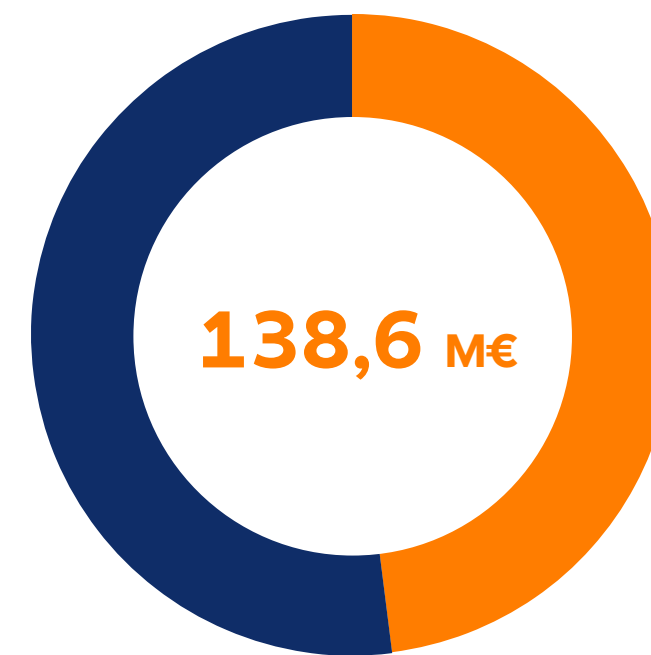


- **Contrats de développement (fédérations)**
29 493 265 €
- **Impact 2024 (appel à projets)**
7 437 386 €
- **Fonds de soutien production audiovisuelle**
1 970 000 €
- **Autres**
100 000 €



L'ACTION TERRITORIALE

La part territoriale quant à elle contribue au développement de la pratique sportive de tous les publics, à tous les âges de la vie, sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin, par le soutien aux projets des associations sportives locales et des collectivités territoriales.



- **Projets sportifs territoriaux (PST)**
68,6 M€
- **Projets sportifs fédéraux (PSF)**
69,96 M€

L'ACTION NATIONALE

LES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT DES FÉDÉRATIONS

Les contrats de développement constituent, au plan national, l'un des leviers majeurs de structuration et d'action pour les fédérations. L'Agence est particulièrement attentive à leur complémentarité et leur cohérence avec les projets sportifs fédéraux (PSF).

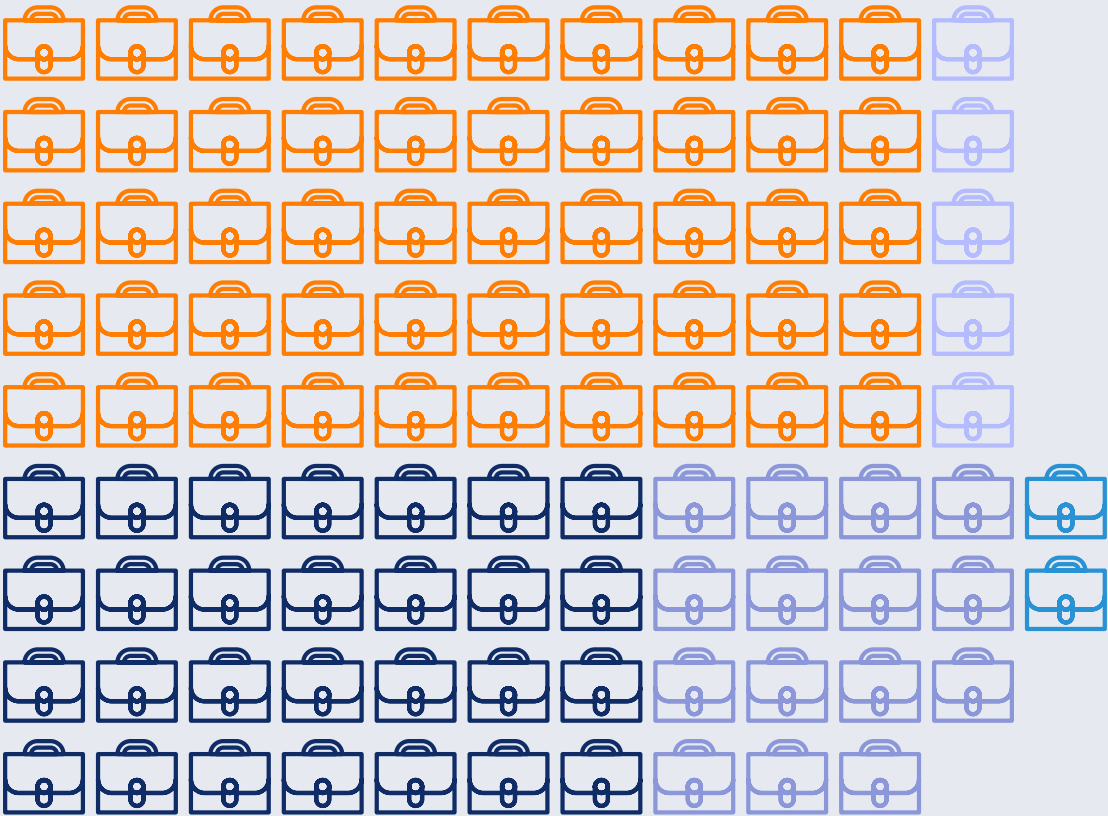
En 2025, l'Agence a accompagné **149 fédérations**, associations et/ou groupements nationaux à hauteur de **29,5M€** dont **27,7M€** consacrés aux projets portés par **111 fédérations** agréées, le CNOSF et le CPSF (accompagnement de la stratégie fédérale, mise en œuvre des PSF, emplois nationaux.), répartis comme suit :

149
FÉDÉRATIONS,
ASSOCIATIONS
ET/OU GROUPEMENTS
NATIONAUX

29,5 M€
SOUTIEN AUX PROJETS

LES EMPLOIS SPORTIFS QUALIFIÉS (ESQ) NATIONAUX

L'Agence s'engage pour la structuration et la professionnalisation du mouvement sportif au plan national. En 2025, elle a financé **101 emplois sportifs qualifiés (ESQ)** nationaux pour un montant total de 1,8M€. Les ESQ ont pour rôle de coordonner au niveau national le développement d'un champ spécifique d'action :



- **45 ESQ Parasport** : pour le développement de la pratique sportive pour les publics en situation de handicap
- **30 ESQ Professionnalisation** : pour la mise en œuvre de la stratégie de professionnalisation des fédérations
- **19 ESQ Équipements** : pour le déploiement et l'animation des équipements de proximité financés dans le cadre du plan « 5 000 Équipements – Génération 2024 »
- **5 ESQ Quartiers Prioritaires de la Ville** : pour le développement de la pratique sportive des publics prioritaires (jeunes filles et femmes, mineurs, etc.)
- **2 ESQ Éducateurs Sociosportifs** : pour la coordination du dispositif national du même nom

FONDS
DE SOUTIEN À
LA PRODUCTION
AUDIOVISUELLE

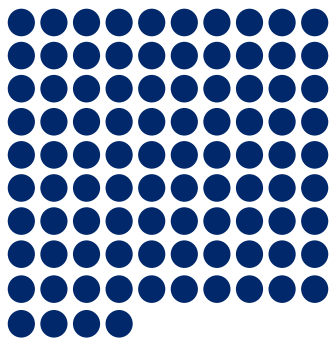
Créé en 2014 et renforcé depuis 2019 par l'Agence, le Fonds de soutien à la production audiovisuelle vise à **accroître l'exposition des disciplines et des événements sportifs émergents ou peu médiatisés**. Fédérations et associations peuvent ainsi bénéficier d'une prise en charge partielle des coûts de production des événements et reportages qu'elles supportent. Depuis 2023, une **priorité a été réaffirmée au bénéfice des projets valorisant les pratiques féminines et paraspportives**.

En 2025, ce sont au total **94 projets** qui ont été soutenus, pour une enveloppe totale de 2M€ (dont 500K€ du CNOSF et 1M€ du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative fléchés sur des projets féminins).

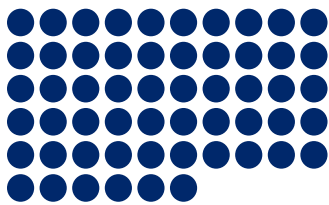
QUELQUES PROJETS RETENUS :

Volley	Événement	Diffusion Championnat de France professionnel de Volley Ball Féminin
Basket	Événement	Médiatisation de la Ligue Féminine de Basket (LFB) pour la saison 2025/2026
Handball	Événement	Aide à la production audiovisuelle de la Ligue Butagaz Energie
Snowboard	Documentaire	Le parcours de chloé trespeuch entre maternité et rêve d'or olympique
Biathlon	Documentaire	Championnes Inspirantes, dans les coulisses du Biathlon Féminin
Ski	Reportage	Blessure invisible
Tir	Événement	Championnat d'Europe 2025 au CNTS de Châteauroux
Football fauteuil	Événement	Coupe du Monde des clubs de football en fauteuil 2025
Canoë-kayak	Documentaire	Léa, la vie d'après
Cécifoot	Documentaire	Documentaire sur le Cécifoot "UN NOUVEAU REGARD"
Billard	Événement	Circuit national Blackball masters / Coupe de France et Championnats de France 2025

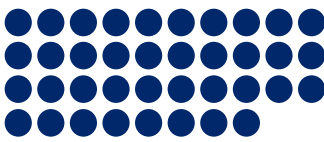
94 projets
représentant 57
disciplines



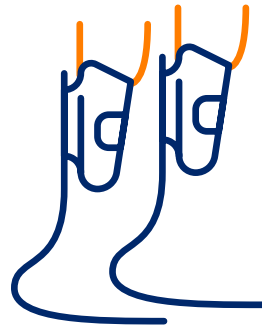
56 projets de diffusion
d'événements



38 reportages



13 projets Parasport



824K€
accordé à des projets
« strictement féminins »





FOCUS

COMPÉTITION

Championnats féminins

L'Agence nationale du Sport accompagne, depuis plusieurs années, les Fédérations Françaises de Basketball et de Handball ainsi que la Ligue Nationale de Volley-ball dans la diffusion des championnats féminins.

Le soutien à la production des compétitions du sport féminin est un enjeu majeur pour le développement de la pratique sportive. En 2025, les championnats féminins de ces trois disciplines ont été soutenus à hauteur de 287K€, soit 14% de l'enveloppe du Fonds de soutien à la production audiovisuelle.

Plan de diffusion de la saison sportive 2025-2026 :

- ↳ **Ligue Féminine de Basketball** : diffusion de 22 matchs de saison régulière, du Match des Champions et de l'intégralité des matchs de Play-offs sur Sport en France
- ↳ **Ligue Féminine de Handball** : diffusion d'au minimum 52 matchs sur la plateforme Handball TV

Championnat de France professionnel de Volley-ball : diffusion de 37 matchs sur Sport en France



FOCUS

PARASPORT

Un nouveau regard

En 2025, l'Agence nationale du Sport a accompagné, à hauteur de 23K€, la Fédération Française Handisport dans la réalisation d'un documentaire sur l'épopée de l'équipe de France de cécifoot durant les Jeux Paralympiques de Paris 2024, diffusé par France Télévisions.

Une plongée passionnante et émouvante au cœur des Bleus et des préparatifs des Jeux Paralympiques du siècle ; une épopée intimiste et saisissante où se mêlent les témoignages inédits et bouleversants des plus grands du cécifoot Français, des images captivantes de plusieurs années de préparation et des séquences d'archives minutieusement sélectionnées : une aventure humaine hors du commun aux multiples enjeux.

Ce documentaire a été co-financé avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC).

↳ **Découvrir (ou redécouvrir) ce documentaire**



APPEL À PROJETS « IMPACT 2024 »

En partenariats avec le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, le fonds de dotation Paris 2024, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), la Ville de Paris, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Marseille, la FDJ et France Travail, l'Agence porte l'appel à projets national « **Impact 2024** », destiné aux acteurs du mouvement sportif, aux associations et aux collectivités locales et territoriales.

L'appel à projets est structuré autour de cinq grands axes :

- ↳ Le sport pour la santé et le bien-être ;
- ↳ Le sport pour l'inclusion, l'égalité et la solidarité ;
- ↳ Le sport pour l'éducation et la citoyenneté ;
- ↳ Le sport pour le développement durable ;
- ↳ Le sport au service de l'insertion professionnelle.

EN 2025,

2 885 PROJETS

ONT ÉTÉ DÉPOSÉS DANS
CE CADRE POUR PLUS DE 38 M€
DE DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Une enveloppe totale de 7,44M€ a permis
d'accompagner 1 059 projets lauréats.
Depuis 2020, ce sont plus de 2576 projets
soutenus pour près de 31,6M€.



1 058
PROJETS LAURÉATS

APPEL
À PROJETS
« IMPACT 2024 »



Répartition par thématique



- 43% Inclusion, égalité, solidarité
- 32% Emploi
- 16% Santé et bien-être
- 5% Education et citoyenneté
- 4% Environnement et climat

1,939 M€

Local

1,433 M€

Départemental

1,465 M€

Régional

2,564 M€

National

7,4 M€

Total



- 88% Organisation du mouvement sportif
- 1% Collectivités
- 11% Autres associations

3,8M€

QPV

2,9M€

Autres territoires

707K€

Territoires ruraux carencés

7,4M€

Total

Découvrir un projet soutenu dans le cadre d'Impact

↳ [FC Pas du Loup](#)



APPEL
À PROJETS
« IMPACT 2024 »



FOCUS

Association des Jeunes de Kani-Kéli.

Inclusion, Egalité, Solidarité

L'association des Jeunes de Kani-Kéli, située à Mayotte, mène une action autour du sport santé et du bien-être, qui consiste en l'organisation de séances mensuelles de fitness grand public, accessibles à tous (enfants, adultes, personnes âgées). Ces sessions permettent de remettre le sport au cœur du quotidien, notamment pour des publics qui en sont parfois éloignés, comme les femmes ou les personnes en situation de sédentarité.

Au-delà de la pratique sportive, le projet recrée du lien social à l'échelle du village : les séances rassemblent des publics très variés, dans une ambiance conviviale, avec une vraie dynamique locale portée par les bénévoles.

APPEL À
MANIFESTATION
D'INTÉRÊT POUR
LUTTER CONTRE
L'HOMOPHOBIE

L'Agence nationale du Sport a lancé en 2025 un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif à la lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTQ+ dans le sport. Une enveloppe de 300 000€ a été répartie auprès de 7 associations nationales pour mener des actions de sensibilisation sur le sujet.

- ↳ FierPlay
- ↳ Fondation Alice Milliat
- ↳ Fondation Fier
- ↳ Foot Ensemble
- ↳ Outrans
- ↳ SOS Homophobie
- ↳ Fédération LGBTQ+

TROPHÉES
IMPULSION
SPORT 2025

Le mardi 9 décembre 2025, l'Agence nationale du Sport a organisé la 4ème édition des Trophées Impulsion Sport. Après une édition à Marseille, cette cérémonie s'est déroulée à Créteil, à la Maison du Handball.

Depuis leur lancement en 2022, les Trophées Impulsion Sport incarnent l'engagement de l'Agence nationale du Sport en faveur d'un sport inclusif, responsable et accessible à tous. Cet événement est une belle occasion de valoriser des projets novateurs, d'encourager la pratique sportive, mais aussi de présenter l'accompagnement concret de l'Agence pour le développement des pratiques sportives dans tous les territoires.

Les 7 lauréats 2025 :

- **SPORT ET HANDICAP**
- ↳ [Sport et Handicap : Bulles Rebelles](#)
- ↳ [Sport Féminin : Commune de Plouguerneau](#)
- ↳ [Sport Durable : Institut du Sport Durable](#)
- ↳ [Sport Santé : FC Pas du Loup](#)
- ↳ [Fédération Françaises des Sports de Glace](#)
- ↳ [Héritage des JOP 2024 : Cercle d'Escrime Orangeois](#)
- ↳ [Inclusion par le Sport : Association Jeunes Sans Limites](#)



L’ACTION TERRITORIALE

SOMMAIRE

138,6 M€

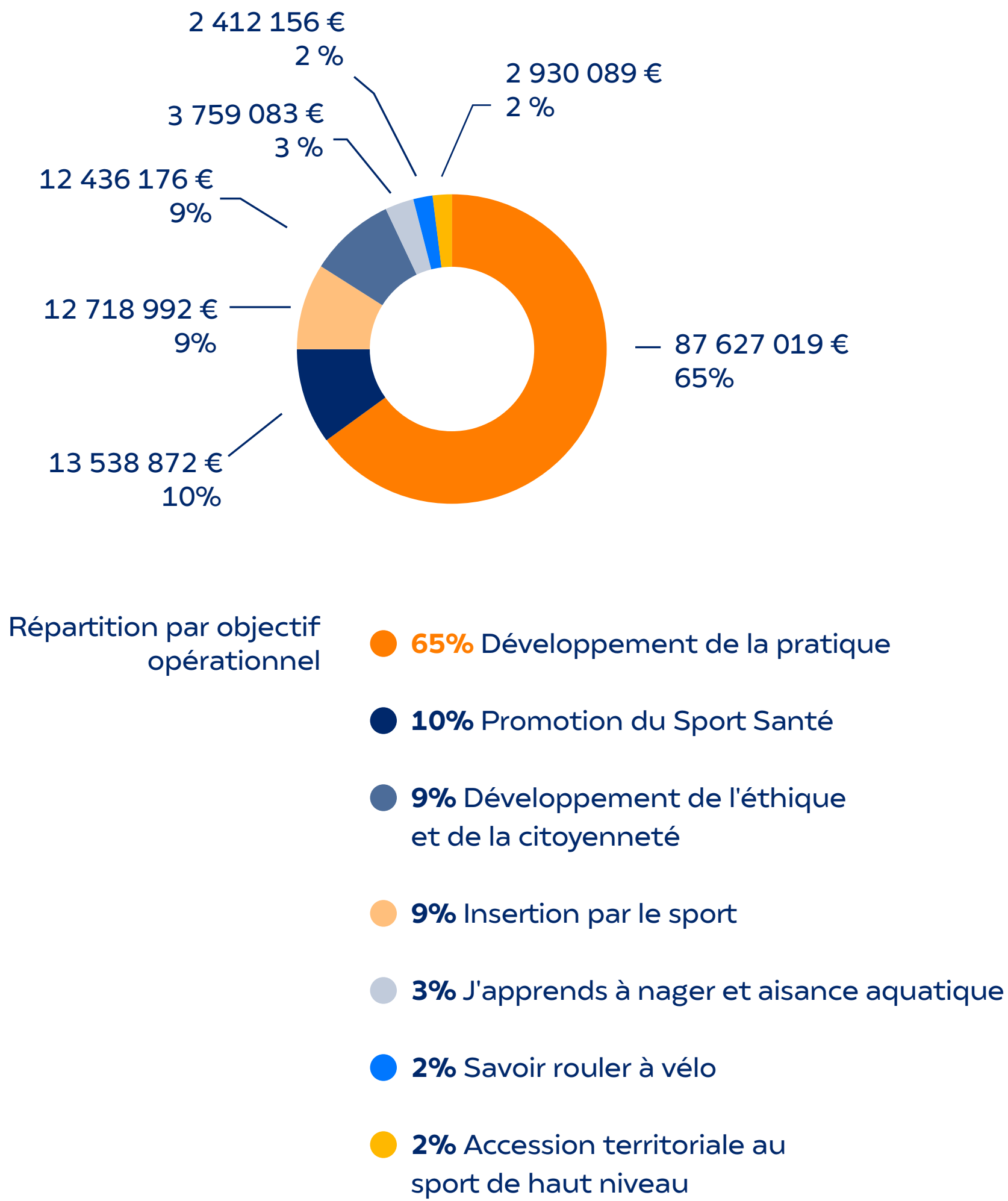
DE PART TERRITORIALE
DONT 2,9 M€ POUR LA CORSE, LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET LES ILES WALLIS-ET-FUTUNA QUI BÉNÉFICIENT DE DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

→

17 584

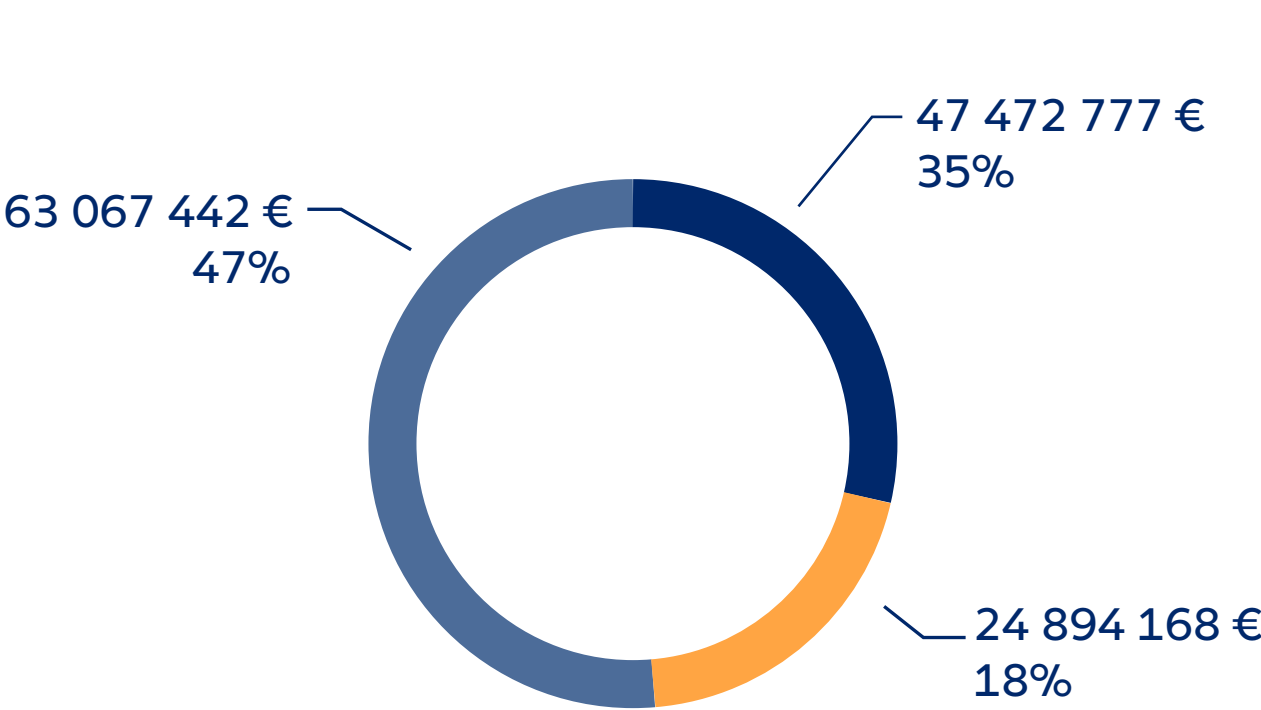
STRUCTURES SOUTENUES EN 2025
DONT 13 188 CLUBS POUR 72,8M€ (53,77%)

Précision : les statistiques présentées ci-après sont issues de l’outils OSIRIS et ne portent pas sur la Corse, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Elles sont ainsi basées sur une part territoriale d’un montant de 135 434 387 €.



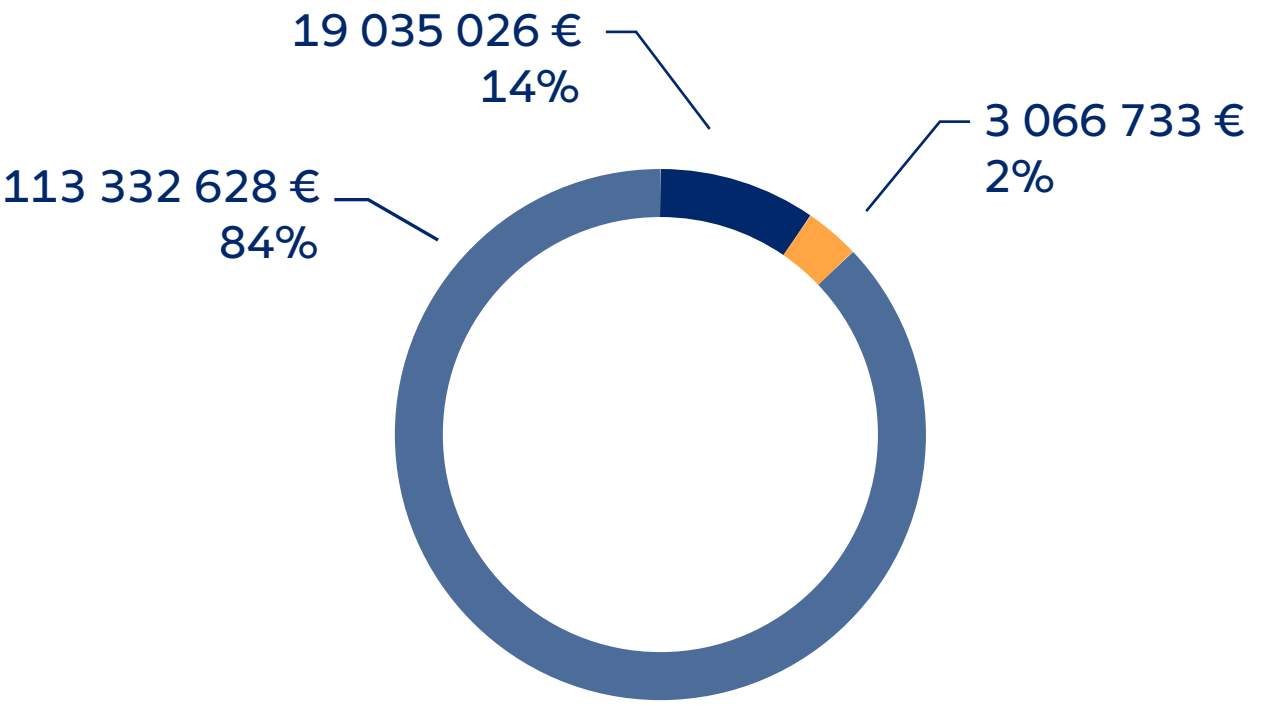
L'ACTION TERRITORIALE

SOMMAIRE



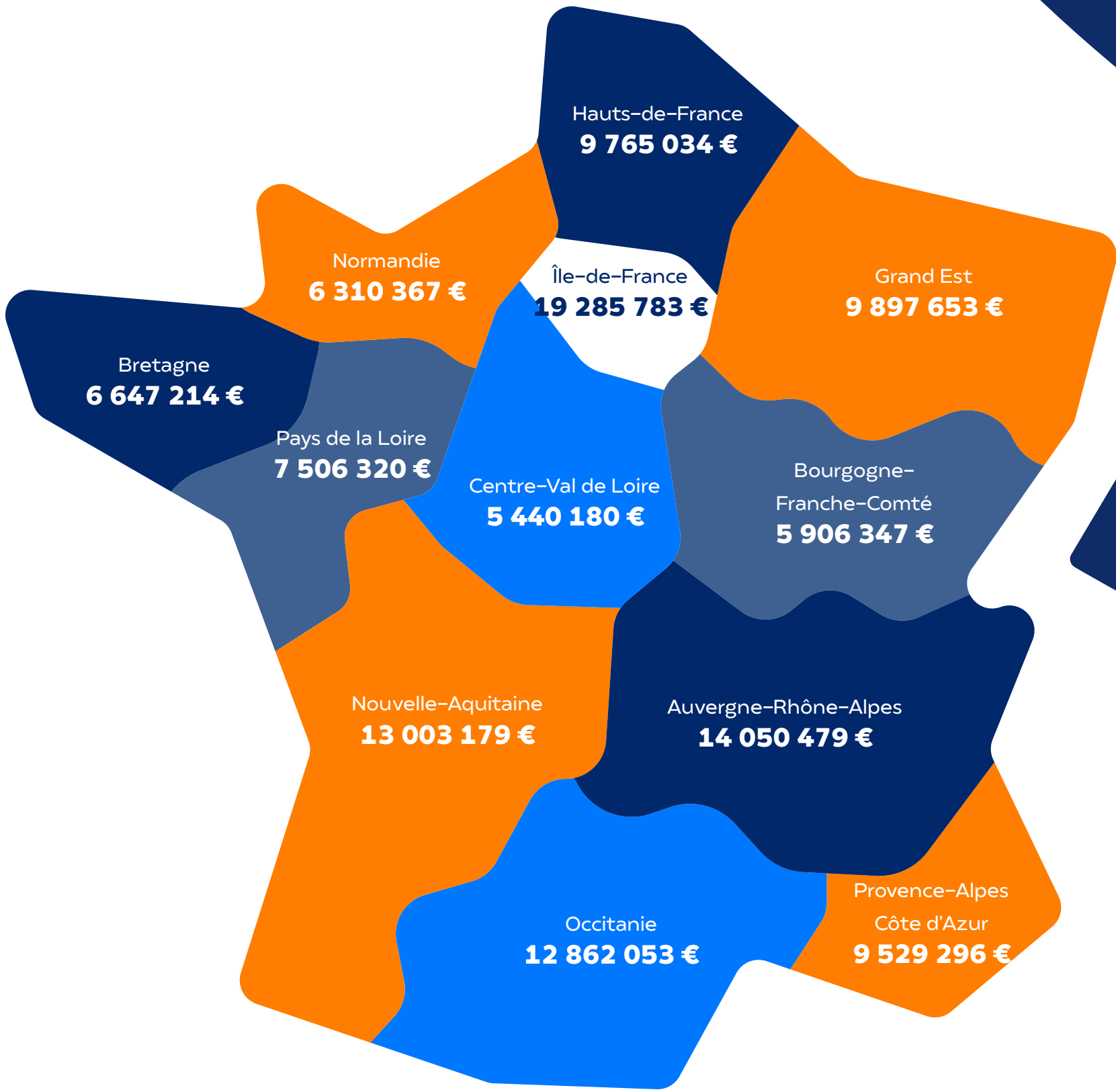
Répartition par type de territoires

- 18% Zones rurales fragilisées
- 35% Quartiers en difficulté / zones urbaines carencées
- 47% Zones hors territoires prioritaires



Répartition par genre du public visé

- 14% Féminin
- 2% Masculin
- 84% Mixte



La Réunion : 5 065 232 €
Guadeloupe : 2 433 214 €
Martinique : 2 086 830 €
Mayotte : 2 049 210 €

Guyane : 1 649 996 €
Saint-Pierre-et-Miquelon : 358 000 €
Nouvelle-Calédonie : 1 588 000 €

Total Général : 135 434 387 €



NOS DISPOSITIFS TERRITORIAUX

SOMMAIRE

LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)



51,7 M€
Emploi



3,76 M€
« J'apprends à nager »
et Aisance Aquatique

Une instruction régionalisée des dossiers a été organisée en concertation entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique. L'Agence fixe des objectifs généraux repris par les délégués territoriaux dans le soutien des actions locales.

Depuis 2023, la nouvelle gouvernance du sport s'est renforcée à travers les conférences régionales du sport et l'installation des conférences des financeurs.

À l'échelle territoriale, l'accompagnement de l'Agence est porté par les délégués territoriaux qui en assurent le pilotage à l'échelle régionale.

2,9 M€
Territoires bénéficiant de dispositions particulières (Corse, Polynésie française, Wallis-et-Futuna)

7,86 M€
Réservés aux politiques publiques du sport et la déclinaison territoriale

PERSPECTIVES 2026

- ↳ Renforcement de la dématérialisation pour simplifier les démarches administratives entre les services de l'Etat et l'Agence nationale du Sport
- ↳ Soutien de nouveaux projets répondant aux objectifs des politiques publiques prioritaires

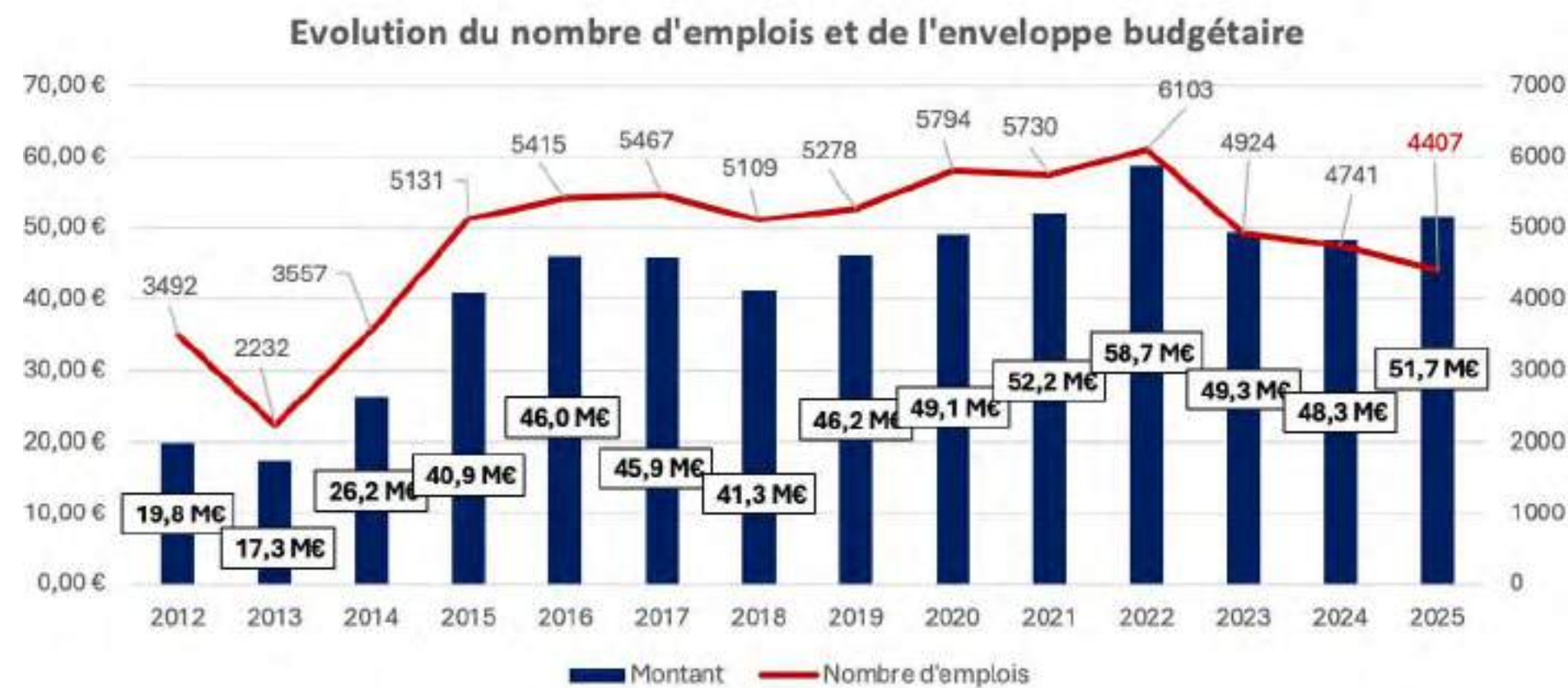
LES POLITIQUES PUBLIQUES AU CŒUR DES PST

- ↳ La réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (publics cibles – féminines, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée, ... – en territoires carencés – urbains et ruraux)
- ↳ La promotion du sport-santé et du sport en entreprise
- ↳ Le développement de la pratique sportive et de l'encadrement pour les femmes et les jeunes filles
- ↳ La mutualisation des emplois via les groupements d'employeurs et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification
- ↳ Le développement des activités physiques et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap
- ↳ Les savoirs sportifs fondamentaux – prévention des noyades, développement de l'aisance aquatique et « savoir rouler à vélo »
- ↳ L'accompagnement des politiques d'accueil de scolaires
- ↳ La promotion des actions citoyennes autour des valeurs et principes de la République et de prévention des replis communautaires

L'EMPLOI

Engagé depuis 2014 dans une politique de soutien à la professionnalisation et à la structuration du mouvement sportif, le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a fait de sa politique de soutien à l'emploi l'un des axes prioritaires d'intervention via la part territoriale du CNDS puis celle de l'Agence.

Évolution du soutien à l'emploi sportif par l'Agence 2012 –2025



En 2025, l'Agence a cofinancé 3266 emplois pluriannuels et ESQ pour un montant de 34,42 M€ dont 1 008 emplois intervenant au sein des quartiers prioritaires de la ville (QPV).

LES EMPLOIS SPORTIFS QUALIFIÉS (ESQ) TERRITORIAUX PARASPORT

Les ESQ territoriaux parasport contribuent au développement de la pratique sportive pour les publics en situation de handicap. Les aides majorées s'élèvent à 17,6K€ par an pendant 3 ans (contre 12K€ pour les emplois dits classiques de l'Agence).

En 2025, 252 ESQ parasport ont été cofinancés sur la part territoriale pour un montant de 4,2 M€, dont 37 (14,5%) au sein de structures affiliées aux fédérations délégataires.

PLAN DE CONTINUITE CAMPUS 2023

Dans le prolongement de l'accompagnement du programme d'apprentissage « Campus 2023 » mis en place par le Comité d'Organisation de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 de 2021 à 2023, un fonds « Agence nationale du Sport / GIP France 2023 » intitulé « plan de continuité Campus 2023 » a été créé avec pour objectif initial de créer 500 emplois cofinancés (50% par chaque partie) sur 3 ans à hauteur de 18M€ (12K€ / an).

En 2025, l'Agence a octroyé 177 aides pluriannuelles à l'emploi « Campus 2023 » pour un montant total de 2,1 M€.

LES AIDES PONCTUELLES

Les aides ponctuelles permettent de soutenir ponctuellement des associations pour des besoins spécifiques à court terme.

En 2024, l'Agence a attribué 318 aides ponctuelles à l'emploi pour un montant total de 2,3M€.

LES ÉDUCATEURS SOCIOSPORTIFS

Dans le cadre d'un plan global en faveur de l'insertion professionnelle par le sport annoncé par le Président de la République (octobre 2023), l'Agence avait pour objectif initial de créer 750 emplois sur 4 ans à hauteur de 60M€ (10K€ en 2024, 20K€ en 2025, 20K€ en 2026 et 10K€ en 2027).

En 2025, l'Agence a attribué 645 aides pluriannuelles à l'emploi « éducateur sociosportif » pour un montant total de 12,82M€.

LES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)

La mise en place des projets sportifs fédéraux (PSF) représente un des enjeux majeurs de l'Agence nationale du Sport en matière de développement des pratiques. Répondant à l'une des finalités de la nouvelle gouvernance du sport souhaitée par l'ensemble des parties prenantes, ce dispositif responsabilise les fédérations en leur permettant de décliner au niveau territorial leurs objectifs prioritaires du développement fédéral.

En 2025, 102 fédérations et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), ont mis en place leur PSF pour un montant total de 69,97M€.

PRINCIPES CLÉS DU PSF

Le PSF doit satisfaire à des critères d'intérêt général permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires avec comme objectif d'augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants d'ici 2027.

Le projet sportif fédéral doit être établi et conduit en toute transparence au sein de la fédération. Une commission dédiée doit garantir l'indépendance des décisions et veiller au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence. Cette commission est en charge de valider la liste de bénéficiaires ainsi que les montants proposés à l'Agence nationale du Sport pour une mise en paiement finale.

LE CLUB AU CENTRE DU DISPOSITIF

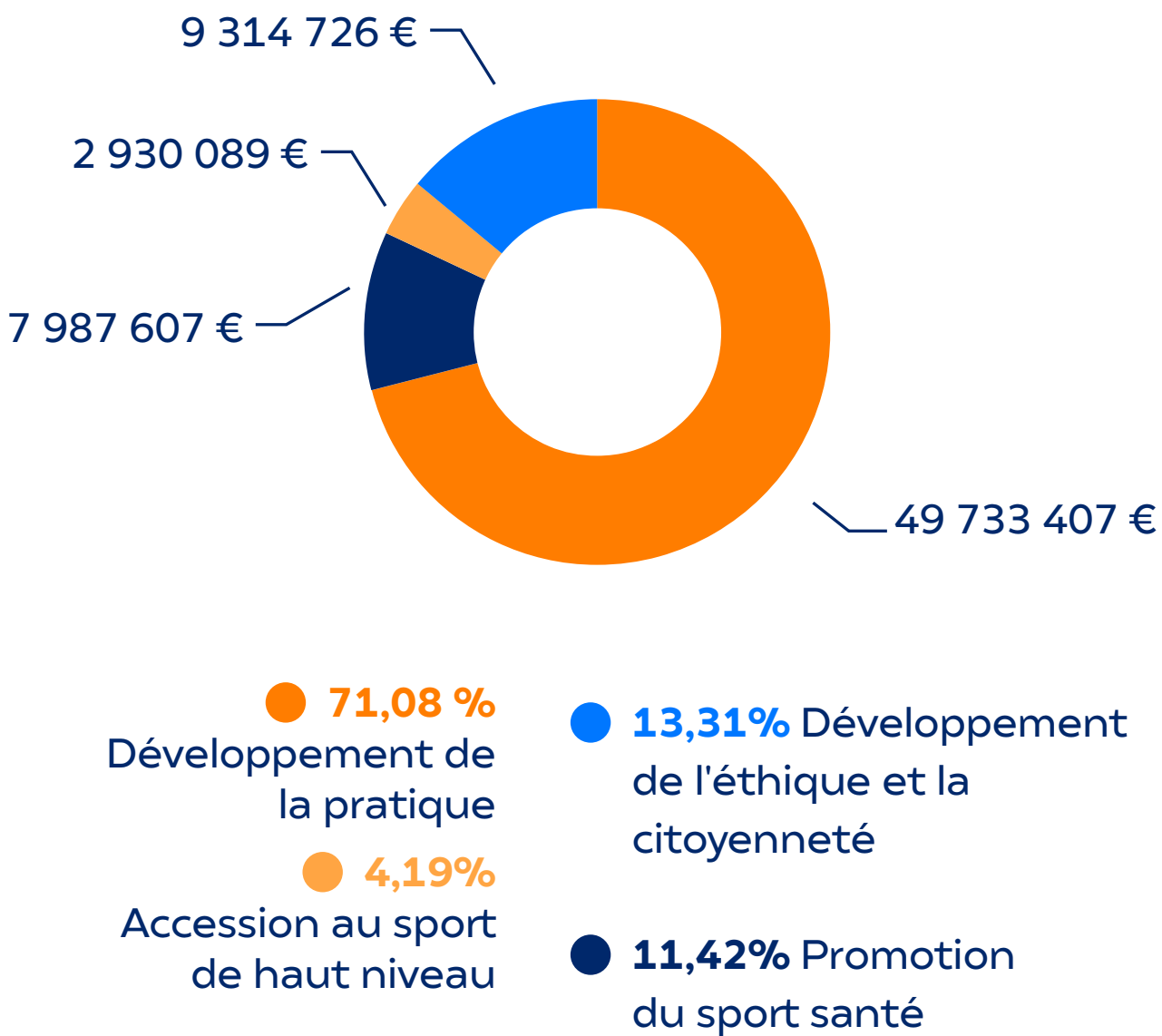
Les fédérations ont pour objectif d'attribuer **au moins 50% de leur enveloppe PSF** aux clubs pour être ainsi au plus près du pratiquant.

LES CHIFFRES CLÉS 2025

69,97M€ ont été attribués à 15 684 associations qui ont mené près de 35 588 actions. 11 802 clubs ont été subventionnés pour 34,02M€.

	Nombre de structures financées	Nombre de financements	Montants accordés
Club	11 802	24 250	34 022 956 € 48,63%
Comité départemental	2 814	7 669	17 976 870 € 25,69%
Ligue / Comité régional	1 068	3 669	17 966 003 € 25,68%
TOTAL GÉNÉRAL	15 684	35 588	69 965 829 €

Répartition par thématique



PERSPECTIVES 2026

- ↳ Augmentation de la part des crédits devant être consacrés au parasport à 15% de l'enveloppe totale de chaque fédération délégataire
- ↳ Maintien de la sanctuarisation des crédits ultramarins et simplification de la gestion de cette l'enveloppe
- ↳ Intensification du travail d'analyse des compte-rendu financiers pour évaluer les actions menées
- ↳ Renforcement du lien entre les Fédérations et les DRAJES à travers la présence de représentants des services de l'Etat aux commissions PSF



DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En matière de développement des pratiques sportives, l'Agence soutient des projets favorisant l'accès au sport pour toutes et tous, à tous les âges de la vie et sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Ainsi, l'Agence nationale du Sport a poursuivi, en 2025, son action en faveur du développement des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire national. Les enjeux de diversité, d'équité territoriale et d'accessibilité aux équipements sportifs ont été au cœur des programmes de l'Agence, afin de permettre le développement du sport pour tous les publics.

L'année 2025 a surtout été marquée par la poursuite du Plan 5000 équipements – Génération 2024 annoncé par le Président de la République le 5 septembre 2023. Ce plan s'est inscrit dans la continuité du précédent Plan 5000 Terrains de sport déployé en 2022-2023 et des politiques publiques destinées à développer les activités physiques et sportives du public scolaire, notamment les 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne (APQ) ainsi que les 2h de sport supplémentaires pour les collégiens.

Le Plan 5000 équipements – Génération 2024 a ainsi été renforcé selon 2 axes qui visaient à renforcer le lien avec le milieu scolaire. Il aura permis de poursuivre le développement des équipements de proximité » (axe 1) et de renforcer le soutien aux équipements dits structurants (axe 2) situés dans ou à proximité d'établissements scolaires.

Avec 2056 équipements soutenus en 2025 dans le cadre de ce plan, la cible annuelle a largement été dépassée, traduisant une dynamique toujours aussi forte. A titre d'exemple, 733 équipements de proximité ont été financés à l'échelle régionale, pour une cible initiale de 341.

Cette enveloppe s'ajoute aux dispositifs de droit commun de l'Agence et a permis de consacrer plus de 96 M€ pour le développement des équipements sportifs. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport et de sa déclinaison territoriale, la majeure partie de ces crédits (plus de 75%) a été transférée aux délégués territoriaux de l'Agence que sont les préfets de régions.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par la continuité des partenariats avec la Fédération Française de Football et le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, illustrant la capacité de l'Agence à mobiliser des financements extérieurs.



ORIENTATIONS
2025

En 2025, l'Agence a poursuivi son soutien aux projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs, notamment dans les territoires carencés métropolitains et ultramarins. Au total, l'Agence a financé 2187 équipements, dont 2056 au titre du Plan 5000 équipements – Génération 2024. Parmi l'ensemble des projets soutenus, près de 80% des subventions ont été attribuées aux projets situés en territoires urbains, ruraux et ultramarins carencés, dont 48% dans des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

L'année 2025 a été marquée par un financement important accordé aux équipements sportifs de proximité. Soutenus dans le cadre du Plan 5000 équipements – Génération 2024, ces derniers répondent à l'évolution des pratiques et aux nouveaux concepts d'équipements portés par les fédérations en proposant une offre sportive facile d'accès, gratuite, et qui combine accès libre et créneaux dédiés au public scolaire.

Par ses subventions d'investissement, l'Agence a également renforcé le développement des équipements structurants de toute nature. Elle a, par ailleurs, poursuivi son engagement pour la démocratisation de la pratique des sportifs en situation de handicap et le développement des équipements sportifs en territoires ultramarins.

Enfin, dans la continuité du dispositif dédié à l'héritage de la Coupe du Monde de Rugby 2023, l'Agence a financé une enveloppe visant à améliorer les conditions de pratique et d'accueil au sein des installations de rugby existantes. Au total, 74 projets ont été financés pour un montant de subventions attribuées de 2,5 M€ au titre du Programme Rugby – Héritage.



5 ENVELOPPES EN 2025
POUR LE FINANCEMENT
DES ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS

Budget 2025 : 96 M€

- ↳ 23,4 M€ au niveau national (24,3% du budget)
- ↳ 72,6 M€ délégués au niveau régional (75,6 % du budget)

Enveloppe 1 : Dispositif du Plan 5000 équipements – Génération 2024 : 76,9 M€

(dont les partenariats financiers avec la Fédération Française de Football, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, et divers reliquats).

- ↳ 10,7 M€ au niveau national pour des projets incluant au moins deux équipements de proximité, éventuellement répartis sur plusieurs régions ou territoires ultramarins.
- ↳ 66,2 M€ au niveau régional :
 - 13,5 M€ (dont 750 000 € du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis), pour des projets de création d'équipements de proximité
 - 52,7 M€ pour la construction et rénovation d'équipements structurants.

96 M€

BUDGET 2025

Enveloppe 2 : Dispositif des équipements sportifs financés dans un cadre contractuel : 8,9 M€

Ces crédits sont dédiés aux projets de création ou de rénovation d'équipements sportifs ainsi qu'à l'acquisition de matériels lourds s'inscrivant dans un cadre contractuel ou d'engagement interministériel.

Enveloppe 3 : Dispositif du Plan de développement des équipements sportifs structurants et matériels lourds en outre-mer : 6,4 M€

Ces crédits sont délégués au niveau régional pour les constructions et rénovations lourdes d'équipements structurants ainsi que l'acquisition de matériaux lourds en territoires ultramarins, pour la pratique fédérale.

Enveloppe 4 : Dispositif des équipements sportifs dédiés au développement de la pratique parasportive: 2,5 M€

Ces crédits sont gérés au niveau national pour la construction d'équipements sportifs dédiés à la pratique parasportive, pour la mise en accessibilité sportive d'équipements existants mais aussi pour l'acquisition de matériaux sportifs spécifiques, de fauteuils adaptés ou de minibus pour le transport de personnes en situation de handicap.

Enveloppe 5 : Dispositif des équipements sportifs entrant dans le cadre d'un Projet Sportif et Territorial Spécifique : 1,3 M€

Ces crédits sont gérés au niveau national pour le financement de projets d'acquisitions immobilières, rénovation, mise en accessibilité de sièges fédéraux, des constructions, rénovations ou aménagements d'équipements sportifs entrant dans le cadre d'une stratégie sportive spécifique tels que les centres techniques et équipements fédéraux, et à l'aménagement des espaces sportifs nécessaires à l'accueil de grands évènements sportifs internationaux.



PLAN 5 000 ÉQUIPEMENTS GÉNÉRATION 2024

Les mutations de la pratique sportive se caractérisent en particulier par une pratique libre et autonome dans de nouveaux types d'équipements sportifs et par une appropriation grandissante de l'espace public comme « terrain de jeu ». L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024 a été l'occasion de renforcer les investissement sportifs contribuant à bâtir une “Nation sportive”.

Annoncé par le président de la république le 5 septembre 2023, le Plan 5000 équipements – Génération 2024 avait pour objectif de financer la création de 5 000 équipements sur l'ensemble du territoire sur une période triennale (2024–2027) en vue d'atteindre la cible des 3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2027.

Avec 2056 équipements soutenus en 2025, pour un total d'environ 76,9 M€ de subventions attribuées, s'ajoutant aux 2980 équipements déjà financés en 2024, la cible d'équipements sportifs soutenus a été dépassée avec un total de 5036 équipements et contribuera à la construction d'un héritage durable à l'issue du plus grand événement sportif mondial.

1 606

ÉQUIPEMENTS DE
PROXIMITÉ SOUTENUS

sur ces deux volets dans le cadre du Plan 5 000 équipements – Génération 2024, grâce notamment à l'abondement financier des partenaires (FFF, CD93).

AXE DÉDIÉ AUX ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

Le premier axe du Plan 5 000 équipements – Génération 2024 poursuivait la démarche de financement d'équipements sportifs de proximité dans la continuité du Plan 5 000 terrains de sport, tout en renforçant le lien avec le milieu scolaire. Ces équipements devaient obligatoirement être situés dans ou à proximité d'un établissement scolaire, et faire l'objet d'une convention d'utilisation et d'animation avec un ou plusieurs établissements scolaires. Cette démarche visait à favoriser leur occupation optimale et leur entretien, tout en garantissant un accès libre pour le grand public.

Cet axe comportait 2 volets :

- ↳ Le volet national dédié aux projets incluant au moins deux équipements de proximité, éventuellement répartis sur plusieurs régions ou territoires ultramarins, concernant majoritairement des fédérations nationales.
- ↳ Le volet territorial dédié aux projets d'équipements de proximité individuels ou multiples situés au sein d'une même région ou d'un même territoire ultramarin.

PLAN 5 000  QUIPEMENTS G N RATION 2024

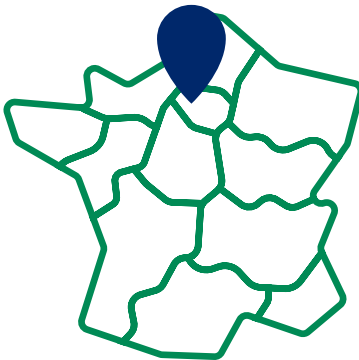
LE FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)

En 2022, l'Agence Nationale du Sport et la F d ration Fran aise de Football ont sign  une convention de partenariat visant   co-financer des terrains de football   5 et de futsal ext rieurs gr ce   un abondement du budget de l'Agence via le FAFA et gr ce   la mise en place d'un guichet unique.

Reconduite en 2023, 2024 puis 2025, cette convention de partenariat aura permis d'accompagner le d veloppement et la structuration du football amateur partout en France sur une dur e de 4 ans, notamment dans les territoires les plus carenc s.

Au total, ce partenariat aura permis le co-financement de 207 terrains de football, dont 55 en 2025 : 231 terrains de foot   5 et 23 terrains de futsal ext rieurs, dont 145 situ s dans des territoires ruraux carenc s, 43 en Quartier Prioritaire de la Ville, et 6 en Outre-Mer.

A cet effet, 15,3 M  auront  t  mobilis s, dont 9,3 M   manant de l'Agence, et 6 M   manant de la F d ration Fran aise de Football.



Cr ation d'un terrain de Foot   5   Croisette (62) dans les Hauts-de-France

Dans le cadre du dispositif de 2025, l'Agence et la FFF ont co-financ  la cr ation d'un terrain de Foot 5   Croisette, commune de 320 habitants dans le Pas-de-Calais. Situ  dans un territoire rural carenc , ce terrain b n ficiera au club de l'USC Football de Croisette, qui comprend 121 licenci s et 11  quipes diff rentes, dont 5  quipes f minines.

Ce projet symbolise l'esprit de ce partenariat, centr  sur les territoires tr s carenc s en  quipements sportifs et sur le d veloppement de la pratique du Football pour tous les publics.



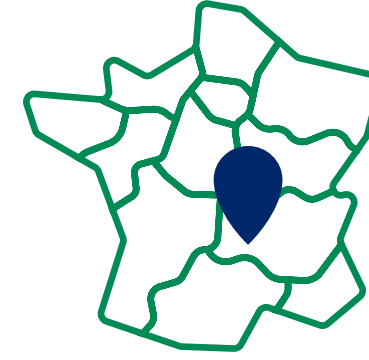
Co t total du projet : 259 177,41  
Subvention Agence : 80 000  
Points forts : territoire rural carenc , d veloppement de la pratique amateur

PLAN 5 000 ÉQUIPEMENTS GÉNÉRATION 2024

PROJET 1 000 DOJOS SOLIDAIRES

Pour développer la pratique du judo et multiplier le nombre de lieux de pratiques, l'Agence a financé 48 dojos solidaires en 2025 sur le volet national du Plan 5000 équipements – Génération 2024. Parfois aménagés dans des locaux au sein d'écoles ou de collèges, ces équipements sont à la fois des lieux de vie sportive et associative.

Au total, 424 dojos solidaires ont été financés depuis 2022 pour un montant total de subventions attribuées de près de 20,23 M€.



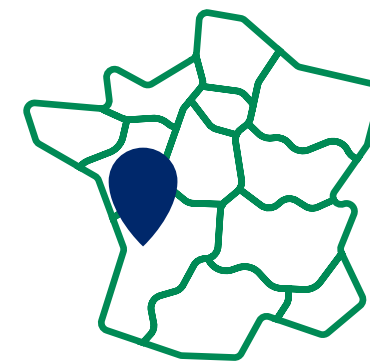
Acquisition de deux kits de quatre terrains mobiles de Raffa-Volo par la Fédération Française du Sport-Boules

Dans le cadre du volet proximité du Plan 5000 équipements – Génération 2024, l'Agence a financé l'acquisition de terrains mobiles de Raffa-Volo au profit de la FF du Sport-Boules. Ces terrains ont notamment déjà servi pour l'organisation des championnats du Monde jeunes à Plaintel en octobre 2025, mais également pour l'organisation des Championnats de France à Rillieux La Pape.

Dans les mois à venir, les terrains seront installés de manière pérenne sur trois sites, à Macon, Saint-Vulbas et Gap. Ils permettront de proposer des compétitions sur des territoires désireux de développer le RaffaVolo.



Coût total du projet : 71 160 €
Subvention Agence : 50 000 €
Points forts : équipement mobile



Construction d'un dojo solidaire à Bordeaux (33) en Région Nouvelle-Aquitaine

En 2025, l'Agence a financé le nouveau dojo solidaire Cathy Arnaud à Bordeaux. Situé dans le QPV des Aubiers, ce nouvel équipement permettra de développer durablement le judo au sein de ce quartier particulièrement carencé.

Ce nouvel espace a été mutualisé et accueillera également d'autres activités : gym douce pour les adultes, travail de la motricité pour les scolaires et périscolaires.



Coût total du projet : 169 638,54 €
Subvention Agence : 135 337,62 €
Points forts : polyvalence, QPV

PLAN 5 000 ÉQUIPEMENTS GÉNÉRATION 2024

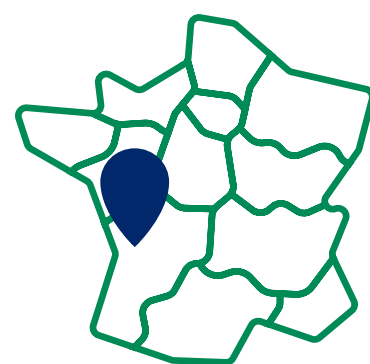
AXE DÉDIÉ AUX ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Cet axe du Plan porte sur le soutien aux projets de construction et de rénovation d'équipements structurants (gymnases, piscines, salles de combat, terrains de grands jeux, etc.) ainsi qu'à l'acquisition de matériaux sportifs lourds.

Ces équipements devaient être situés dans ou à proximité d'établissements scolaires et réserver des créneaux au public scolaire et aux associations sportives, tout en proposant un accès libre au grand public, notamment aux jeunes du territoire en horaires péri ou extrascolaires.

376

ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS
(HORS DISPOSITIF HÉRITAGE
RUGBY) soutenus en 2025 dans
le cadre de cet axe du Plan 5000
équipements – Génération 2024,
dépassant largement la cible fixée.



Construction d'un nouveau gymnase éco-responsable à Bègles (33) en Nouvelle-Aquitaine

L'Agence a apporté un soutien financier à la construction d'un nouveau gymnase à Bègles, visant à répondre à la forte croissance de la population et donc à des besoins sportifs sur ce territoire.

Ce nouvel équipement s'inscrit dans une démarche éco-responsable, en parfaite adéquation avec les enjeux climatiques actuels. De par notamment l'utilisation d'un système photovoltaïque pour l'alimentation en énergie, et le recours au bois éco-certifié parmi les matériaux

de construction, ce projet s'inscrit dans une démarche durable et respectueuse de la planète.

Coût total du projet : 5,3 M€
Subvention Agence : 140 000€
Points forts : équipement structurant
éco-responsable

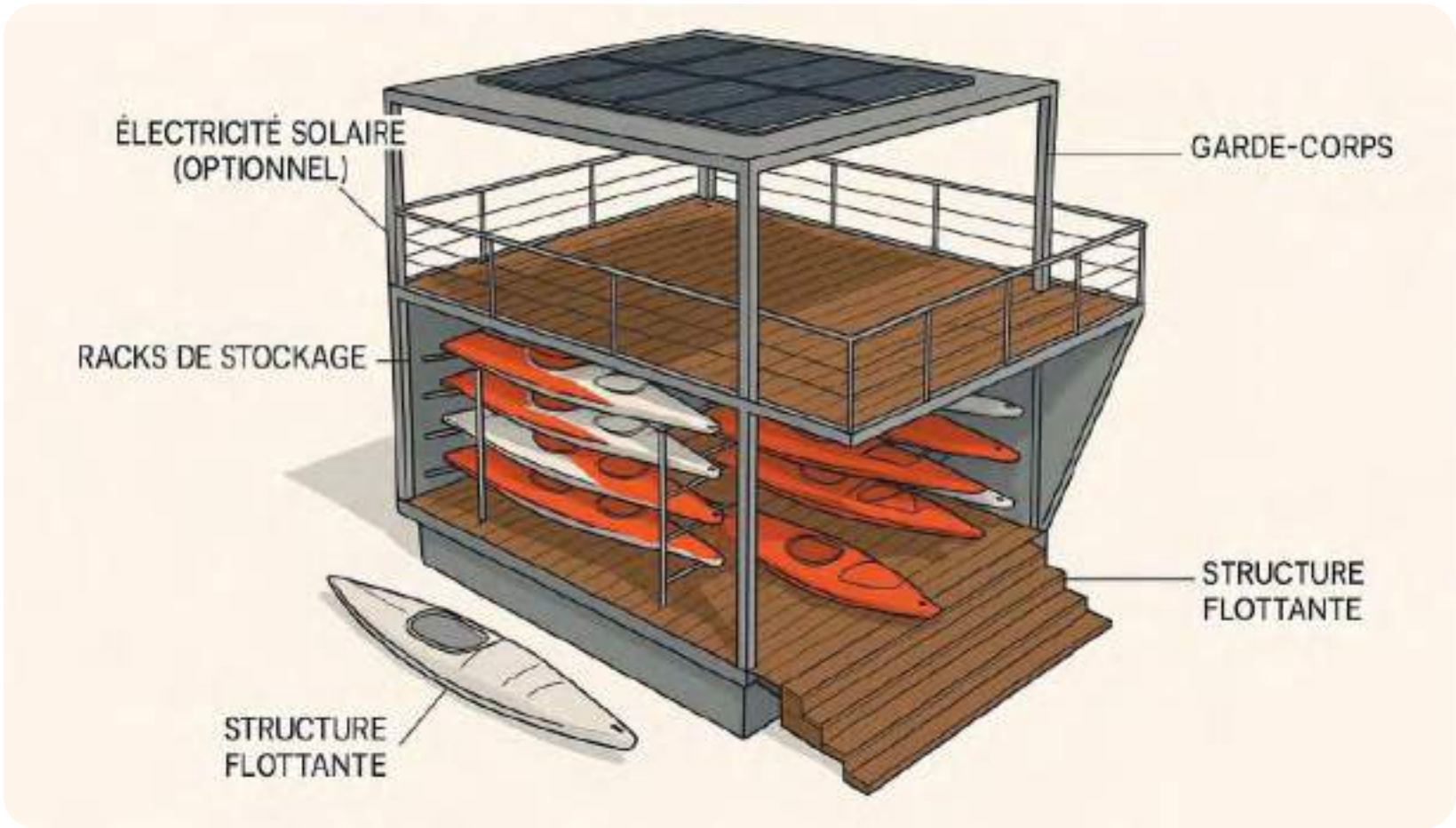
© Maîtres cubes



PLAN OUTRE-MER

Outre les dispositifs nationaux ouverts à l'ensemble des territoires et les crédits territoriaux délégués dans le cadre du Plan 5000 équipements – Génération 2024, les territoires ultramarins disposent d'une enveloppe spécifique et reconduite annuellement depuis 2019 pour soutenir notamment les constructions et rénovations lourdes d'équipements structurants ainsi que l'acquisition de matériaux lourds.

En 2025, les crédits disponibles au titre de l'enveloppe des équipements structurants en territoires ultramarins étaient de 6,4 M€ et ont permis le financement de 36 projets pour un montant de subventions attribuées de 6,375 M€.



Installation d'une barge flottante de canoë-kayak au Port de Sainte Marie (La Réunion)

L'Agence a financé l'installation d'une barge flottante de stockage de canoë kayaks, portée par le comité régional réunionnais de canoë-kayak.

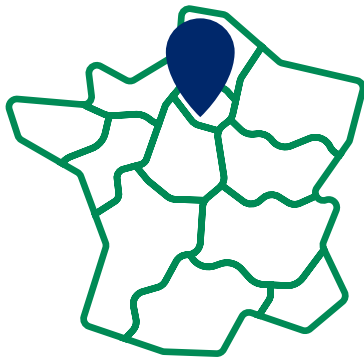
Ce projet de "canoë-kayak club flottant", unique en France, répond de manière innovante et avec un faible impact environnemental à un manque d'infrastructures adaptées sur l'île, en proposant une solution sans emprise terrestre puisque la structure sera implantée sur l'eau, dans un port. Démontable en cas de cyclone, cette structure

flottante permettra de stocker tout le matériel nécessaire à la pratique du canoë-kayak, tout en permettant un accès direct à la zone de pratique.

Coût total du projet : 123 617 €
Subvention Agence : 103 617 €
Points forts : démarche innovante, faible impact environnemental

ENVELOPPE CONTRACTUELLE

Ces crédits sont dédiés aux projets de création ou de rénovation d'équipements sportifs ainsi qu'à l'acquisition de matériels lourds s'inscrivant dans un cadre contractuel ou d'engagement interministériel.



Construction d'un nouveau centre aquatique à Villetaneuse (93) en Ile-de-France

L'Agence a apporté un appui financier majeur à la construction d'un nouveau centre aquatique à Villetaneuse, portée par l'intercommunalité Plaine Commune.

Situé dans un territoire historiquement carencé en piscines, ce projet permettra d'y élargir et d'y moderniser l'offre aquatique, notamment dans le cadre du « savoir – nager ». De plus, l'équipement se caractérise par

des solutions d'économies en eau grâce notamment au réemploi des eaux pluviales dédiées aux sanitaires et à l'arrosage des espaces extérieurs.

Coût total du projet : 14,7 M€
Subvention Agence : 1,65 M€
Points forts : construction d'un équipement aquatique structurant, QPV, savoir-nager, démarche éco-responsable

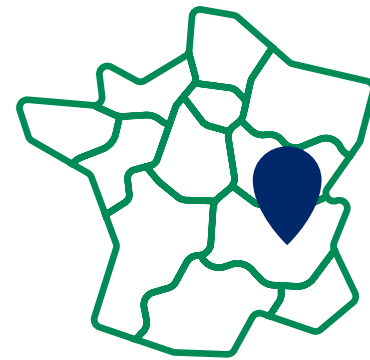
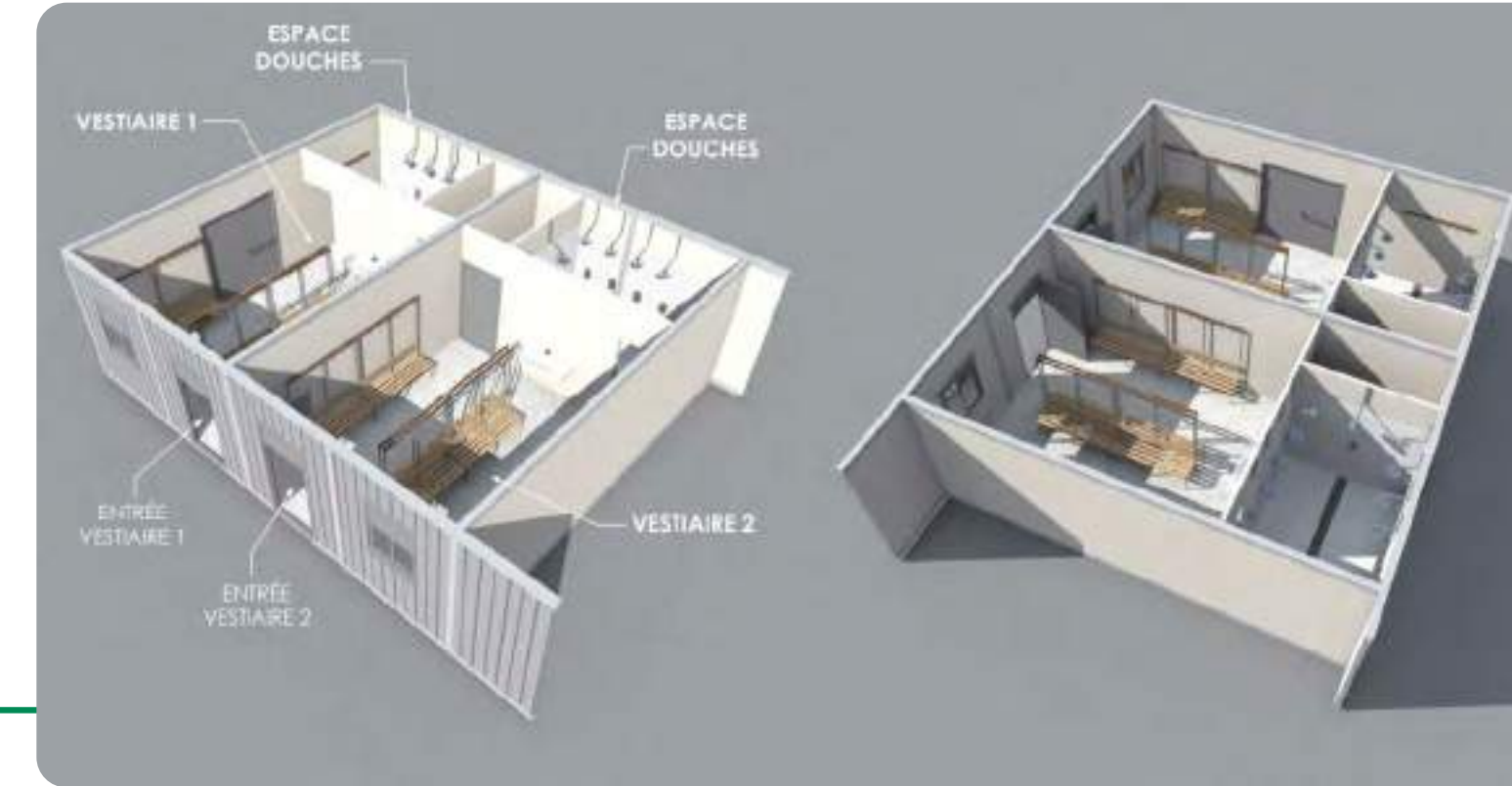


© Plaine Commune

RUGBY HÉRITAGE

Afin d'assurer un héritage durable de la Coupe du Monde de Rugby 2023 en France, l'Agence a poursuivi en 2025 le dispositif Rugby – Héritage déployé en 2024, visant à améliorer les conditions de pratique et d'accueil des installations existantes, en vue notamment d'accompagner le développement du rugby féminin.

Ce dispositif a permis la réalisation de 74 projets, incluant la création et la rénovation de vestiaires, la mise en conformité fédérale des terrains telle que l'installation de mains courantes, ainsi que le remplacement des éclairages existants par des systèmes LED.



Requalification d'un lieu de vie associatif en vestiaires féminins pour la pratique du rugby à Saint-Marcel-Les-Valence (26) en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Attachée aux enjeux de féminisation du sport, l'Agence a soutenu le club de Rugby de l'Entente-Châteauneuf-Saint Marcel pour son projet de requalification d'un lieu de vie associatif en vestiaires féminins.

Alors que le club disposait uniquement de vestiaires consacrés aux joueurs masculins, ce nouvel espace de 80 m², équipé de douches, de bancs, de patères murales, de miroirs et d'un accès PMR offrira des conditions optimales et favorisera le développement

du rugby féminin au sein du club, qui compte 70 licenciées.

Coût total du projet : 87 164,92 €

Subvention Agence : 42 000 €

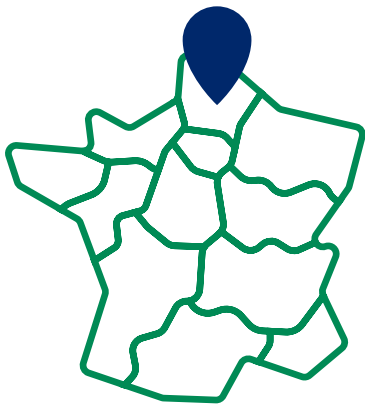
Points forts : développement de la pratique féminine, réutilisation d'un lieu existant



ÉQUIPEMENTS DÉDIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PARA-SPORTIVE

Les projets financés par l'Agence contribuent à développer les activités sportives destinées aux personnes en situation de handicap, encadrées par des associations, en facilitant l'acquisition de matériels spécialisés et de minibus adaptés, la création d'équipements dédiés ainsi que la mise en accessibilité des infrastructures existantes.

En 2025, l'enveloppe a permis de financer 79 projets, pour un montant total de subventions attribuées de 2,5 M€.



Création d'un terrain de boccia, d'un terrain de cécifoot et installation de panneaux de basket adaptés à Amiens (80) dans la région des Hauts-de-France

Ce projet, coconstruit en collaboration étroite avec le comité départemental Handisport et l'association Handisport Amiens Métropole, permettra de créer un espace sportif, intergénérationnel, et accessible à tous.

Inscrit dans une volonté de développer le handisport et l'inclusivité, ces nouveaux équipements ambitionnent de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et à favoriser le vivre-ensemble par des installations partagées.

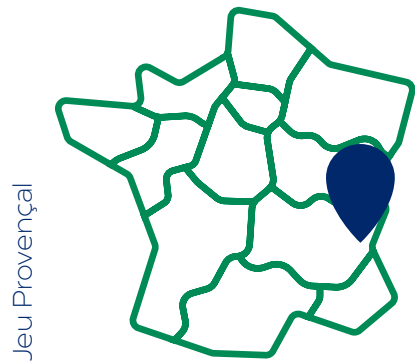
Coût total du projet : 496 415,55 €
Subvention Agence : 138 000,00 €
 Points forts : inclusivité, développement du handisport



© OSMOSE

PSTS

Ce dispositif s'adresse essentiellement aux projets atypiques portés par des fédérations ou des collectivités visant la construction ou la rénovation d'infrastructures sportives en cohérence avec une stratégie sportive forte ayant un impact territorial. Il concerne notamment les équipements structurants fédéraux, tels que les sièges et les centres nationaux fédéraux, ainsi que l'aménagement d'espaces sportifs destinés à accueillir de grands événements sportifs internationaux.



Création du Centre National de Pétanque et de Jeu Provençal à Chomerac (7) en région Auvergne-Rhône-Alpes

En 2025, l'Agence a soutenu la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal dans sa quête d'un nouveau centre national, hébergeant à la fois les activités administratives de la Fédération et les infrastructures sportives nécessaires à l'accueil des stages de préparation des Equipes de France et des formations fédérales.

Dans son nouveau centre national de Chomerac, composé notamment d'un boulodrome de 32 pistes extérieures et d'un boulodrome intérieur de 32

pistes aux normes internationales, la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal pourra, à l'avenir, s'appuyer sur un équipement d'exception.

Coût total du projet : 14 053 317 €

Subvention Agence : 499 000 €

Points forts : intégration d'activités sportives et administratives sur un même lieu, équipes de France

NOTRE ORGANISATION

NOTRE ÉQUIPE

La plafond d'emploi de l'Agence a été réduit de 71 à 70 ETPT en 2025. Au 31 décembre 2025, l'équipe était composée de 75 collaborateurs : 65 collaborateurs permanents – 37 femmes et 28 hommes – et 10 apprentis. De plus, 6 stagiaires (hors stage d'observation) étaient accueillis au sein de l'Agence.

Au cours de l'année, il a été procédé :

- Au recrutement de 9 salariés (dont 2 contrats courts)
- À la transformation d'un contrat d'apprentissage en CDD
- À la pérennisation de 14 renouvellements de contrats (contrats de 3 ans arrivés à leur terme)
- À 3 renouvellements de contrats à durée indéterminée (atteinte de la durée réglementaire de 6 ans)
- À la promotion interne de 2 collaborateurs.

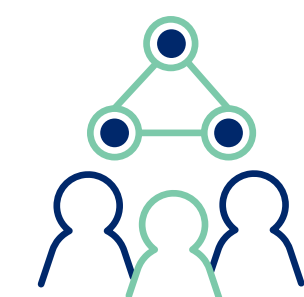
Hors contrats courts, il y a eu 16 départs, dont celui du Directeur général de l'Agence.

CHIFFRES CLÉS 2025



75

COLLABORATEURS



4

REPRÉSENTANTS DU
PERSONNEL TITULAIRES

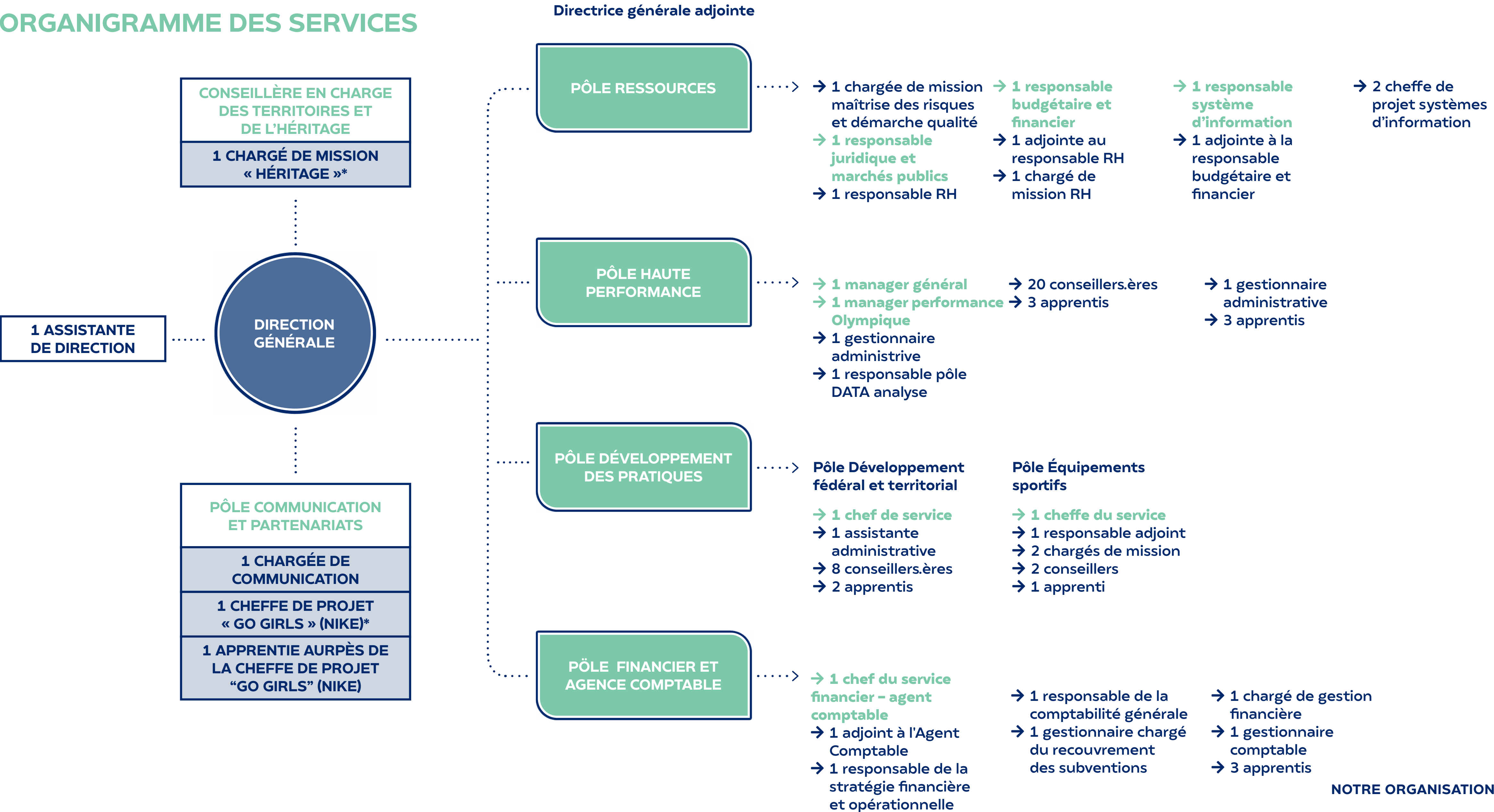


59%

PART DES FEMMES PARMI
LES COLLABORATEURS



ORGANIGRAMME DES SERVICES



EXTRAITS
DU BILAN
SOCIAL 2025

Santé et sécurité au travail

L'année 2025 comptabilise 2 accidents de travail ou de trajet ayant donné lieu au total à 31 jours d'arrêt de travail.

Au cours de l'année 2025, il a été dénombré 276 jours d'arrêt maladie, ainsi que 405 jours de congés de maternité, naissance et de paternité.

Le service de santé au travail rattaché au groupement (IPAL) a réalisé 16 consultations : 13 visites initiales et 3 visites périodiques.



Améliorations des conditions de travail

La convention conclue avec la ville d'Ivry relative à l'accès hebdomadaire au gymnase a été renouvelé.

Le créneau hebdomadaire encadré de préparation physique a été pérennisé pour l'année 2025-2026.

Un site dédié au CSE a été mis en place, offrant un catalogue de loisirs varié. L'Agence a financé une subvention de 100 euros pour chaque collaborateur.

Formations

27 salariés ont bénéficié d'une formation en 2025.

Ces formations ont porté sur Excel, le média training, le management, la paie et le logiciel PEP.

Par ailleurs, 6 salariés ont suivi une formation en santé et sécurité au travail.

Enfin, un salarié a bénéficié de jours d'absence pour préparer ou passer un concours, représentant un total de 3 jours.



NOTRE BILAN FINANCIER

L'Agence nationale du sport, poursuit sa montée en puissance en tant qu'acteur majeur du financement du sport en France. Les comptes du groupement, clôturés le 31 décembre 2025, ont été approuvés par le conseil d'administration du 5 mars 2026. Le solde budgétaire s'est traduit par un déficit de 50,3M€ qui résulte d'une exécution à hauteur de 377,4M€ en recettes et 427,7M€ en dépenses, soit un taux d'exécution en CP de 98,4%.

Ces dernières se répartissent comme suit :

11.8 M€

pour les frais de structure
du groupement

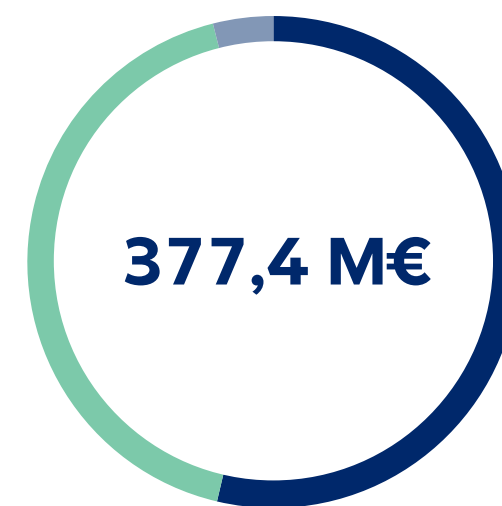


Total des dépenses

- Haute Performance
- Développement des pratiques
- Frais de fonctionnement

302.7 M€

sur le volet Développement
des Pratiques



Total des recettes

- Fiscalité affectée
- Subventions Ministère
- Autres ressources



**Dépenses au
titre de la Haute
Performance (CP),
hors équipements**

- Soutien aux fédérations
- Soutien aux athlètes
- Optimisation de la performance et autres dispositifs nat.
- Déclinaison territoriale

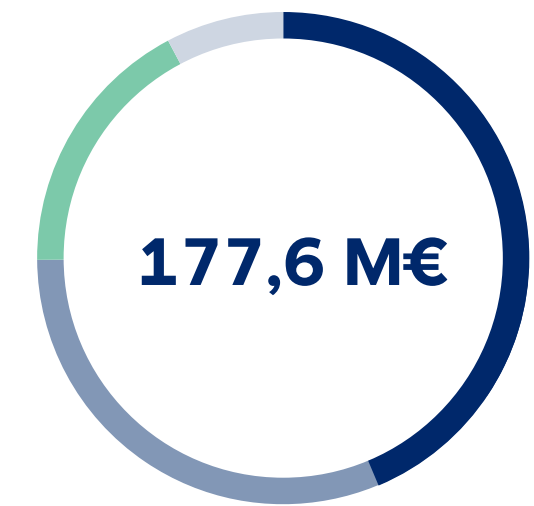
113.1 M€

sur le volet
Haute Performance



**Engagements de
l'année au titre
des subventions
d'équipements (AE)**

- Équipements outre-mer
- Autres équipements
- Plan génération 2024



**Dépenses au titre
du développement
des pratiques (CP)**

- Projets sportifs territoriaux (dont emploi)
- Projets sportifs fédéraux (PSF)
- Contrats de développement avec les fédérations (dont soutien au PSF)
- Autres dispositifs nationaux (Impact 2024, Aisance aquatique, sport à l'école, emploi...)

NOTRE BILAN FINANCIER

	Budget après BR2	Encaiss. 2025	Ecart BR2/ Réalisation 31/12	Taux d'exécution
Globalisé	7 770 764	7 770 764	95,89%	– 317 957
Fonctionnement	9 750 928	5 375 172	80,48%	– 1 049 137
Intervention	414 441 708	421 281 053	98,71%	– 5 414 418
Fonctionnement	9 750 928	5 375 172	80,48%	– 1 049 137
Fonctionnement	9 750 928	5 375 172	80,48%	– 1 049 137
Intervention	414 441 708	421 281 053	98,71%	– 5 414 418
Globalisé	7 770 764	7 770 764	95,89%	– 317 957
Investissement	218 655	247 069	35,52%	– 159 308
Investissement	218 655	247 069	35,52%	– 159 308
Investissement	218 655	247 069	35,52%	– 159 308
Total	432 182 055	434 630 314	98,40%	– 6 940 820

Chiffres arrondis CP en €	Exécution 2024	Exécution 2025	Taux d'exécution	Écart en €
Personnel	7 770 764	7 770 764	95,89%	– 317 957
Fonctionnement	9 750 928	5 375 172	80,48%	– 1 049 137
Intervention	414 441 708	421 281 053	98,71%	– 5 414 418
Investissement	218 655	247 069	35,52%	– 159 308
Total	432 182 055	434 630 314	98,40%	– 6 940 820

Les recettes

Elles sont constituées principalement de financement de l'Etat pour **367,2M€**, dont **152,9M€** de dotations sur le programme 219 et **214,3M€** de taxes affectées (taxes sur les paris sportifs et sur les droits de retransmission télévisés). Comme les années précédentes, les encaissements de la redevance sur les droits de retransmission télévisés n'ont pas été à la hauteur du plafond défini en loi de finances. En 2025, l'écart est de **16,2M€**, et il vient ponctionner les ressources de l'Agence (prélèvement sur la trésorerie).

Le niveau des recettes « Mécénats et partenariats » (publics et privés) est de **6,3M€**, contre **17,7M€** en 2024, année exceptionnelle en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

→ **CNOSF** : **400 000 €** au titre du dispositif « Impact 2024 » et **500 000 €** pour l'abondement du fonds de soutien à la production audiovisuelle, et **50 000€** pour la commission héritage

→ **FdJ** : **50 000 €** pour « Impact 2024 »

→ **FCPSF** : **150 000 €** pour « Impact 2024 » et **50 000€** pour la convention héritage

→ **Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis** : **750 000 €** au titre du Plan 5000 Génération 2024

→ **Fédération Française de Football** : **1 700 000€** au titre du Plan 5000 Génération 2024

→ **MEDEF** : **100 000 €** pour le sport en entreprise

→ **Nike** : **118 334 €** pour « Team Go Girls »

→ **Les Entreprises s'engagent** : **200 000€** pour le « Job Dating – du Stade vers l'emploi »

→ **France Travail** : **2 300 000€** pour « Impact 2024 »

Des recettes de reversement de trop perçu sur les subventions s'élèvent à 3,8M€.

La trésorerie

La trésorerie se situe à **104,5M€** fin 2025, contre **154,5** fin 2024, soit une baisse de **50M€**. Cette baisse s'explique notamment, en dépenses, par l'accélération des paiements des équipements, et, en recettes, par l'absence de compensation des Crédits de Paiement des deux plans 5000 Terrains de Sport par le programme 219 de l'Etat.

Le niveau des restes à payer

Au 31/12/2025, ils s'élèvent à **329,1M€** (contre **382,1M€** en 2024), montant qui découle des engagements pluriannuels contractés par le groupement. Ces engagements concernent essentiellement des subventions d'équipements (**327,6M€** contre **380,6M€** en 2024).

Les subventions

L'Agence a payé un montant total de **415,9M€** en subventions, contre **414,4M€** en 2024.

Les dépenses

L'exécution budgétaire, au 31/12/2025, se chiffre à **427 689 493,91€** pour une prévision de **434 630 314€** (cf. BR2-2025). Le tableau infra met en regard les prévisions et réalisations des dépenses par enveloppes budgétaires et les taux d'exécution correspondants.

NOS SYSTÈMES D'INFORMATION : UN LEVIER DE PERFORMANCE ET D'INNOVATION

Nos défis : au service des usagers et de la simplicité

Notre mission au quotidien s'articule autour de trois objectifs majeurs, portés par des équipes engagées :

- Rendre l'expérience utilisateur plus fluide et accessible : simplifier les interactions entre les usagers et l'Agence nationale du Sport, pour un service public plus proche et plus réactif.
- Optimiser le quotidien des collaborateurs et partenaires : offrir des outils performants et intuitifs, conçus pour faciliter le travail de tous les acteurs utilisateurs de nos systèmes d'information.
- Piloter notre action : développer des outils clés pour l'observation du sport et le pilotage des politiques publiques.

Nos réalisations 2025 : des projets concrets et transformateurs

UN NOUVEL OUTIL BUDGETAIRE ET COMPTABLE : UNE REUSSITE COLLECTIVE

Déploiement réussi le 2 janvier 2025 : après plus d'un an de collaboration étroite avec l'ensemble des services, notre nouvel outil budgétaire et comptable a été mis en service avec succès. 100 % des crédits de l'Agence transitent désormais par cette plateforme, interfacée avec trois applications métiers essentielles :

- Suivi des dossiers de subventions pour les équipements sportifs ;
- Gestion des actions liées aux projets sportifs fédéraux (PSF) et territoriaux (PST) dont ceux liés à la professionnalisation ;
- Pilotage des appels à projets nationaux et des aides personnalisées aux sportifs de haut niveau.

La clé du succès : l'implication active de tous les services, qui a permis une appropriation rapide du logiciel et des améliorations ciblées grâce aux retours terrain. Un projet ambitieux, un changement interne majeure, pour un impact opérationnel maîtrisé.

INFRASPORT : UNE PLATEFORME ENRICHIE ET PLEBISCITÉE

Parmi les nouvelles fonctionnalités majeures :

- Autonomie renforcée : les porteurs de projets peuvent désormais déposer leurs demandes de paiement et suivre les versements en temps réel. Du dépôt au solde du projet, les dossiers peuvent être suivis intégralement ;
- Notifications intelligentes : un système d'alertes permet aux utilisateurs d'être informés des actions à réaliser ou déjà accomplies sur leurs dossiers ;
- Tableau de bord optimisé : pour faciliter le suivi par les instructeurs de leur portefeuille de projets.

En termes de sécurité, un audit de sécurité a été mené par la DNE pour garantir la robustesse de la plateforme.

Une enquête utilisateurs (244 répondants) a également été menée pour veiller à la satisfaction des utilisateurs : 61 % des instructeurs jugent la plateforme satisfaisante ou très satisfaisante, et seulement 6 % l'estiment insatisfaisante.

Les retours précieux guident nos prochaines optimisations et nos actions de formation pour maximiser l'utilisation des fonctionnalités existantes.

LCA OSIRIS : OUTILLER ET DEMATERIALISER

Après deux années d'expérience avec les comptes rendus financiers dématérialisés sur Le Compte Asso (LCA), nous avons optimisé leur suivi dans le back-office OSIRIS. Ces avancées, initiées par l'Agence, profitent à l'ensemble des utilisateurs de ce service, porté par la Direction de la vie associative du ministère.



NOS SYSTÈMES
D'INFORMATION :
UN LEVIER DE
PERFORMANCE
ET D'INNOVATION

Nos avancées stratégiques et organisationnelles

FEUILLE DE ROUTE MINISTÉRIELLE NUMÉRIQUE
ET IA : UNE CONTRIBUTION MAJEURE

Sollicitée par la direction des sports, l'Agence a activement participé à la rédaction de la feuille de route ministérielle « Sport, Numérique et IA ». Ce document identifie les politiques prioritaires où le numérique et l'intelligence artificielle peuvent jouer un rôle clé, en tant que leviers de transformation pour le secteur sportif.

MODERNISATION DU PORTAIL DES FÉDÉRATIONS
SPORTIVES (PFS)

Une réflexion collaborative a été engagée par la direction des sports et l'Agence pour

- Repenser les objectifs métiers : aligner les besoins et usages pour le suivi et les échanges avec les fédérations, en matière de sport pour tous et de Haute Performance ;
- Simplifier la charge administrative : appliquer le principe du « Dites-le nous une fois » pour éviter les redondances de saisie ;
- Renforcer l'interconnexion : intégrer le PFS à l'écosystème numérique du sport, en synergie avec des plateformes nouvelles comme France.Sport.

Une enquête auprès de 441 utilisateurs a été réalisée. Cette première phase a permis d'identifier les points forts et les axes d'amélioration du système actuel. Les ateliers utilisateurs prévus au 1^{er} semestre 2026 affineront le périmètre d'un futur portail modernisé, plus performant et interconnecté à d'autres systèmes.

TRANSITION VERS LA DNE : UNE NOUVELLE
DYNAMIQUE

Nos systèmes d'information ont migré vers la Direction du numérique de l'éducation nationale (DNE), sous la coordination d'un nouveau chef de projet national de sa sous-direction aux services numériques. Une synergie et une complémentarité entre les équipes qui aura permis une transition fluide, garantissant la continuité de service. Ce changement d'hébergement s'est fait sans interruption.

En 2025, nous avons lancé une étude de transfert de l'environnement informatique (réseau et postes de travail). Des premiers tests ont été réalisés pour basculer vers l'offre de services du ministère de l'Éducation qui accompagne les secteurs sport, jeunesse et vie associative.

ORGANISATION DATA

L'Agence renforce son organisation pour structurer et intégrer pleinement la data dans sa future feuille de route en tant que levier d'expertise et d'aide à la décision.

Une année 2025 riche en projets et perspectives

2025 a été une année marquée par des projets aboutis, une collaboration renforcée et des réflexions stratégiques stimulantes. Grâce à l'engagement de nos équipes et à l'écoute de nos utilisateurs, nous continuons à poser les bases d'un écosystème numérique plus performant et orienté services aux utilisateurs.

2026 s'annonce tout aussi prometteuse, avec des chantiers ambitieux pour continuer à simplifier, moderniser et mieux utiliser nos Data au service du sport et de la performance.

PARTENARIATS

SOMMAIRE

SPORT EN MILIEU PROFESSIONNEL

LE CONTEXTE



- 83% des français sont intéressés par le sport en milieu professionnel et une majorité d'employeurs est consciente des bénéfices (rapport Medef 2022).
- La lutte contre la sédentarité est un enjeu de santé publique et passe par une mobilisation des employeurs : seuls 13% des dirigeants d'entreprises déclarent avoir mis en place des aménagements en faveur de la pratique.

- Selon l'ONAPS le coût social de l'inactivité physique est estimé à 140 Milliards d'euros par an :
 - ↳ 77% de temps passé assis sur une journée de travail pour les salariés du secteur tertiaire contre 18% du temps debout et 5% en mouvement ;
 - ↳ 95% de la population française adulte est exposée à un risque de la détérioration de la santé par manque d'activité physique.

- Gains chiffrés du développement d'une activité physique (APS) en milieu professionnel :

-25%
D'ABSENTÉISME

-30% à 40%
D'ARRÊTS MALADIE

+8%
PRODUCTIVITÉ

7% à 9%
D'ÉCONOMIE SUR LES
FRAIS DE SANTÉ DES
COLLABORATEURS

FREINS IDENTIFIÉS :



CONTRAINTES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES



ABSENCE DE RESSOURCES HUMAINES



MANQUE DE LOCAUX ADAPTÉS, D'INFORMATIONS, DE SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIVES

15 495

VISITES ANNUELLES
SUR LA PLATEFORME

LE RASSEMBLEMENT 2025

Le 2 mai 2025, l'Université Gustave Eiffel a accueilli une table ronde consacrée aux bienfaits du sport en entreprise, organisée par les étudiants de L2 STAPS. Cet événement a réuni des acteurs institutionnels et de terrain autour des enjeux liés à l'activité physique en milieu professionnel.

Les intervenants ont rappelé l'importance de la Grande Cause Nationale 2024 dédiée au sport et souligné le rôle croissant des employeurs dans la promotion de l'activité physique quotidienne. Les bénéfices observés ont été largement partagés : réduction de l'absentéisme, amélioration du bien-être des salariés, prévention des troubles musculo-squelettiques et renforcement du collectif de travail.

L'Agence nationale du sport a notamment présenté plusieurs initiatives mises en œuvre dans le cadre du sport en entreprise : séances de renforcement musculaire et de yoga sur le temps méridien, accompagnement à des événements sportifs ou encore soutien à la participation des collaborateurs à des courses collectives.

Les échanges ont également porté sur les leviers d'action dans les PME, le cadre légal et les outils à disposition des employeurs, notamment via la plateforme Solution Sport Entreprise. La rencontre s'est conclue sur un message partagé : faire du sport un moteur d'engagement, de prévention et de lien social au sein des organisations.

Dans le cadre de l'appel à projets « Activités physiques et sportives en milieu professionnel », porté par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative en partenariat avec la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), plusieurs initiatives innovantes ont été valorisées afin de promouvoir l'activité physique et de lutter contre la sédentarité au travail.

Les projets lauréats 2025, illustrent la diversité des actions pouvant être mises en œuvre dans les organisations professionnelles. Deux vidéos de valorisation ont été réalisées : l'une consacrée aux actions déployées sur le terrain, l'autre présentant les différentes étapes de conception et de mise en œuvre des projets afin d'accompagner les structures souhaitant s'en inspirer.

Les initiatives présentées reposent sur une approche globale de prévention et de qualité de vie au travail : campagnes de sensibilisation via ateliers interactifs, théâtre forum et supports de communication, installation de mobilier actif (bureaux réglables, vélos-bureaux), organisation de pauses actives ou encore mise en place de séances régulières d'activités physiques.

Ces démarches démontrent qu'il est possible d'améliorer durablement le bien-être et la santé des agents grâce à des actions accessibles, participatives et adaptables aux différents contextes professionnels. Elles témoignent également de l'engagement croissant des employeurs publics en faveur de la prévention, du lien social et de la qualité de vie au travail.



LA TEAM GO GIRLS SE DÉPLOIE À L'ÉCHELLE NATIONALE



Dans le cadre de sa stratégie de déploiement à l'échelle nationale, le dispositif Team Go Girls a poursuivi sa dynamique en 2025 avec l'intégration de **nouvelles villes partenaires**, renforçant significativement son ancrage territorial.

Aux côtés de Pantin et du 19^e arrondissement de Paris, **La Rochelle, Pontoise, Aubervilliers, Agde, Barentin, Château-Thierry, Toul, Saint-Sébastien-de-Morsent et Castelnau-dary** ont rejoint l'aventure Team Go Girls, témoignant de l'attractivité et de la pertinence du dispositif auprès des collectivités.

Le programme est désormais déployé dans **16 villes, 11 départements et 7 régions**, illustrant un changement d'échelle structurant pour le dispositif.

Cette montée en puissance se traduit par une mobilisation accrue des bénéficiaires :

1 425 filles, issues de **1 195 familles**, sont aujourd'hui engagées dans une pratique régulière, en cohérence avec les 60 minutes d'activité physique quotidienne recommandées.

En parallèle, le déploiement des outils pédagogiques s'est poursuivi avec la diffusion de **111 mallettes**, permettant de sensibiliser **555 élèves** aux enjeux de lutte contre la sédentarité, à travers des activités éducatives et ludiques.

Le dispositif s'appuie également sur un réseau sportif en développement, avec **83 associations partenaires**, ayant contribué à la réalisation de **213 séances sportives** sur l'ensemble du territoire.

Enfin, les défis digitaux continuent de compléter l'expérience en favorisant l'engagement des participantes, avec une dynamique de participation régulière selon les tranches d'âge.

Partenaire majeur du dispositif, **Nike** accompagne le déploiement de Team Go Girls en soutenant son développement et en contribuant à renforcer son attractivité auprès des jeunes participantes, notamment à travers la dotation d'équipements et l'appui à l'innovation du programme.

Forte de cette dynamique et de l'engagement des territoires, la Team Go Girls confirme son ambition de s'inscrire durablement à l'échelle nationale.

Deux objectifs structurants ont ainsi été définis pour 2026 :

- ↳ Le lancement du dispositif dans de grandes métropoles
- ↳ Le déploiement de Team Go Girls dans les territoires ultramarins



COMMUNICATION

SOMMAIRE

NOS TEMPS FORTS DE L'ANNÉE



CAP SUR L'APRÈS-PARIS 2024 : UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION ET DE PROJECTION

L'année 2025 s'est ouverte sous le signe de la continuité et de l'ambition. Forte des succès exceptionnels des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'Agence a abordé cette nouvelle année avec la volonté affirmée de poursuivre et amplifier son engagement sur ses deux priorités fondamentales : le développement de la Haute Performance et l'accès au sport pour toutes et tous, sur tous les territoires.



JANVIER-MARS : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE

L'année a débuté par un premier jalon institutionnel fort avec la tenue du premier Conseil d'Administration de l'Agence. Les échanges ont souligné l'impact de l'Agence dans sa mission de soutien à la Haute Performance, d'accompagnement des athlètes et des fédérations, ainsi que de développement de la pratique sportive et de l'accès au sport pour tous. La Ministre a rappelé les orientations pour 2025, notamment les travaux tournés vers l'innovation, la simplification administrative et une plus grande mesure de l'impact.

En parallèle, les travaux de la Commission Héritage se sont poursuivis, avec une troisième session tenue début mars à Saint-Denis, au cœur d'un département qui demeure l'un des centres névralgiques des Jeux et qui reste un véritable symbole de leur impact.



PRINTEMPS : MOBILISATION AUTOUR DE LA HAUTE PERFORMANCE ET DES TERRITOIRES

En mars, une tournée territoriale a permis à l'Agence de renforcer ses liens avec les acteurs locaux. Le 28 mars, les acteurs du sport en Centre-Val de Loire se sont réunis autour de la Ministre et de Marie-Amélie Le Fur, Présidente de l'Agence, pour faire le point sur les dispositifs en cours — Gagner du Terrain, Plan 5 000 Équipements, Impact 2024, et le label Terre de Jeux.

Les 6 et 7 mai, un moment clé pour la préparation olympique a eu lieu à Lyon : l'Agence a réuni les Directeurs et Directrices Techniques Nationaux pour un séminaire de deux jours, à neuf mois des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de Milan-Cortina 2026. Ce rendez-vous a été l'occasion de s'aligner collectivement sur les grandes orientations sportives pour les échéances à venir.



OCTOBRE : HÉRITAGE, LABELLISATION ET INCLUSION

L'automne a été particulièrement riche en événements. La 5^e Commission Héritage s'est réunie le 7 octobre, avec pour fil conducteur la consolidation de l'héritage de Paris 2024 en vue de 2030. Des synergies entre acteurs et dispositifs ont été saluées, notamment le développement du programme « Allez les Bleus ! » et la montée en puissance de l'animation de la communauté Terre de Jeux.

Le 30 octobre, la Cérémonie nationale du Label « Ville Active & Sportive » a été célébrée, marquant le franchissement du cap des 1 000 communes labellisées, dont 85 % sont labellisées Terre de Jeux. Une reconnaissance forte de l'ancrage territorial de l'Agence. Agence nationale du sport ;

L'Agence a également lancé un appel à projets pour renforcer l'inclusion dans le parasport et soutenir les aidants, à l'occasion de la Journée nationale des aidants, réaffirmant son engagement en faveur du sport pour tous.



NOS TEMPS
FORT DE
L'ANNÉE



NOVEMBRE : LE LANCEMENT D'AMBITION BLEUE 2025–2032, NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE DE LA HAUTE PERFORMANCE

Le 18 novembre, au Stade Roland–Garros, l'Agence nationale du Sport a présenté sa nouvelle stratégie de Haute Performance : « Ambition Bleue 2025–2032 ». Un moment fondateur réunissant l'ensemble des familles du sport français. La Ministre des Sports Marina Ferrari, la Présidente de l'ANS Marie–Amélie Le Fur, le Manager Général de la Haute Performance Yann Cucherat, ainsi qu'Amélie Oudéa–Castéra, Présidente du CNOSF, et Edgar Gropsiron, PrésidenAt du Comité d'organisation des Jeux d'hiver 2030, ont tous insisté sur la nécessité de se projeter vers les prochaines échéances : Milan–Cortina 2026, Los Angeles 2028 et les Alpes françaises 2030.

Conçue pour inscrire durablement la France dans le Top 5 olympique et paralympique, cette stratégie s'appuie sur un modèle renové, fondé sur l'exigence et le pilotage partagé, articulée autour d'une double ambition : transformer et performer.



NOVEMBRE : L'ANS AU SALON DES SPORTS ET PARASPORTS, AUX CÔTÉS DES ÉLUS ET ACTEURS DES TERRITOIRES

Du 18 au 20 novembre, l'Agence nationale du Sport au côté du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a été présents au Salon des Sports et Parasports, organisé conjointement au Salon des Maires et des Collectivités Locales à Paris Expo Porte de Versailles. Ce rendez-vous incontournable rassemble chaque année l'ensemble des acteurs de l'écosystème sportif – élus, collectivités, fédérations, associations, entreprises et institutions – autour des enjeux qui façonnent le sport de demain.

À l'occasion de ce salon, l'Agence nationale du Sport et le ministère des Sports ont tenu un stand commun, véritable lieu de rencontre et de valorisation des initiatives, pour présenter leurs différents dispositifs et campagnes. L'Agence y a notamment animé plusieurs conférences au sein de l'Arène des sports, portant sur des thématiques telles que la mutualisation des équipements sportifs, la stratégie nationale sport et handicaps 2025–2030, ou encore l'innovation comme levier d'animation des équipements sportifs.



DÉCEMBRE : LES TROPHÉES IMPULSION SPORT 2025, VITRINE DE L'ENGAGEMENT TERRITORIAL

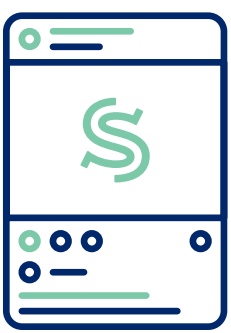
Le 9 décembre, l'Agence nationale du Sport a organisé les Trophées Impulsion Sport 2025 à la Maison du Handball à Créteil. La cérémonie, ouverte par Marina Ferrari, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, a récompensé 7 lauréats dans des thématiques reflétant les grandes priorités de l'Agence : sport et handicap, sport féminin, sport durable, sport santé, lutte contre toutes les formes de violences, héritage des JOP 2024, et inclusion par le sport.

Depuis le lancement de cet événement en 2022, ce sont ainsi 42 porteurs de projets, œuvrant partout sur le territoire, qui ont été valorisés pour leur engagement en faveur de la lutte contre les violences, de la promotion du sport féminin, de l'insertion par le sport, du parasport ou encore du sport santé. Les sept lauréats 2025 illustrent la richesse et la diversité des initiatives portées par les acteurs locaux.



LES BILANS
CHIFFRÉS

RÉSEAUX SOCIAUX



Nombre de posts
2025



Total impressions
2025



Nombre
d'abonnés 2025

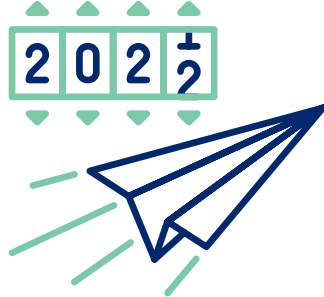


Taux d'engagement
moyen

	114	1,3M ↘	6 893 ↗	2,3% ↘
	122	1,6M ↘	11 662 ↗	4,5% ↘
	82	921K ↘	67 224 ↗	9,4% ↘



LES BILANS
CHIFFRÉS
NEWSLETTER

			
Nombre d'abonnés 2025	Taux d'ouverture moyen	Taux de clics moyen	Nombre d'envois par an
8 957 ↘ (9 253 en 2024)	37,8% ↘ (40,2% en 2024)	1,7% ↘ (1,8% en 2024)	9

La newsletter de l'Agence est restée en 2025 un outil nécessaire dans la communication de l'Agence, notamment dans sa dimension institutionnelle. Elle reprend les contenus partagés sur les réseaux sociaux et les actualités clés du mois passé :

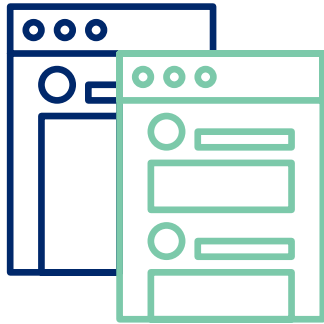
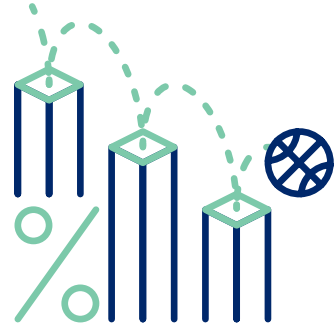
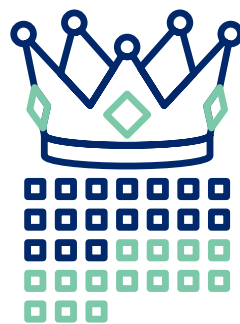
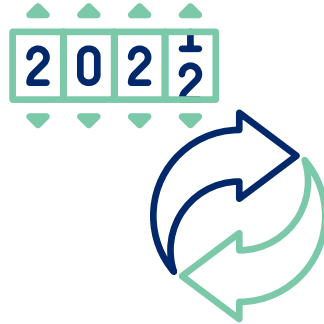
- ↳ **L'institutionnel** : Conférences régionales et des financeurs du Sport, Héritage, Sport en territoires.
- ↳ **La Haute Performance** : Stratégie Ambition Bleue, préparation et coulisses des Jeux.
- ↳ **Le Développement des Pratiques** : Identification des programmes Impulsion Sport, diffusion des appels à projets.
- ↳ **Équipements sportifs** : Inaugurations, dépôt de dossiers, cartographies, bilans...

Cela reste un outil intéressant de valorisation de l'action de l'Agence avec un grand nombre de destinataires qui représente un rendez-vous mensuel attendu de tous les acteurs.



LES BILANS
CHIFFRÉS

SITE INTERNET

							
Nombre de pages consultées	Nombre de visiteurs	Durée moyenne d'une session	Taux de rebond	Moyenne mensuelle nombre de pages consultées	Meilleur mois	Date de refonte	Pages les plus visitées
559k (553k en 2024)	162k (170k en 2024)	5:29 min (5:45 min en 2024)	63,9 % (63% en 2024)	41k (44k en 2024)	Avril Visiteurs : 30k Pages vues : 77k	2021	→ Aides & Subventions → Plan 5000 Terrains de Sport → Contact → InfraSport
					Mars Temps moyen : 6:33 min		

NOTRE GOUVERNANCE

NOTRE GOUVERNANCE NATIONALE

Groupement d'intérêt public, l'Agence nationale du Sport est née d'un modèle partenarial entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et leurs groupements, et les acteurs du monde économique, dans le cadre d'une profonde évolution du modèle sportif français. Ce modèle repose sur la volonté des parties prenantes de créer au niveau national des dispositifs collégiaux de concertation et de décision, permettant une meilleure lisibilité des politiques publiques sportives et davantage de cohérence dans leurs financements.

Chaque membre s'engage à mobiliser, en faveur de ce projet commun et d'intérêt général, sa capacité d'influence et d'intervention pour entraîner ses adhérents et ses réseaux dans la mise en œuvre de ce nouveau modèle.



État

Mouvement sportif

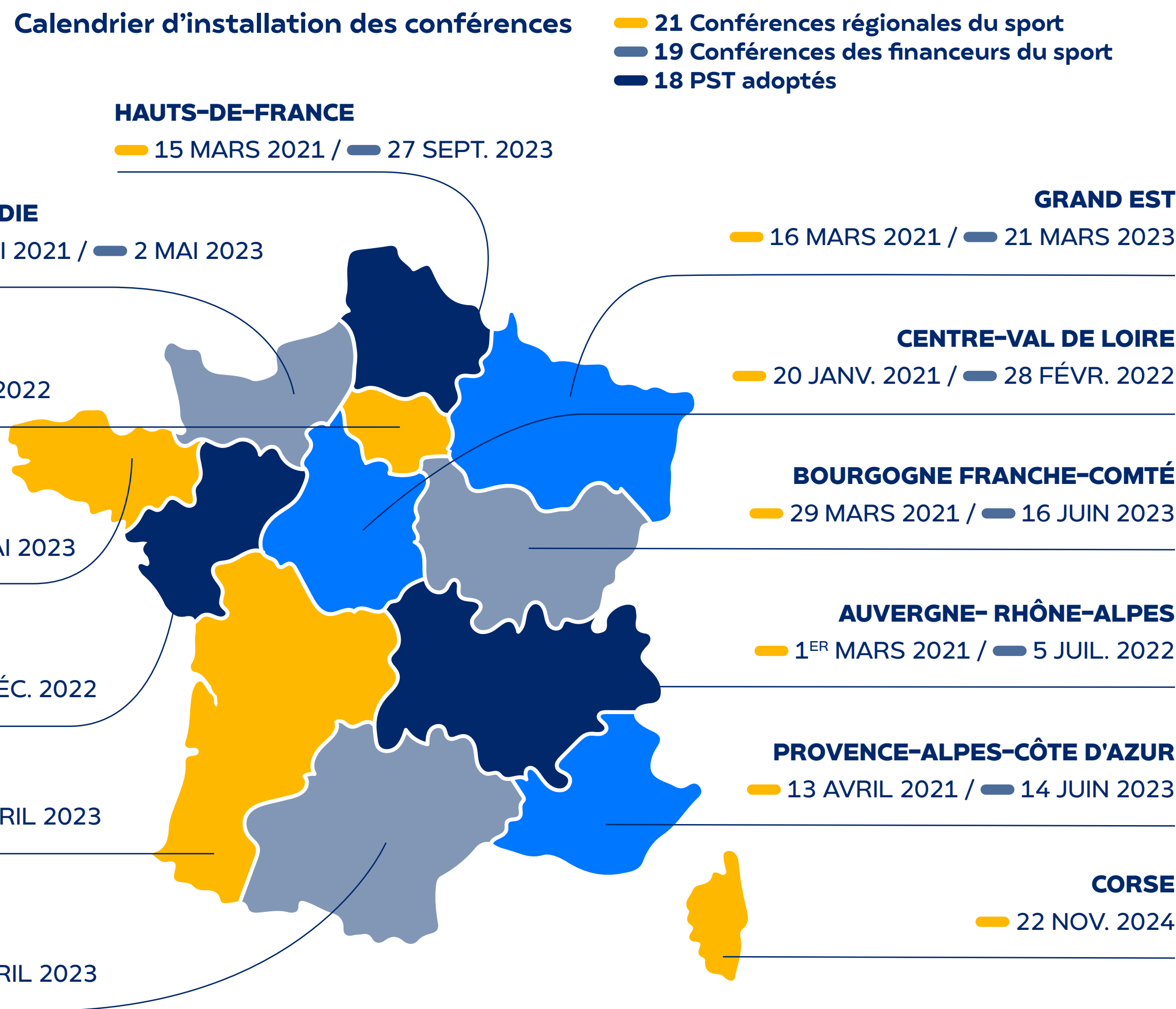
Collectivités territoriales

Monde économique



© Sylvain Chabanne

- **1 Assemblée générale le 9 décembre 2025** : présentation des travaux de la mission d'évaluation de l'Agence, présentation de la stratégie Ambition bleue 2, adoption du PV de l'AG 2024 – validation du rapport d'activités 2024
- **3 Conseils d'administration** : validation des critères d'intervention du groupement, adoption de deux budgets rectificatifs 2025 et du budget initial 2026 : 13 mars, 24 juin et 8 décembre 2025
- **3 réunions de Bureau** : le 4 mars, 13 juin et 27 novembre 2025
- **2 Comités d'audit, d'éthique, de déontologie et des rémunérations** : le 20 mai et 13 novembre 2025
- **1 Groupe de suivi Développement des Pratiques** : le 13 mai 2025
- **2 Comités emploi** : le 3 juillet et le 30 octobre 2025
- **3 Commissions chargées du fonds de soutien à la production audiovisuelle** : le 7 mai, le 1^{er} juillet et le 12 novembre 2025
- **1 comité de programmation de programmation des équipements sportifs** : le 8 octobre 2025
- **5 Commissions dédiées au Développement des modèles économiques et des financements** : le 29 janvier, 6 mars, 21 mai, 26 septembre et 4 décembre 2025



LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

Quatre ans après sa mise en œuvre, la déclinaison territoriale de la gouvernance partagée du sport a pris un rythme de travail régulier au service du sport et de tous les publics. Les priorités locales se sont ajustées au fil de l'eau au sein des projets sportifs territoriaux. Plus de quarante contrats pluriannuels d'orientation et de financement ont été signés afin de faire émerger et déployer des projets majeurs d'utilité sociale, sociétale, environnementale, d'attractivité, d'inclusion, de santé.

L'année 2025 a été marquée par l'installation de la 20^{ème} conférence régionale du sport à Saint-Pierre et Miquelon, qui a également installé sa conférence des financeurs du sport (la 19^{ème} au total).

TROMBINOSCOPE

SOMMAIRE

PRÉSIDENT(E)S DES CONFÉRENCES
RÉGIONALES DU SPORT



RENAUD
PFEIFFER
**AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**



FRANCK
CHARLIER
**BOURGOGNE-
FRANCHE-
COMTÉ**



VIVIANE
LE THOMAS
BRETAGNE



FRANÇOIS
BONNEAU
**CENTRE-VAL
DE LOIRE**



HENRY
LEMOINE
GRAND EST



LAUDA
GUIDICELLI
CORSE



CAMILLE
ELISABETH
GUADELOUPE



GILLES
LE GALL
GUYANE



ANTOINE
SILLANI
**HAUTS-
DE-FRANCE**



EVELYNE
CIRIEGI
ÎLE-DE-FRANCE



OLIVIER
FORT
LA RÉUNION



JOSETTE
MANIN
MARTINIQUE



HAÏROUDINE
ANZIZI
MAYOTTE



NICOLAS
MARAIS
NORMANDIE



PHILIPPE
SAÏD
**NOUVELLE-
AQUITAINE**



PIERRE
FAIRBANK
**NOUVELLE-
CALÉDONIE**



KAMEL
CHIBLI
OCCITANIE



ISABELLE
LEROY
**PAYS DE
LA LOIRE**



HERVÉ
LIBERMAN
**PROVENCE-
ALPES-CÔTE
D'AZUR**



YANNICK
ABRAHAM
**SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**



TROMBINOSCOPE

PRÉSIDENT(E)S DES CONFÉRENCES
DES FINANCEURS DU SPORT



GILLES
PASSOT
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



CHRYSTEL
MARCANTOGNINI
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



NOELLE
CHENOT
BRETAGNE



FRANCIS
CAMMAL
CENTRE-VAL
DE LOIRE



JOSETTE
MANIN
MARTINIQUE



GILLES
LE GALL
GUYANE



PATRICK
WEITEN
GRAND EST



JEAN
DARTON
GUADELOUPE



FRÉDÉRIC
ALLIOT
HAUTS-
DE-FRANCE



BERNARD
COHEN-HADAD
ÎLE-DE-FRANCE



EL ANRIF
HASSANI
MAYOTTE



CLARA
DEWAELE
NORMANDIE



PHILIPPE
LAFRIQUE
NOUVELLE-
AQUITAINE



LOUIS
LE FRANC
NOUVELLE-
CALÉDONIE



CHRISTIAN
ASSAF
OCCITANIE



VINCENT
SAULNIER
PAYS DE
LA LOIRE



LAURENT
BONNET
PROVENCE-
ALPES-CÔTE
D'AZUR



ANNEXES

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DE LA CONVENTION 1/5

SOMMAIRE

Les valeurs cibles fixées pour les indicateurs sont fondées sur les données relevées en 2025 à partir des objectifs qualitatifs ou quantitatifs recherchés.

	réalisé 31/12/2024	réalisé 31/12/2025	Rappel cible 2025	Commentaires
GOUVERNANCE				
Nombre de CPOF signés	31	40	32	
Nombre de PST validés (nombre et %)	18 / 75%	18/75%	24 / 100%	
Nombre de réunions des Présidents de conférences	1	2	2	
Montant de recettes "partenaires" (recettes directes et indirectes)	17,7M€	6,3M€	10 M€ (dont 6 liés au boni du liquidation France 2023)	Partenaires principaux : France Travail 2,3M€ et FAFA 1,7M€
Croissance de la visibilité des programmes d'intervention de l'Agence : nombre de pages visitées sur le site internet	533 000	559 000	660 000	



	réalisé 31/12/2024	réalisé 31/12/2025	Rappel cible 2025	Commentaires
DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES				
Nombre de pratiquants			A déterminer	
Nombre de licences (par public)			" 60% 12,5% 23% 16% 26% "	
% de Moyens financiers consacrés dans les PSF/ PST à des actions en direction des personnes handicapées / total des moyens mobilisés	10%	10%	Indicateur PAP : 10%	
% de Moyens financiers consacrés dans les PSF/PST à des actions en direction des filles/ femmes/total des moyens mobilisés	9,80%	14,00%	Indicateur PAP : 11%	
% de Moyens financiers consacrés dans les PSF/ PST à des actions en direction des territoires socialement défavorisés / total des moyens mobilisés	51,70%	52,00%	Indicateur PAP : 50%	
% Moyens financiers consacrés à des actions en direction de la professionnalisation du mouvement sportif / total des moyens mobilisés	33,50%	24,94%	Indicateur PAP : 40%	
% Moyens financiers consacrés à des actions dans les PSF–PST en direction du sport santé / total des moyens mobilisés	11,30%	10,00%	Indicateur PAP : 12%	

	réalisé 31/12/2024	réalisé 31/12/2025	Rappel cible 2025	Commentaires
Part des clubs financés (en nombre et en montant) dans les projets sportifs fédéraux	50,54%	48,63%	50% minimum	L'objectif fixé pour 2024 a été atteint.
Taux de pérennisation des emplois pluriannuels financés suite à l'aide de l'Agence	en cours	Données non définies	80%	
Nombre de fédérations (contrats de développement) ou de collectivités territoriales accompagnées sur des projets liés au développement durable (dont projets liés à la digitalisation de l'offre sportive, travaux de réduction de la consommation énergétique)	16 lauréats sur l'AAP transformation numérique pour 1,1M€	AAP transformation numérique n'a pas été reconduit en 2025	AAP Transformation numérique : 35	
Nombre d'attestations délivrées Savoir Nager (Aisance Aquatique)			75 000	
% de Montants attribués aux équipements sportifs en QPV ou à proximité ou en zones rurales ou en outre-mer (dont pour information % lié au Plan 5 000 Équipements – Génération 2024)	77,85 % (dont 77,83 % pour le Plan 5000 Équipements – Génération 2024)	80% (dont 82% pour le plan 5000 équipements – Génération 2024)	90%	Ouvert à tous les territoires, le Plan 5000 équipements – Génération 2024 priorise le financement de projets localisés au sein de territoires carencés avec un objectif, dans chaque région, d'1/3 des équipements financés situé au sein ou à proximité immédiate des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).
Nombre de nouveaux équipements sportifs de proximité financés (dont nombre de dojos solidaires)	2221 équipements (dont 217 dojos)	1606 (dont 48 dojos au niveau national et 6 au niveau régional)	1200 (dont 200 dojos)	Du fait des restrictions budgétaires sur le volet national du plan 5000 équipements – Génération 2024, le nombre de projets de dojos financés a dû être revu à la baisse en cours de campagne

	réalisé 31/12/2024	réalisé 31/12/2025	Rappel cible 2025	Commentaires
HAUTE PERFORMANCE				
Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des finalistes aux Jeux Olympiques (hiver + été)	3	NC	5	Pas de JOP en 2025
Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des médaillés aux Jeux Paralympiques (hiver + été)	6	NC	5	
Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des médaillés dans les Championnats du Monde des sports olympiques (hiver + été)	5	5	5	
Nombre et % d'athlètes du cercle Haute Performance et des cellules de performance identifiés par l'Agence bénéficiant d'un dispositif de soutien à l'insertion professionnelle (hors aides personnalisées et hors sportifs professionnels): CIP, CAE et emplois SHN avec répartition H/F	70%	"212 (67%) dont 130 Hommes (61,3%) et 82 Femmes (38,7%) "	75%	Ces données sont le reflet de la réalité des actions mises en œuvre dans le contexte post olympique et paralympique avec une implication de l'Agence pour pousser les candidatures des sportifs à accompagner prioritairement auprès du Pacte de performance et des différentes teams. Cela a permis de contribuer à l'atteinte de l'objectif fixé qu'aucun SHN "Cellule Perf" ne soit en dessous du seuil de 40K€/an.
Pourcentage de SHN bénéficiant des services mis en place par les Maisons Régionales de la Performance	58%	55%	60	Concernant cet indicateur, il est à noter que l'accompagnement sur l'optimisation de la performance est à destination des athlètes potentiels ciblés ANS essentiellement cellules ambition et cellules perf paralympique et qu'il s'adresse à une population plus large pour le suivi socio-professionnel des SHN mais plus difficilement dénombrable précisément concernant les aménagements scolaires et universitaires.

	réalisé 31/12/2024	réalisé 31/12/2025	Rappel cible 2025	Commentaires
% d'entraîneurs ciblés par l'Agence qui bénéficient d'un soutien individualisé dans des dispositifs d'accompagnement dans le cadre du Plan Coachs	36%	19	30%	"L'année 2025 a été une année de transition avec un démarrage plus tardif dû au temps nécessaire pour la réalisation des bilans et pour organiser une nouvelle offre. Par ailleurs, il est aussi à noter la restructuration des staffs post JOP qui n'a pas permis d'engager dans les meilleures conditions les accompagnements individualisés. Cependant, l'Agence a répondu à toutes les demandes d'accompagnement pour lesquelles elle a été sollicitée."
EFFICIENCE DE L'ACTION DE L'AGENCE, PILOTAGE BUDGÉTAIRE				
Taux de réalisation du plan d'action annuel de contrôle interne de l'Agence		85%	85%	Refonte totale de la cartographie des risques et du plan d'action annuel de contrôle interne durant l'année 2025. Les points principaux de contrôle interne (mise en place OFN, audits de structures, amélioration de certains processus) ont été réalisés.
Niveau des Restes à payer	120,5M€ hors restes à payer fléchés et 382,1M€ au total	100M€ hors restes à payer fléchés et 329,1M€ au total	122M€ hors restes à payer fléchés et 209M€ au total	Les engagements anciens sont progressivement apurés et on constate une baisse des restes à payer entre 2024 et 2025. Les restes à payer concernent surtout les millésimes récents. Le taux de couverture des AE par les recettes non fléchées est meilleur en raison de l'augmentation de la taxe sur les paris sportifs (recette non fléchée).
Ratio d'endettement (part des RAP/recettes annuelles)	1,04	0,87	Ratio 0,62	
Taux de couverture des AE non fléchées par les recettes non fléchées	104%	121%	100%	
% de subventions d'équipements (en montant) ayant donné lieu à un paiement complet ou soldé 6 ans après la notification	97,02	96,17%	au-delà de 95%	(Restes à payer totaux (327 607 593,79€) – Restes à payer dossiers antérieurs à 2019 (12 551 617,38€) / Restes à payer totaux (327 607 593,79€)
Taux de couverture des déclarations d'intérêts des administrateurs, experts et salariés (avec mention du nombre de déclarations modifiées chaque année)			"100% salariés 100% AG/CA"	
Evolution en % de la masse salariale rapportée au nombre d'ETPT	0,60%	-0,45%	inférieur à 2,5%	Départs de salariés situés sur la tranche haute de la pyramide des salaires

SOMMAIRE

MONTANTS
CP 2025 PAR
FÉDÉRATION
SUR LA HAUTE
PERFORMANCE
(1/3)

Type fédération	Nom fédération	Initial OLY/PARA	Initial Durable	Avenants matériel	Avenants Plan Coachs	Avenants complémentaires	Avenants Accession Nationale	Avenants Aide à la professionnalisation	TOTAL soutien 2025
OLY/PARA	ATHLETISME	1 850 000 €	650 000 €	101 500 €	54 000 €	310 000 €	232 700 €	87 500 €	3 285 700 €
OLY/PARA	AVIRON	1 738 105 €	811 496 €	321 384 €	42 000 €	161 015 €	63 000 €	25 000 €	3 162 000 €
OLY/PARA	BADMINTON	736 500 €	263 500 €	100 000 €	69 000 €	120 000 €	87 500 €	60 000 €	1 436 500 €
OLY/PARA	BASEBALL	179 800 €	160 200 €	25 000 €	- €	50 000 €	37 000 €	- €	452 000 €
OLY/PARA	BASKET-BALL	1 900 000 €	700 000 €	20 000 €	72 000 €	180 000 €	302 800 €	- €	3 174 800 €
OLY/PARA	BOXE	883 640 €	298 200 €	18 160 €	72 000 €	133 999 €	- €	- €	1 405 999 €
OLY/PARA	CANOE-KAYAK	1 862 500 €	444 750 €	319 800 €	63 000 €	207 750 €	162 500 €	- €	3 060 300 €
OLY/PARA	CYCLISME	2 232 000 €	1 088 000 €	250 020 €	102 000 €	20 000 €	149 500 €	15 000 €	3 856 520 €
OLY/PARA	EQUITATION	1 072 700 €	135 300 €	76 140 €	36 000 €	4 000 €	- €	- €	1 324 140 €
OLY/PARA	ESCRIME	2 246 700 €	865 300 €	106 200 €	96 000 €	- €	60 000 €	15 000 €	3 389 200 €
OLY/PARA	FOOTBALL	302 500 €	97 500 €	- €	- €	- €	209 000 €	- €	609 000 €
OLY/PARA	FOOTBALL AMERICAIN	290 000 €	5 000 €	4 600 €	- €	151 400 €	- €	- €	451 000 €
OLY/PARA	GOLF	- €	400 000 €	- €	- €	- €	40 000 €	- €	440 000 €
OLY/PARA	GYMNASTIQUE	902 500 €	457 500 €	123 352 €	18 000 €	80 000 €	172 000 €	15 000 €	1 768 352 €
OLY/PARA	HALTEROPHILIE	300 000 €	450 000 €	- €	- €	- €	18 000 €	- €	768 000 €
OLY/PARA	HANDBALL	1 900 000 €	1 070 000 €	- €	36 000 €	- €	340 000 €	- €	3 346 000 €
OLY/PARA	HANDISPORT	3 227 300 €	1 262 700 €	676 916 €	558 000 €	1 301 000 €	32 000 €	310 000 €	7 367 916 €
OLY/PARA	HOCKEY	416 000 €	336 500 €	7 500 €	- €	206 000 €	3 000 €	- €	969 000 €
OLY/PARA	HOCKEY SUR GLACE	485 000 €	334 000 €	145 660 €	- €	411 000 €	74 000 €	25 000 €	1 474 660 €
OLY/PARA	JUDO	1 850 000 €	920 000 €	8 594 €	180 000 €	145 000 €	221 000 €	114 000 €	3 438 594 €
OLY/PARA	LUTTE	366 000 €	434 000 €	- €	- €	610 000 €	80 500 €	- €	1 490 500 €
OLY/PARA	MONTAGNE ET ESCALADE	693 000 €	207 000 €	294 500 €	40 500 €	419 000 €	57 000 €	- €	1 711 000 €
OLY/PARA	NATATION	2 633 000 €	537 000 €	- €	90 000 €	130 000 €	173 600 €	- €	3 563 600 €
OLY/PARA	PENTATHLON MODERNE	528 000 €	200 000 €	66 300 €	- €	56 000 €	29 500 €	15 000 €	894 800 €

SOMMAIRE

MONTANTS
CP 2025 PAR
FÉDÉRATION
SUR LA HAUTE
PERFORMANCE
(2/3)

Type fédération	Nom fédération	Initial OLY/PARA	Initial Durable	Avenants matériel	Avenants Plan Coachs	Avenants complémentaires	Avenants Accession Nationale	Avenants Aide à la professionnalisation	TOTAL soutien 2025
OLY/PARA	ROLLER ET SKATEBOARD	550 000 €	450 000 €	41 200 €	9 000 €	370 000 €	33 000 €	- €	1 453 200 €
OLY/PARA	RUGBY	399 000 €	151 000 €	- €	36 000 €	- €	184 000 €	- €	770 000 €
OLY/PARA	SKI	3 929 000 €	456 000 €	232 103 €	337 500 €	2 580 000 €	192 000 €	- €	7 726 603 €
OLY/PARA	SPORT ADAPTE	336 000 €	714 000 €	28 400 €	- €	- €	- €	15 000 €	1 093 400 €
OLY/PARA	SPORTS DE GLACE	1 006 000 €	364 000 €	3 000 €	45 000 €	720 000 €	26 000 €	45 000 €	2 209 000 €
OLY/PARA	SQUASH	163 570 €	186 430 €	- €	- €	102 600 €	26 000 €	15 000 €	493 600 €
OLY/PARA	SURF	535 640 €	250 000 €	154 360 €	54 000 €	225 000 €	58 500 €	- €	1 277 500 €
OLY/PARA	TAEKWONDO	655 000 €	545 000 €	96 000 €	54 000 €	145 000 €	- €	25 000 €	1 520 000 €
OLY/PARA	TENNIS	- €	400 000 €	- €	- €	- €	116 000 €	- €	516 000 €
OLY/PARA	TENNIS DE TABLE	850 000 €	250 000 €	- €	30 000 €	203 500 €	79 750 €	120 000 €	1 533 250 €
OLY/PARA	TIR	1 177 000 €	423 000 €	730 926 €	90 000 €	8 000 €	- €	- €	2 428 926 €
OLY/PARA	TIR A L'ARC	623 000 €	292 000 €	55 000 €	36 000 €	90 000 €	38 500 €	- €	1 134 500 €
OLY/PARA	TRIATHLON	1 037 937 €	415 943 €	99 950 €	90 000 €	52 650 €	57 000 €	15 000 €	1 768 480 €
OLY/PARA	VOILE	1 427 240 €	758 160 €	489 400 €	75 000 €	70 000 €	225 000 €	45 000 €	3 089 800 €
OLY/PARA	VOLLEY BALL	1 310 000 €	400 000 €	222 600 €	- €	71 200 €	144 500 €	20 250 €	2 168 550 €
HN	AEROMODELISME	- €	30 000 €	- €	- €	12 400 €	- €	- €	42 400 €
HN	AERONAUTIQUE	- €	185 000 €	- €	- €	- €	5 000 €	- €	190 000 €
HN	ARTS ENERGETIQUES ET MARTIAUX CHINOIS	- €	30 000 €	- €	- €	15 000 €	- €	- €	45 000 €
HN	BILLARD	- €	45 000 €	12 500 €	- €	- €	- €	- €	57 500 €
HN	CLUBS ALPINS ET DE MONTAGNE	- €	30 000 €	- €	- €	12 300 €	- €	- €	42 300 €
HN	COURSE D'ORIENTATION	- €	175 000 €	- €	- €	10 000 €	- €	- €	185 000 €
HN	DANSE	- €	240 000 €	- €	- €	7 600 €	- €	- €	247 600 €
HN	ETUDE ET SPORTS SOUS MARINS	- €	165 000 €	- €	- €	16 000 €	9 000 €	- €	190 000 €
HN	FORCE	- €	85 000 €	10 000 €	- €	- €	- €	- €	95 000 €
HN	KARATE	- €	600 000 €	- €	- €	- €	31 000 €	- €	631 000 €

MONTANTS
CP 2025 PAR
FÉDÉRATION
SUR LA HAUTE
PERFORMANCE
(3/3)

Type fédération	Nom fédération	Initial OLY/PARA	Initial Durable	Avenants matériel	Avenants Plan Coachs	Avenants complémentaires	Avenants Accession Nationale	Avenants Aide à la professionnalisation	TOTAL
HN	MOTOCYCLISME	- €	600 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	600 000 €
HN	MOTONAUTIQUE	- €	30 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	30 000 €
HN	PARACHUTISME	- €	580 000 €	- €	- €	- €	20 000 €	- €	600 000 €
HN	PELOTE BASQUE	- €	150 000 €	- €	- €	- €	11 000 €	- €	161 000 €
HN	PETANQUE	- €	85 000 €	- €	- €	12 000 €	- €	- €	97 000 €
HN	RUGBY A XIII	- €	285 000 €	- €	- €	5 000 €	18 000 €	- €	308 000 €
HN	SAUVETAGE SECOURISME	- €	90 000 €	13 000 €	- €	16 550 €	9 000 €	- €	128 550 €
HN	SAVATE	- €	225 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	225 000 €
HN	SKI NAUTIQUE	- €	365 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	365 000 €
HN	SPORT AUTOMOBILE	- €	330 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	330 000 €
HN	SPORT BOULES	- €	85 000 €	13 800 €	- €	- €	- €	- €	98 800 €
HN	TWIRLING BATON	- €	30 000 €	6 338 €	- €	15 000 €	- €	- €	51 338 €
HN	VOL EN PLANEUR	- €	235 000 €	1 915 €	- €	8 085 €	11 000 €	- €	256 000 €
HN	VOL LIBRE	- €	200 000 €	15 000 €	- €	10 000 €	6 000 €	- €	231 000 €
HN	KICK BOXING MUAYTHAI	- €	35 000 €	10 000 €	- €	3 500 €	- €	- €	48 500 €
HN	PECHES SPORTIVES	- €	30 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	30 000 €
HN	PLANEUR ULTRA-LEGER MOTORISE	- €	40 000 €	15 000 €	- €	- €	- €	- €	55 000 €
	TOTAL	42 594 632 €	23 163 479 €	4 916 118 €	2 385 000 €	9 477 549 €	3 844 850 €	981 750 €	87 363 378 €

DOTATION 2025
DES AIDES
PERSONNALISÉES
PAR FÉDÉRATION
(1/3)

Fédérations	Enveloppes initiales 2025	Avenants 2025 (seuil pauvreté, formation, parentalité)	Enveloppes finales 2025
Olympiques et Paralympiques	6 325 000 €	937 607 €	7 262 607€
Athlétisme	220 000 €	22 500 €	242 500 €
Aviron	220 000 €		220 000 €
Badminton	100 000 €	1 800 €	101 800 €
Baseball, softball et cricket	65 000 €		65 000 €
Basketball	50 000 €	13 000€	63 000 €
Boxe	160 000 €	44 164 €	204 164 €
Canoë-kayak	180 000 €		180 000 €
Cyclisme	430 000 €	3 660€	433 660 €
Equitation	155 000 €		155 000 €
Escrime	340 000 €	1 338€	341 338 €
Football	20 000 €	9 000€	29 000 €
Football américain	60 000 €		60 000 €
Golf	20 000 €		20 000 €
Gymnastique	250 000 €		250 000 €
Haltérophilie, musculation	110 000 €		110 000 €
Handball	90 000 €		90 000 €
Handisport	650 000 €		650 000€
Hockey	120 000 €		120 000 €
Hockey sur glace	140 000 €	328 167 €	468 167€
Judo, jujitsu, kendo et disciplines associées	220 000 €	62 534€	282 534€
Lutte	100 000€		100 000€
Montagne et escalade	200 000 €		200 000 €
Natation	250 000 €	15 500 €	265 500 €



DOTATION 2025
DES AIDES
PERSONNALISÉES
PAR FÉDÉRATION
(2/3)

Fédérations	Enveloppes initiales 2025	Avenants 2025 (seuil pauvreté, formation, parentalité)	Enveloppes finales 2025
Pentathlon moderne	80 000 €	19 552 €	99 552 €
Roller et Skate	120 000 €	3 184 €	123 184 €
Rugby	150 000 €		150 000 €
Ski	250 000 €	229 230€	479 230 €
Sport Adapté	60 000 €		60 000 €
Sports de glace	200 000 €	117 362 €	317 362 €
Squash	100 000 €		100 000 €
Surf	100 000 €	11 000 €	111 000 €
Taekwondo	130 000 €	40 000 €	170 000 €
Tennis	40 000 €	7 116 €	47 116 €
Tennis de table	90 000 €		90 000 €
Tir	200 000 €		200 000 €
Tir à l'arc	120 000 €		120 000 €
Triathlon	95 000 €	8 500 €	103 500 €
Voile	300 000 €		300 000€
Volley-ball	140 000 €		140 000 €
HN	682 000 €		682 000 €
Aéromodélisme	10 000 €		10 000 €
Aéronautique	25 500 €		25 500 €
Arts énergétiques et Martiaux Chinois	20 000 €		20 000 €
Billard	10 000 €		10 000 €
Bowling	15 000 €		15 000 €
Clubs alpins et de montagne	20 000 €		20 000 €
Course d'orientation	20 000 €		20 000 €

DOTATION 2025
DES AIDES
PERSONNALISÉES
PAR FÉDÉRATION
(3/3)

Fédérations	Enveloppes initiales 2024	Avenants 2024 (seuil pauvreté, formation, parentalité)	Enveloppes finales 2024
Danse	40 000 €		40 000 €
Etudes et sports sous-marins	25 000 €		25 000 €
Force	11 000 €		11 000 €
Karaté et disciplines associées	100 000 €		100 000 €
Kick Boxing Muaythai	30 000 €		30 000 €
Motocyclisme	35 000 €		35 000 €
Motonautique	10 000 €		10 000 €
Parachutisme	25 000 €		25 000 €
Pêches sportives	10 000 €		10 000 €
Pelote basque	20 000 €		20 000 €
Pétanque et jeu prov.	10 000 €		10 000 €
Planeur Ultra Léger	10 000 €		10 000 €
Rugby à XIII	20 000 €		20 000 €
Sauvetage et secourisme	30 000 €		30 000 €
Savate, boxe française	70 000 €		70 000 €
Ski nautique wakeboard	50 000 €		50 000 €
Sport automobile	20 000 €		20 000 €
Sport boules	15 500 €		15 500 €
Twirling Bâton	10 000 €		10 000 €
Vol en planeur	10 000 €		10 000 €
Vol libre	10 000 €		10 000 €
TOTAL	6 992 000 €	937 607 €	7 944 607 €

MONTANT DES
CONTRATS DE
DÉVELOPPEMENT
2025 PAR
ORGANISATION

1/2

Nom	Total	Nom	Total	Nom	Total	Nom	Total
Association Fête le Mur	100 000,00 €	Golden Blocks (Ladji Doucouré)	30 000,00 €	Fédération Française d'Aïkido et de Budo	35 000,00 €	Fédération Française de Football	530 000,00 €
Association Française des Collectionneurs Olympiques et Sportifs	5 000,00 €	Impact social par le sport	120 000,00 €	Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo et Affinitaires	27 000,00 €	Fédération Française de Football Américain	181 000,00 €
Association française du Corps Arbitral Multisports	11 146,00 €	Institut du Sport Durable	30 000,00 €	Fédération Française d'Athlétisme	524 000,00 €	Fédération Française de Force	50 000,00 €
Association nationale des directeurs et intervenants d'installations et des services des sports (ANDIISS)	12 000,00 €	La voix de Sarah	50 000,00 €	Fédération Française d'Aviron	422 000,00 €	Fédération Française de Golf	252 000,00 €
Association nationale des élus en charge du sport (ANDES)	45 000,00 €	Label "Ville active et sportive"	50 000,00 €	Fédération Française de Badminton	323 972,00 €	Fédération Française de Gymnastique	650 000,00 €
Association Sport et Territoires	15 000,00 €	Les Glénans	250 000,00 €	Fédération française de ballon au poing	10 000,00 €	Fédération Française de Handball	682 600,00 €
Association Sportive Nationale des Douanes	48 000,00 €	OUTRANS	40 000,00 €	Fédération Française de Ball-trap et de tir à balle	59 202,00 €	Fédération Française de Hockey	169 391,00 €
Boxer Inside	15 000,00 €	Premiers de Cordée	70 000,00 €	Fédération Française de Baseball et Softball	105 000,00 €	Fédération Française de Hockey sur glace	172 792,00 €
Comité Français du Fair-play	15 000,00 €	SOS Homophobie	35 000,00 €	Fédération Française de Basketball	642 000,00 €	Fédération Française de Javelot Tir sur Cible	6 000,00 €
Comité Pierre de Coubertin	5 000,00 €	Sport dans la ville	50 000,00 €	Fédération Française de Billard	80 022,00 €	Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin	16 000,00 €
Egal Sport	20 000,00 €	Sport et Citoyenneté	35 000,00 €	Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles	73 704,00 €	Fédération Française de Joutes et sauvetage Nautique	12 000,00 €
Extra Muros	35 000,00 €	Comité National Olympique et Sportif Français	30 000,00 €	Fédération Française de Boxe	442 000,00 €	Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées	1 067 600,00 €
Fédération des internationaux du sport français	5 000,00 €	Comité paralympique et sportif (CPSF)	500 000,00 €	Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie	447 600,00 €	Fédération Française de Karaté et Disciplines associées	127 000,00 €
FierPlay	45 000,00 €	Fédération de Double Dutch-Jump Rope France	12 000,00 €	Fédération Française de Char à Voile	143 000,00 €	Fédération Française de Kickboxing, Muaythai et Disciplines Associées	201 000,00 €
Fondation Alice Milliat	50 000,00 €	Fédération des clubs de la défense	95 000,00 €	Fédération Française de Course d'Orientation	82 000,00 €	Fédération Française de la Course Camarguaise	10 000,00 €
Fondation Fier	40 000,00 €	Fédération des Sports et Loisirs Canins	4 210,00 €	Fédération Française de Cyclisme	492 000,00 €	Fédération Française de la Course Landaise	11 178,00 €
FOOT ENSEMBLE	60 000,00 €	Fédération Française Aéronautique	174 000,00 €	Fédération Française de Cyclotourisme	170 000,00 €	Fédération Française de la Montagne et de l'escalade	184 000,00 €
France Cricket	10 000,00 €	Fédération Française d'Equitation	147 600,00 €	Fédération Française de Danse	292 000,00 €		
France Travail	80 000,00 €	Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins	160 000,00 €	Fédération Française de Flying Disc	17 000,00 €		
		Fédération Française d'Haltérophilie – Musculation	170 000,00 €				
		Fédération Française d'AéroModélisme	58 111,00 €				

ANNEXES 117

LA TABLE DES SIGLES

A

AP : Aide personnalisée

AAP : Appel à projets

AE : Autorisation d’engagement

AFDAS : Assurance formation des activités du spectacle

AG : Assemblée Générale

AS DTN : Association des Directeurs Techniques Nationaux

ALD : Affection Longue Durée

AMF : Association des maires de France

ANR : Agence nationale de la recherche

ARS : Agence régionale de santé

ASDTN : Association des directeurs techniques nationaux

ATP : Affectation à titre provisoire

B

BOP : Budget opérationnel de programme

BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse, de l’éducation populaire et du sport

C

CA : Conseil d’Administration

CAE : Convention d’aménagement d’emploi

CAHN : Commission des athlètes de haut niveau

CCT : Contrat de convergence et de transformation

CdFS : Conférences des Financeurs du Sport

CD 93 : Seine Saint-Denis Le Département

CDFAS : Centre Départemental de Formation et

d’Animation Sportives

CGO CTS : Centre de gestion opérationnelle des cadres techniques et sportifs

CI : Contrat d’image

CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche

CIP : Convention d’insertion professionnelle

CNDS : Centre national pour le développement du sport

CNOSF : Comité national olympique et sportif français

CNSD : Centre national des sports de la défense

CO Haute Performance : Convention d’objectifs Haute Performance

COJO : Comité d’organisation des Jeux olympiques et paralympiques d’été de 2024

COPIL : Comité de Pilotage

COSTRAT : Comité Stratégique

COMOP : Comité Opérationnel

CoSMoS : Conseil social du mouvement sportif

CP : Crédit de paiement

CPDE : Conseil permanent des établissements du Ministère des Sports

CPJ : Centres de Préparation aux Jeux

CPO : Contrat de Préparation Olympique

CPOF : Contrat Pluriannuel d’Orientation et de Financement

CPSF : Comité paralympique et sportif français

CRdS : Conférences Régionales du Sport

CREPS : Centre de ressources, d’expertise et

de performance sportive

CT : Collectivité territoriale

CTS : Cadres techniques et sportifs

D

DFT : Développement Fédéral & Territorial

DEJEPS : Diplôme d’état de la jeunesse, de l’éducation populaire et du sport

DIGES : Délégation interministérielle aux grands évènements sportifs

DIJOP : Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques

DITP : Direction interministérielle de la transformation publique

DJEPVA : Direction de la jeunesse, de l’éducation

LA TABLE DES SIGLES

populaire et de la vie associative

DINUM : Direction du numérique

DIU : Diplôme parasport interuniversitaire

DPO : Délégué à la Protection des Données

DRAJES : Direction régionale académique à la jeunesse, à l'encadrement et aux sports

DS : Direction des Sports

DSDEN : Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale

DTN : Directeur(trice) technique national(e)

E

ES : Equipements Sportifs

ESQ : Emplois sportifs qualifiés

ETP : Equivalent Temps Plein

ETPT : Equivalent Temps

Plein Annuel Travaillé

F

FAFA : Fonds d'aide au football amateur

FDJ : Française des Jeux

FF : Fédération française

G

GBCP : Gestion budgétaire et comptable publique

GESI : Grands évènements sportifs internationaux

GIP : Groupement d'intérêt public

H

HN-Haute Performance : Haut Niveau Haute Performance

Haute Performance :

Haute Performance

I

INJEP : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

INSEP : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance

IPCS : Impulsion Politique & Coordination Stratégique

IRMES : Institut de recherche biomédicale et d'épidémiologie du sport

J

JOP : Jeux olympiques et paralympiques

M

MEDEF : Mouvement des entreprises de France

MESRI : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

MGHP : Manager général de la Haute Performance

MGI : Mission Grand Insep

MRP : Maisons Régionales de la performance

O

OPE : Organisme public équivalent

P

PAA : Plan Aisance Aquatique

PFS : Portail des fédérations sportives

PIA : Programme d'investissements d'avenir

PPF : Projet de performance fédéral

PPR : Programme prioritaire de recherche

PSF : Projets Sportifs Fédéraux

PSH : Personne en situation de handicap

PST : Projets Sportifs Territoriaux

PSQS : Portail de suivi quotidien du sportif

PSSI : Politique de sécurité du système d'information

LA TABLE DES SIGLES

Q

QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

R

RAP : Reste à payer
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
RH : Ressources Humaines
RRHP : Responsable régional de la Haute Performance

S

SDH : Sport Data Hub
SDJES : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
SHN : Sportif de haut niveau
SI : Systèmes d'Informations
SMR : Suivi médical réglementaire
SOFMER : Société française de médecine physique et de réadaptation
SOLIDEO : Société de Livraison des Ouvrages Olympiques

U

U2P : Union des entreprises de proximité
UDNI : Unité du développement du numérique et de l'innovation

Z

ZRR : Zone de revitalisation rurale



